Université Abderrahmane MIRA- Bejaia Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion Département des Sciences de Gestion.

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion

Option: Comptabilité et Audit (CA).

Intitulé:

Démarche et procédure d'octroi de crédit d'investissement au niveau de la BNP Paribas Akbou

Réalisé par Encadré par

M^{elle} LOUNAS Lydia M^r IFOURAH Hocine

Melle MAOUCHE Kenza

Année universitaire : 2019/2020.

Remerciements

Avant de commencer, on tient tout d'abord à remercier dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé, la force, le courage, la volonté et la patience pour accomplir et mener ce travail à terme.

Nous tenons à remercier particulièrement, du fond du cœur notre promoteur, Mr IFOURAH Hocine pour sa confiance, sa patience, sa compréhension, sa disponibilité, ses conseils pertinents, encouragements, sa bienveillance et son soutien, qui sans lui ce travail de recherche n'aurait pas abouti.

Un grand merci au personnel de la banque de la BNP, qui nous a accueilli et offert l'aide dont on avait besoin afin d'avancer dans notre recherche, en particulier M^R DJENKAL Malek le directeur de la banque, et M^{ETE} MERABTENE Yasmine qui nous ont suivi au court de notre stage.

Nous remercions également les membres du jury qui ont accepté de lire d'examiner et d'évaluer notre travail.

Enfin nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Ma très chère maman, quí m'a toujours soutenu du mieux qu'elle pouvait et m'a apporté son aide ainsi qu'à mon cher papa.

Mon cher promoteur Mr IFOURAH Hocine, qui a quasi toujours répondu présent jusqu'à la dernière minute.

Mes sœurs, Nesríne quí a veíllé à toujours m'encourager, Meríem et à mes deux frères Mohamed Arezkí, Imed, ma tante et ma chère cousine Kahína.

A mon binôme Lydia avec qui on a vécu de fortes émotions tout le long de notre travail de recherche.

A la mémoire de mes grands-parents, qui attendaient avec fierté et impatience le jour de ma soutenance. Paix à leur âme.

Aux personnels de la banque BNP, sans qui cette recherche n'aurait pas lieu.

Aux enseignants qui nous ont apporté leur aide pendant la réalisation de notre travail.

Enfín à toute ma famílle et amís

M. Kenza.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail accompagné d'un profond amour;

A mes chers parents qui avaient su m'inculquer le sens de la responsabilité et de la confiance en soi. Vous m'avez doté d'une éducation digne, vos conseils m'ont toujours guidé vers la réussite. Je vous dois ce que je suis aujourd'hui et ce que je serai demain. Que dieu le tout puissant vous accorde santé, bonheur, quiétude de l'esprit et vous protège de tout mal.

A vous mes frères et sœurs (Amíne, Katía, Mounía) qui m'avez toujours soutenu et encouragé durant ces années d'études. Je vous remercie d'avoir partagé les meilleurs et les plus agréables moments ensemble. Puisse dieu exhausser tous vos vœux, de vous tracer une vie pleine de joie et de bonheur ainsi que la réussite.

A la mémoire de mon grand-père maternelle (Larbi).

A ma très chère grand-mère maternelle (Maríam).

A la mémoire de mon grand-père paternelle (Rabah).

A mes chers amís (Nassím, Yasmíne, Tounes, Aíní, Mayssa, Anía, Ismahane...) et à tout le B500. Je vous remercie d'avoir été dans ma vie nos souvenir sont gravé à jamais.

A mon bínôme et ma très chère amíe Kenza, on a formé un beau duo durant tout notre chemín, mercí à toí ma copíne.

A tous ceux quí ont contríbué à la réalisation de ce travail.

Liste des abréviations.

A	F	S
ANDI: agence nationale	FR: Fonds de roulement	SIG: soldes intermédiaires
pour le développement des		de gestion.
investissements	ECAD a fonda de conomica	T
В	FGAR : fonds de garanties des crédits aux PME.	T
BFR : Besoin en fonds de	FP: fonds propres.	TCR: tableau de compte de
roulement.	TT Tonds propres.	résultat.
C	I	TNE: taux net d'emprunt.
CMT: crédit à moyen	IBS: impôt sur le bénéfice	TRI : taux de rentabilité
terme.	des sociétés.	interne.
CNAS : comité national	IP : indice de profitabilité.	TRFP: taux de rentabilité
d'action sociale.		des fonds propres.
CASNOS : caisse nationale	K	TRIE : taux de rentabilité
de sécurité sociale des non-		interne de l'emprunt.
salariés.		
CAE: chargé d'affaires	KYC: know your customer.	V
d'entreprise.		
CA: chiffre d'affaire	M	VRI : valeur résiduelle des
CAT a conscité d'auta	MDA: millions de dinars.	immobilisations.
CAF: capacité d'auto financement	MIDA: millions de dinars.	VAN: valeur actuelle nette.
D	P	VANFP: valeur actuelle
D	1	nette des fonds propres.
DCT: dettes à court terme.	PE : production de	VANE: valeur actuelle
	l'exercice.	nette de l'emprunt.
DLMT: dettes à long et	PME: petites et moyennes	VD : valeur disponible.
moyen terme.	entreprises.	_
DR: délai de récupération.	R	VR: valeur réalisable.
DRA : délai de récupération	RBE: résultat brut	
actualisé.	d'exploitation.	
E	RNE : résultat net de	
	l'exercice.	
EURL: entreprise	RM : Relationship manager.	
unipersonnelle à		
responsabilité limitée		
EBE: excédent brut		
d'exploitation		

Liste des tableaux

N° du tableau	Intitulé du tableau	Page
Tableau N°01	Le financement triangulaire dans le cadre de l'ANSEJ.	34
Tableau N°02	Le financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ.	34
Tableau N°03	Présentation de la CAF à partir du résultat net.	61
Tableau N°04	Présentation de la CAF à partir de l'EBE	62
Tableau N°05	Présentation des ratios de profitabilité.	63
Tableau N°06	Présentation des ratios de gestion des actifs.	64
Tableau N°07	Présentation des ratios de risque de structure.	65
Tableau N°08	Présentation des ratios de risque de liquidité.	65
Tableau N°09	Présentation des ratios de rentabilité.	66
Tableau N°10	Exemple d'un échéancier d'investissement.	73
Tableau N°11	Exemple d'un échéancier des amortissements.	73
Tableau N°12	Exemple de la détermination du BFR.	74
Tableau N°13	Exemple du tableau de compte de résultats (TCR).	75
Tableau N°14	Exemple du tableau Emplois/Ressources avant financement.	76
Tableau N°15	Présentation des avantages et les inconvénients des critères de rentabilité.	79
Tableau N°16	Exemple du tableau Emplois/Ressources après financement.	81
Tableau N°17	Détermination du coût de l'investissement	115
Tableau N°18	Détermination de la structure de financement	115
Tableau N°19	Les indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise « Lyma ».	118

Tableau N°20	Calcul de la CAF	121
Tableau N°21	Calcul des ratios de gestion des actifs.	122
Tableau N°22	Calcul des ratios de liquidité.	123
Tableau N°23	Calcul des ratios du risque de structure.	124
Tableau N°24	Calcul des ratios de rentabilité.	125
Tableau N°25	Elaboration de l'échéancier d'investissement.	126
Tableau N°26	Elaboration de l'échéancier d'amortissement.	126
Tableau N°27	Présentation de l'évolution et la variation du BFR.	127
Tableau N°28	Tableau des comptes de résultats avant financement	128
Tableau N°29	Tableau emplois/ ressources avant le financement.	130
Tableau N°30	Echéancier de remboursement	134
Tableau N°31	Calcul des nouvelles dotations aux amortissements.	135
Tableau N°32	Calcul du TCR après financement.	135
Tableau N°33	la structure de financement (après financement).	137
Tableau N°34	Elaboration du plan de financement.	137
Tableau N°35	Elaboration de l'échéancier de remboursement 5+1.	139
Tableau N°36	Elaboration du plan de financement (5+1).	139
Tableau N°37	Elaboration du tableau de rentabilité des fonds propres.	140

Liste des schémas

N° du schéma	Intitulé du schéma	Page
Schéma N°01	Présentation des types de banques.	10
Schéma N°02	Présentation des différentes activités de la banque.	12
Schéma N°03	Présentation du rôle de la banque.	14
Schéma N°04	Classement des investissements selon la nature.	18
Schéma N°05	Les types d'investissements.	20
Schéma N°06	Caractéristiques de l'investissement.	21
Schéma N°07	Typologie des crédits.	37
Schéma N°08	L'analyse du crédit.	44
Schéma N°09	Les métiers présents dans la BNP Paribas.	99
Schéma N°10	Organigramme BNP Paribas EL Djazair.	101
Schéma N°11	Organigramme de la BNP Paribas Akbou.	103

Liste des figures

N° de la figure	Intitulé de la figure	Page
Figure N°01	Cycle de vie d'un produit	72
Figure N°02	Représentation de l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier des trois exercices 2014, 2015 et 2016.	118
Figure N°03	Présentation de la variation du BFR en jour du CA.	119
Figure N°04	Evolution de la capacité d'autofinancement.	122
Figure N°05	Evolution de la variation du BFR.	128
Figure N°06	L'évolution de la CAF prévisionnelle.	130
Figure N°07	L'évolution de la trésorerie prévisionnelle.	132
Figure N°08	L'évolution de la CAF après financement.	136
Figure N°09	L'évolution de la trésorerie cumulée.	138

Sommaire

Remerciements.	
Dédicaces.	
Liste des abréviations.	
Liste des tableaux.	
Liste des schémas.	
Liste des figures.	
Introduction générale01	Ĺ
Chapitre 1 : Généralités sur les banques, les investissements et les crédits.	
Section 01 : Généralités sur les banques)5
Section 02: Notions de base sur les investissements	4
Section 03 : Notions fondamentales sur les crédits	24
Chapitre 2: Constitution, étude et gestion des risques d'un dossier de créd d'investissement.	it
Section 01 : Constitution d'un dossier de crédit	
Section 02 : Etude d'un dossier de crédit	51
Section 03 : les risques de crédit, les moyens de préventions et la décision finale	33
Chapitre 3 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque Paribas Akbon	J.
Section 01 : Présentation de la banque Paribas)(
Section 02 : Montage et étude pratique d'un dossier de crédit)3
Conclusion générale	5
Références bibliographiques	7
Annexes	5 1

Table des matières	156
Résumé	163

Introduction générale

Introduction générale:

Les banques sont considérées comme étant essentielles et primordiales dans le système économique, elles apparaissent comme l'un des principaux garants de la ténacité et de la concurrentialité de l'économie d'un pays.

Cette dernière, joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits.

Economiquement, les banques sont intermédiaires financiers dotés du pouvoir de création qui se traduit par la création en ex-nihilo de fonds.

Pour assister et soutenir les entreprises dans leurs projets, les banques proposent une panoplie de concours bancaires dans le but de financer leurs besoins liés au cycle quotidien de fonctionnement et d'exploitation de l'entreprise (crédit à court terme) et les dépenses d'investissement (crédits à moyen terme et long terme). De ce fait, cette dernière occupe un rôle important dans le développement de l'économie nationale.

C'est ainsi que s'illustre et s'explique la relation entre la banque et l'entreprise qui est celui d'un intermédiaire c'est-à-dire d'octroyer des crédits et d'assurer le financement des projets des entreprises, mais il ne faut pas perdre de vue que le crédit est une opération risquée car toutes fois, l'entreprise est un partenaire à risques, c'est pourquoi le banquier est dans l'obligation de veiller à ce que ces crédits soient octroyés dans des conditions suffisamment sécurisantes pour son établissement, de ce fait, découle l'importance accordée à l'étude de crédit qui est ellemême une garantie qui permet de couvrir le banquier de ces risques.

On entend par les conditions sécurisantes l'adéquation du besoin de l'entreprise avec la forme de crédit la plus appropriée. Il apparait donc que les formes de crédit sont diverses autant que les besoins auxquels ils feront face.

L'objectif de ce travail :

Montrer et expliquer la procédure et la démarche poursuivie par le banquier pour mener une étude d'octroi d'un crédit d'investissement par la banque.

Le choix de ce thème de recherche :

Raison objectives:

- Exposer le rôle des banques dans le développement économique des pays.
- L'importance du crédit bancaire dans l'aide à la relance économique.
- Donner un aperçu sur l'évaluation des projets d'investissement.

Raison subjectives:

- L'intérêt qu'on porte au sujet.
- Nous estimons que cette expérience et les recherches concernant ce sujet amélioreront notre expérience professionnelle.

Problématique:

A travers cet humble travail qui peut être profitable aux différents lecteurs susceptibles d'aborder ce thème, nous allons tenter d'établir une vision globale sur l'octroi du crédit d'investissement car ce dernier est primordial et il est parmi les principaux enjeux qui tendent et permettent le développement ainsi que la pérennité d'une entreprise. Alors nous mettrons en évidence les différents aspects théoriques et pratiques qui lui sont relatifs. De ce fait, la question centrale de notre étude peut être présentée comme suit :

Quelles sont les étapes suivies par le banquier pour mener une étude d'un dossier d'octroi d'un crédit d'investissement ?.

Afin de mieux expliquer cette démarche, nous allons essayer de répondre tout au long de notre étude aux interrogations qu'on juge nécessaires :

- Quelles sont les différents types de crédits octroyés aux entreprises ?.
- Quelle est la démarche à suivre par le banquier pour effectuer l'étude et l'analyse d'un dossier de crédit ?.

- Quels sont les différents risques inhérents à l'octroi de crédit ? comment s'en prémunir ?.

Hypothèses:

- **H1**: S'assurer de la viabilité et de la rentabilité d'un projet qui est du ressort de l'analyse financière de l'entreprise.
- **H2**: L'analyse a pour but d'aider le banquier dans sa prise de décision d'octroi de crédit ainsi qu'à assurer la bonne gestion de risques liée à cette décision.
- **H3**: L'opportunité du projet apparait dans l'étude du dossier que la banque doit suivre pour accorder son près.

Méthodologie de recherche :

Pour pouvoir mener à bien notre étude nous avons dû utiliser un certain nombre d'outils pour la collecte et l'analyse des données qui sont articulés en deux axes. Nous avons consulté en premier lieu la documentation ayant rapport avec notre thème de recherche ce qui nous a permis de comprendre les concepts et les notions de base y relatives (recherche bibliographique, lois et règlements, support de cours, mémoires, sites internet). En second lieu, nous avons effectué un stage au sein du service crédit de la banque BNP d'Akbou (07640) qui nous a permis de connaître les procédures et les différentes étapes essentiels dans l'octroi d'un dossier de crédit d'investissement.

Structure de la recherche:

Notre plan de travail s'articule autour de trois chapitres, à savoir :

- Le premier chapitre exposera les concepts généraux sur les banques, les investissements et les crédits à travers les définitions, typologies et les caractéristiques.
- Dans le deuxième chapitre, on expliquera la constitution, l'étude et la gestion des risques d'un dossier de crédit d'investissement.
- Le troisième chapitre fera l'objet d'un cas pratique qui exposera la démarche suivie par le banquier dans le cadre du montage, étude et gestion d'un dossier de crédit d'investissement.

Chapitre 1

Dans son cycle de vie financier, l'entreprise tend à accroître ses bénéfices et ses profits en produisant des biens ou services ainsi qu'en procédant à l'investissement.

L'investissement est indéniablement le palier le plus important dans le dynamisme d'une entreprise, car c'est une décision stratégique qui engage l'avenir de cette dernière. Un mauvais

traitement de celui-ci, peut engendrer le déséquilibre de l'entreprise.

Par ailleurs, afin de financer cet investissement, elle a recours aux banques dont l'activité consiste d'une part, à collecter des ressources auprès des agents économiques et d'une autre, les placer auprès de ceux qui en ont besoin à travers le crédit. Ce dernier exige de faire confiance à son client, croire en sa capacité et sa volonté de remboursement.

De ce fait, en vue d'apporter plus d'explications à ces notions nous allons présenter la firme bancaire, les investissements et la notion de crédit, nous avons opté pour le plan suivant :

• Section 01 : Généralités sur les banques

• Section 02 : Notions de base sur les investissements

• Section 03 : Notions fondamentales sur les crédits.

Section 01 : Généralités sur les banques

De nos jours, le secteur bancaire est considéré comme l'épicentre de l'entreprise moderne. C'est le système bancaire qui fait l'évolution et le développement des organismes et donc des pays. Ceci fait de la banque un élément indispensable et essentiel à l'économie.

Nous allons vous présenter dans cette section certaines notions associées à la banque telle que sa définition et formes qui viendront éclaircir d'avantage son activité et son rôle.

1.1. Définition de la banque :

✓ Traditionnellement, la banque est une entreprise ou un établissement recevant des fonds publics sous forme de dépôts, puis les emploie pour son propre compte ou les met à la disposition de ses clients sous forme de crédit. (LUK BERNET Rolland « Principe de technique bancaire » P24).

Au terme de l'article 66 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit, la banque peut être définie comme étant « un établissement financier ou une

5

- ✓ Personne morale qui est habilité à effectuer à titre de profession habituelle les opérations de banque ci-après :
- La réception des fonds du public.
- Les opérations de crédit.
- La mise à disposition des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.
- ✓ Selon VEYRENC, « la banque apparait comme le trait d'union entre le travail en quête de capitaux pour produire et le capital en quête de travail pour fructifier ». (VEYRENC A, « banque bourse et assurance » P80).
- ✓ Selon CAPAL et GARNIER, « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit des dépôts d'argent de ses clients (entreprise ou particulier), gère leurs moyens de paiements (cartes de crédit, chèques..., etc.) et leur accorde des prêts ». (CAPAL JV, GARNIER O « Dictionnaire d'économie et de science sociale » P20).
- ✓ Institutionnellement, sont considérées comme banque tout organisme approuvé par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution et ayant un assentiment ou un agrément de cette dernière.
- ✓ Du coté économique, la banque est vue comme étant un intermédiaire financier doté de la capacité de création.
- ✓ Selon le code monétaire et financier français (article L511-1), la définition traditionnelle de l'établissement de crédit est concurrencée par celle de (néo banque) dont les produits et les offres ne sont accessibles qu'à travers un contact numérique. Selon ce dernier la définition de la banque est la suivante :

Il s'agit de firmes dont l'activité consiste à recevoir des fonds remboursables du public et à octroyer des crédits.

Ces caisses de crédits sont agréées en qualité de banque mutualiste ou coopérative, d'établissement de crédit spécialisé (ECS) ou de caisse de crédit municipal (article L.511-9).

Les opérations les plus importantes et qui sont dites (banque) qu'elle peut entreprendre sont :

Les réceptions des fonds remboursables du public

Les opérations de crédits ;

- Les services bancaires de paiement (article L311-1 du Code monétaire et financier);
- Les opérations de change.

Les banques peuvent aussi réaliser des opérations sur métaux précieux, délivrer un conseil en matière de gestion de patrimoine et assurer le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières ainsi que des produits financiers ou immobiliers. Enfin, elles sont aussi habilitées à émettre et gérer des monnaies électroniques et à proposer tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises.

✓ À la définition classique de banque s'est ajoutée celle de néo-banque :

Soumis aux mêmes obligations réglementaires et prudentielles que les banques traditionnelles, ces établissements ne disposent ni d'une structure en « dur », ni d'un réseau d'agences.

- L'ensemble de leurs services n'est accessible qu'à travers internet même si quelques représentations physiques sont possibles.
- La plupart de ces néo-banques sont détenues par des enseignes traditionnelles, Boursorama appartenant par exemple à la Société Générale.
- L'univers des néo-banques s'est récemment élargi aux Fintech. Certaines s'adressent au grand public en lui proposant un compte et une carte de paiement à bas coût.

1.2. Aperçu sur le système bancaire Algérien :

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la décision de la loi n° 90/10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les premiers signes de concurrence ont fait leur émersion, depuis la fin des années 1990, avec l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers).

De plus, l'année 2003 a vu la promulgation de l'Ordonnance n° 03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son côté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

1.2.1. Structure générale du système bancaire :

Compte tenu des évolutions récentes, le système bancaire à fin 2003, se compose de trente (30) banques et établissements financiers qui, à l'exception d'une seule située à Oran ont toutes leur siège social à Alger. Les banques et établissements financiers se répartissent comme suit :

- ✓ Six (6) banques publiques, dont la Caisse d'épargne ;
- ✓ Une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- ✓ Quatorze (14) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- ✓ Cinq (5) établissements financiers, dont deux publics ;
- ✓ Deux (2) sociétés de leasing ;
- ✓ Une (1) banque de développement dont la restructuration est en cours ;
- ✓ Une (1) banque privée agréée mais pas encore en activité. (https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport-ba/chap-05-06.pdf).

1.3. Activités des banques (y compris la caisse d'épargne) :

Au plan de la structure de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes. Suite à la mise en liquidation de deux banques privées par la Commission Bancaire en 2003, la part des banques publiques a augmenté et représente 92,7 % du total de l'actif des banques contre 87,5 % en 2002.

Au sein des banques publiques, la première banque représente 24,4 % du total de l'actif du secteur et la deuxième 18,6 %. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières (hors la mutuelle d'assurance agricole) représentent environ 2,1 % du total de l'actif des banques. (https://www.bank-of-algeria.dz/doc/Chapitre%20V-02.doc).

1.4. Les différentes catégories de banque :

Bien que leur agrément soit la même, il existe plusieurs types de banques, parmi ces derniers on trouve les banques de dépôts, celles des affaires ainsi que les banques d'investissements et d'épargnes.

1.4.1. Les banques de dépôts :

La conception de banque de dépôts concerne les banques qui permettent à leurs clients de déposer de l'argent dans ses coffres. Ces fonds peuvent être rémunérés ou pas. La banque de dépôt est l'une des activités de la banque de détail, une profession qui concerne essentiellement les particuliers, les PME et les collectivités locales. (ANDREANIC, Edition l'étudiant, Paris, 2007, P.158).

1.4.2. Les banques d'affaires :

Sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi de crédits. Lorsque les entreprises cherchent à se financer auprès des marchés, ces banques deviennent des interlocuteurs privilégiés. Elles peuvent aussi intervenir dans la gestion d'entreprises dans lesquelles elles ont une participation (majoritaire ou minoritaire) afin de dégager une plus-value. Leur fonction principale concerne le conseil financier, les montages, l'intermédiation et l'exécution des opérations de haut du bilan. Quand elles ont besoin de capitaux, elles se refinancent sur le marché interbancaire, ou elles empruntent aux autres banques. (BIALESM, LEURIONR etRIVAUDJ, 4emme Edition BERTI, Alger, 2007, P158).

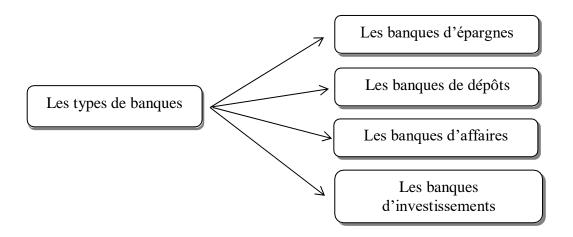
1.4.3. Les banques d'investissements :

Ces dernières sont aussi appelées banques à moyen et à long terme. Elles reçoivent des dépôts à terme de plus de deux ans, elles accordent des crédits d'un terme au moins égal à deux ans. Elles ont pour clientèle les entreprises matures afin de les accompagner dans leurs différentes opérations financières car elles s'occupent principalement des activités de marchés

1.4.4. Les banques d'épargnes :

Sa fonction principale est la collecte des ressources en plus du financement de l'immobilier, elle transforme cette épargne en crédit qu'elle accorde aux agents qui ont besoin de financement.

Schéma N°1 : Présentation des types de banques.



Source : Etabli par nos soins à partir de BIALSEM, LEURIONR et RIVAUDJ, « L'essentiel sur l'économie », 4 ^{éme} Edition BERTI, Alger, 2007, P159.

1.5. Les différentes formes d'activités des banques :

Un établissement de crédit « est une personne morale qui effectue à titre de profession habituelle des opérations de banque ainsi que des opérations connexes à leur activité ». (CONSSERGUES S, « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » P8,9,10)

La loi bancaire du 14 février 2006 est le texte de fondamental qui régit l'activité des établissements de crédits, leur permettant d'effectuer des opérations de banques, connexes et les prises de participations.

1.5.1. Les opérations de banque : il existe (3) types d'opérations de banque qui sont :

A. La réception des dépôts du public :

On entend par dépôt l'ensemble de disponibilités confiées par la clientèle au banquier. Ces dépôts peuvent être effectués à vue, c'est-a-dire avec possibilité de retrait à tout moment ou à terme, le retrait n'étant alors en principe, possible qu'à une échéance déterminée d'avance.

Ou aussi les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer (art 111 de la loi N90-10 DU 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.)

B. La distribution de crédit :

Le terme crédit doit être pris au sens large des crédits par décaissement qui peuvent être à court terme, moyen et à long terme. Les crédits par signature sont le plus souvent à court terme. Cette opération concerne à la fois les banques et les sociétés de financement. Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat assimilées sont intégrées.

C. Les services bancaires de paiements :

Il s'agit de la mise à disposition de la clientèle de moyens de paiement et de la gestion, à savoir, de tout instruments permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

1.5.2. Les activités annexes :

Ce sont les activités qui prolongent les opérations de banques. Elles comprennent les opérations de changes, les opérations sur or, métaux précieux et pièces, les opérations sur valeurs mobilières et produits financiers, le conseil en matière de gestion de patrimoine, le conseil en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et les opérations de locations simples. La plupart de ces opérations relèvent de la prestation de services.

1.5.3. Les prises de participations :

Les prises de participations correspondent à la détention durable pour des motifs stratégiques d'actions émises par d'autres sociétés, établissements de crédits ou entreprises ne relevant pas de ce statut. Les prises de participations sont soumises à une réglementation.

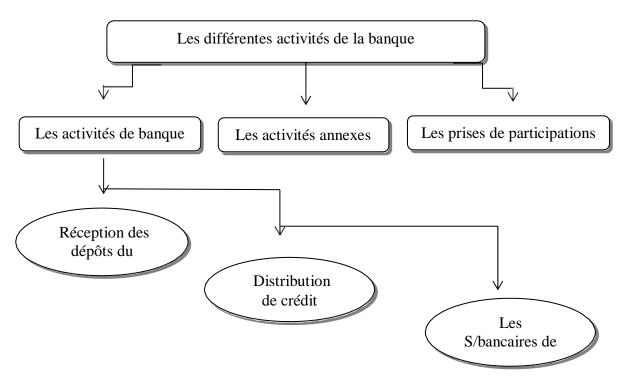


Schéma N°2 : Présentation des différentes activités de la banque.

Source : Nous avons schématisé les informations sus mentionnées par nos soins, (schéma établi par nous)

1.6. Le rôle de la banque :

La banque a pour rôle de collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédits, ce qui fait d'elle un élément irremplaçable de par l'importance de ses activités, nous trouvons alors :

1.6.1. Le traitement de l'information :

L'existence des intermédiaires financiers est souvent justifié par leur capacité à produire de l'information sur les emprunteurs à moindre coût. Sur les marchés les coûts de transaction consistent pour le préteur à rassembler des informations sur les rendements et risques des titres émis puis à surveiller le comportement de l'émetteur, pour l'emprunteur il s'agit de démarcher le préteur et de fournir les informations nécessaires de façon rapide et fiable même sans que celui-ci veuille les révéler.

1.6.2. La banque et l'assurance de liquidité :

Les contrats de dépôts comme ceux du crédit fournissent aux clients une assurance de liquidité.

A. Les dépôts bancaires :

C'est un actif liquide, divisible en unités monétaires (faibles ou importantes), il est accepté par tous comme moyen de paiement, sont associé à ce dépôt des modes de transferts médiateur comme le chèque, le virement ou le paiement par carte bancaire.

B. Les crédits bancaires :

Les crédits bancaires sont des financements accordés aux différents agents économiques (personnes morales ou personnes physiques) par les établissements de crédit. Ils impliquent avant leur octroi, une analyse de risques, et aussi des prises de garanties. Ils peuvent être consentis pour des durées courtes ou peuvent tout au contraire, être remboursés à long terme.

1.6.3. L'expertise de la banque en matière d'évaluation et de suivi des risques :

Les banques ont déployé un véritable examen dans l'évaluation et le suivi des risques de crédit, c'est l'utilisation des distinctes méthodes d'analyse du risque de crédit après sa détection, elles savent rédiger des contrats de crédits avec des clauses incitant les emprunteurs à honorer leurs engagements et assortis de prises de garanties, elles prennent les mesures nécessaires en cas de défaillance de la contrepartie. Enfin, la banque assume directement le risque de crédit qu'elle gère grâce à la division des risque

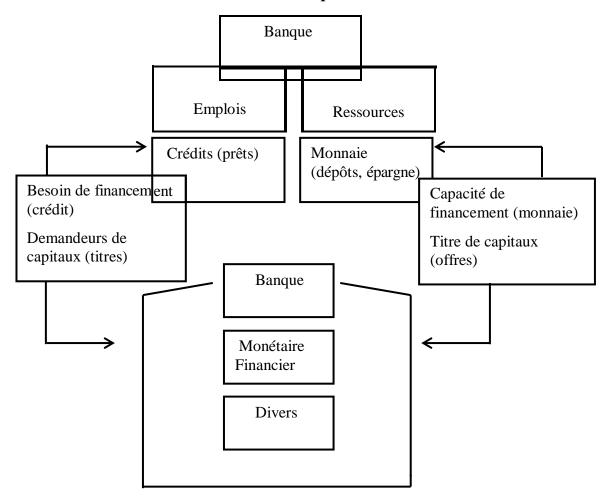


Schéma N°3 : Présentation du rôle de la banque.

Source : Etabli par nos soins, COUSSERGUESS S, « La banque, structure, marché, gestion » Dalloz, Paris, 1996. P6.

Nous avons pu voir à travers cette section qu'aujourd'hui, les banques régissent le monde économique. Elles créent de la monnaie, accordent des crédits, font des opérations de change et financent les opérations de l'état et des entreprises.

Section 02 : Notions de base sur les investissements :

En règle générale, nous abordons le terme d'investissement lorsqu'il s'agit de l'augmentation d'un capital productif d'une entreprise.

L'objectif de cette section est de donner un aperçu sur l'investissement. Nous exposerons les différentes définitions et types d'investissements, ainsi on mettra en évidence les caractéristiques des investissements

2.1. Définition de l'investissement :

« Investir, c'est acquérir un bien dont on attend des avantages durables (services, argents...etc.) ». (P, VIZZAVONA; édition Berti, 9éme édition, P393.).

Un investissement est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise.

Investir revient, en effet, pour celui qui en décide à renoncer à une consommation immédiate pour accroitre ses recettes futures. Bien entendu, le surcroit de recettes occasionné par cet investissement devra être suffisant pour assurer sa rentabilité prévisionnelle.

Plus exactement, l'investissement se définit selon cinq approches :

- 2.1.1. Approche comptable : l'investissement est constitué de tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel acquis par l'entreprise destiné à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise. (P, VIZZAVONA ; édition Berti, 9éme édition, P395.).
- 2.1.2. Approche économique : tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui, dans l'espoir d'obtenir dans le futur, des résultats certains étalés dans le temps, mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale. (Abdallah BOUGHABA ; édition Berti, P8.).
- 2.1.3. Approche financière: l'investissement constitue toute dépense qui générera des revenus ou des économies sur une longue période et qui par conséquent « se remboursera » sur plusieurs années. (J, MARGUERIM; G, AUSSET, édition Sedifor, P34).
- 2.1.4. Approche gestionnaire: l'investissement génère le nouveau cash-flow, il est nécessaire de hiérarchiser les divers projets possibles à partir d'un bilan global, définissant la rentabilité de chaque projet. (J, MARGUERIM; G, AUSSET, édition Sedifor, P35).
- 2.1.5. Approche stratégique : l'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise à son environnement. (Franck BANCEL; ALBAN richard, édition Economica, P22).

Et comme synthèse on peut dire que :

- L'investissement est l'emploi des capitaux visant à améliorer le rendement de l'entreprise ;
- L'investissement s'évalue par la confirmation de dépenses certaines et de dépenses aléatoires ;

 L'investissement est aussi l'échange d'une somme présente et certaine contre l'espérance de revenus futurs qui s'échelonnent sur plusieurs périodes sachant que le risque apparait comme une de ses caractéristiques fondamentales.

2.2. La classification des investissements :

De nombreuses classifications ont été proposées par différents auteurs. Il apparait cependant utile de donner les différents modes de classements les plus fréquents.

2.2.1. Les investissements selon l'objet :

On distingue quatre types d'investissements :

A. Les investissements de remplacement ou de maintien :

« Ils sont destinés au renouvellement des équipements obsolètes afin de maintenir la capacité de production ou le niveau technique. L'évaluation du risque sur ce type d'investissement est relativement aisée ». (J, L, AMELON ; 3éme édition Maxima, P206-207).

B. Les investissements de modernisation ou de rationalisation:

« Ils sont destinés à réduire les coûts de revient, à améliorer la productivité et la qualité du produit ». (Franck BANCEL ; ALBAN richard ; édition Economica, p24).

C. Les investissements d'expansion ou de capacité :

« Ils visent à accroître les capacités de production dans le cadre de produits existants ou de produits nouveaux. Ils peuvent également prendre la forme de l'acquisition d'une autre société en vue d'élargir son marché, de renforcer ses positions ou d'accéder à de nouveaux domaines ». (Franck BANCEL; ALBAN richard; édition Economica, P25).

D. Les investissements stratégiques :

« Les investissements stratégiques sont des dépenses dans le cadre de recherche et de développement, de fonction du personnel. Ces dépenses ont pour objectifs d'assurer le suivi et le devenir de l'entreprise ». (J, L, AMELON ; 3éme édition Maxima, P208).

Ils comportent un aspect défensif et offensif:

- ✓ La stratégie défensive : dans un marché stable repose sur des investissements de renouvellement et de productivité sans augmentation notable de la capacité de production.
- ✓ La stratégie offensive : repose sur l'augmentation de la capacité de production sur le territoire national ou à l'étranger (délocalisation). L'intégration du marché mondial modifie la répartition des capacités de production sur un espace plus large.

2.2.2. Les investissements selon la nature :

Il existe selon ce critère, trois (3) types d'investissements.

A. Les investissements corporels :

Ce sont des investissements matériels susceptibles de maintenir ou d'accroitre le potentiel de production et peuvent être immobiliers (terrains, construction, etc.) ou mobiliers (machines, équipements, matériels de transport, ...etc.). (P, CONSO; F, Hemicif; 10éme édition Dunod, P376).

B. Les investissements incorporels :

Ce sont des investissements immatériels qui correspondent à l'acquisition de moyens non physiques de développement tels que le fonds de commerce, marques, brevets, logiciels, les dépenses pour formation du personnel, pour la publicité, les études ou la recherche. Leur part dans les dépenses (charges) d'investissement est de plus en plus importante. (*J, L, AMELON*; *Op-Cit, P206*).

C. Les investissements financiers :

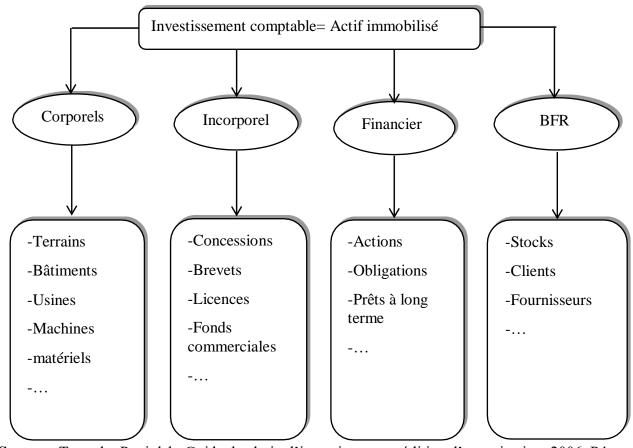
De plus en plus nombreux aujourd'hui qui revêtent la forme :

- Le plus souvent de prêts à long terme ou de titres de participations (immobilisations financières).
- Parfois, de prêts à court terme, lorsqu'ils sont rattachés à des participations ou appelés à être renouvelés.

D. Les investissements en besoin en fond de roulement :

(Stocks, clients, fournisseurs...etc.). (J, Teulie; P, Topsacalian; 2éme édition Vuibert, P301).

Schéma N°4 : Classement des investissements selon la nature.



Source: Travedet Popiolek, Guide de choix d'investissement, édition d'organisation, 2006, P4.

2.2.3. Les investissements selon la durée :

Selon la durée, on distingue trois (3) types l'investissement.

A. Les investissements à court terme :

Ce sont les investissements dont la durée de vie est inférieure à une année (moins d'un an), ce type d'investissement dépend bien évidemment de l'investissement lui-même.

B. Les investissements à moyen terme :

Ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre 2 à 7 ans, ils concernent les

équipements légers, exemple : moyens de transport.

C. Les investissements à long terme :

Ce sont les projets dont la durée est longue, de sept ans (7ans) à plus. La détermination de la durée de vie de ce type d'investissement est très difficile, car plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine.

2.2.4. Les investissements selon la finalité :

Selon ce critère, il existe deux (2) types d'investissements.

A. Les investissements productifs :

Ce sont les investissements dont la production est destinée à être vendu (commercialisée) sur le marché.

Parmi ces investissements, on distingue:

- Substitution aux importations.
- Modernisation de l'outil de production.
- Mise en valeur des ressources naturelles.
- Exportation.

B. Les investissements non directement productifs :

Ce type d'investissement présente une difficulté de quantification des avantages financiers qu'il peut faire ; on distingue :

- Les investissements sociaux : santé, enseignement, éducation...etc.
- Les investissements d'infrastructures : routes, ponts, barrages...etc.
- Les investissements d'appui à la production : formation, assistance, encadrement technique...etc.

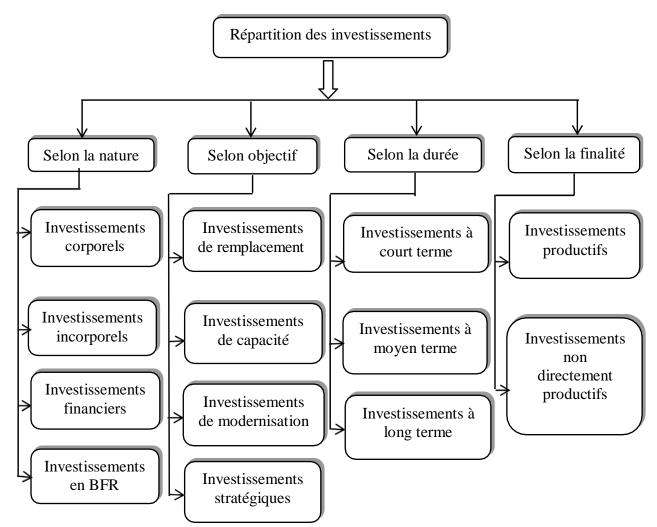


Schéma N° 5 : Les types d'investissements.

Source : Etabli par nos soins à partir de Conso.P et HENICI.F., « Gestion financière de l'entreprise », 10émme Edition, DUNOD, Paris, 2002.

2.3. Les caractéristiques des investissements :

Quel que soit sa nature, chaque investissement peut être caractérisé par :

- ➤ Le capital investit.
- La durée de vie.
- Les recettes nettes (cash-flows nets).
- > La valeur résiduelle.

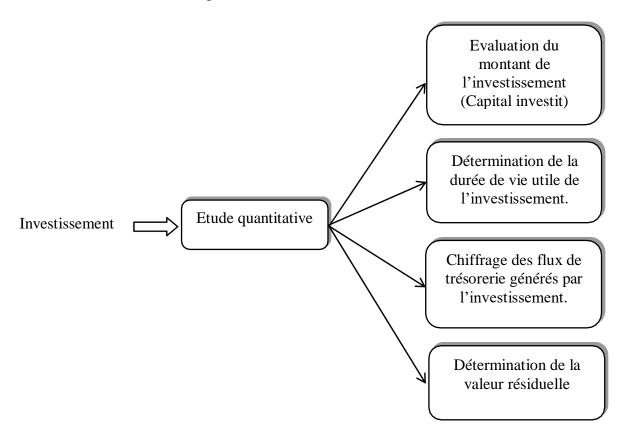


Schéma N°6 : Caractéristiques de l'investissement.

Source: J, MARGUERIM; G, AUSSET; choix des investissements, P50.

2.3.1. Le capital investi :

Ce sont les « dépenses » que doit supporter l'entreprise pour réaliser le projet.

Les dépenses d'investissement comprennent l'ensemble des coûts afférents à la réalisation de l'investissement. L'optique ici est strictement financière et non comptable. (*J.L.AMELON, Op-Cit, P206*).

Le recensement des dépenses doit être exhaustif, et ne peut se limiter uniquement à celles qui figureront en immobilisation au bilan. Ainsi, par exemple dans le cas d'un investissement corporel de type machine, la dépense comprendra :

- Le prix d'acquisition hors taxe (ou le coût de fabrication), l'ensemble des frais annexes (accessoires), (frais de douane, frais de transport, dépenses d'installation, dépenses de montage...etc.).
- La TVA non récupérable (si l'entreprise a un droit de déduction inférieur à 100%).

- Le cas échéant, les frais de formation du personnel, de recherches.
- L'augmentation du besoin de fond de roulement induit par l'investissement.

Le capital investi (I₀) = Prix d'achat net $+\Sigma$ dépenses liées à cet achat

2.3.2. La durée de vie du projet :

Un projet d'investissement se caractérise par une durée de vie. C'est une période sur laquelle le projet va effectivement générer une rentabilité. Mais, si elle est difficile à prévoir, on doit se référer à la durée d'amortissement.

En d'autres termes, c'est la période durant laquelle on peut attendre des cash-flows nets. Ce n'est pas la durée de vie comptable mais la durée de vie utile de l'investissement qui doit constituer l'horizon temporel de l'étude du projet.

2.3.3. Les recettes nettes (cash-flows nets) :

Ce sont les excédents des recettes sur les dépenses qui peuvent être rattaché à un investissement. Nous entendons ici, par Cash-flows, le solde des encaissements et des décaissements qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement en ignorant les remboursements en capital, les frais financiers et les dividendes ainsi que la déductibilité fiscale éventuelle de ces deux derniers éléments. Les Cash-flows sont calculés à partir des bénéfices nets d'impôts, de la manière suivante : (BARRAU J. et Délaya, DUNOD « gestion financière », P316).

Cash-flow= Résultat net + Dotations aux amortissements

2.3.4. La valeur résiduelle :

A l'issue de l'utilisation de certains nombres d'immobilisations, ces derniers conservent une valeur vénale il s'agit des terrains, du matériel véhicules et qui peuvent être revendu. Il convient de tenir compte de cette valeur résiduelle corrigée de l'incidence fiscale de la cession (impôt sur les plus-values) à imputer comme flux positif à la dernière de la durée de vie de l'investissement. (P, CONSO; Op-Cit, P381).

Sa formule est la suivante :

VR= Coût de l'investissement (Capital investi) – Σ amortissements pratiqués

2.4. L'objectif d'un projet d'investissement :

Les objectifs d'un projet d'investissement peuvent être classés en deux (02) catégories :

2.4.1. Les objectifs d'ordre stratégique :

Les objectifs d'ordre stratégique sont des ensembles d'objectifs qui relève de la forme stratégique. On peut apercevoir (les objectifs d'expansion, de modernisation, d'indépendance, ...etc.). La coordination et le classement par priorité de ces objectifs permettront la détermination de la stratégie afférente à l'investissement.

2.4.2. Les objectifs d'ordre opérationnel :

Les objectifs d'ordre opérationnel se situent au niveau technique, on peut tirer trois (03) objectifs :

A. Objectif du coût :

La réduction de coûts est l'objectif principal d'un bon nombre de projets d'investissements, car les prix sont influencés en grande partie par les coûts. L'objectif de cette politique consiste à réduire au maximum les coûts de revient d'un produit.

B. Objectif de temps:

Tout projet d'investissement peut avoir comme principal objectif la maîtrise du facteur temps, satisfaire une demande apparue dernièrement sur le marché dans les meilleurs, afin d'acquérir un avantage concurrentiel.

C. Objectif de qualité :

La réalisation de cet objectif oblige l'entreprise à consacrer du temps en conséquence plus de coûts, ce qui contredit deux objectifs cités précédemment (cout, temps). Elle sera forcée de les exclure, car leur coexistence est difficile voire carrément impossible.

Cette section nous a permis de cerner les différentes définitions et types d'investissement, ainsi qu'à identifier les caractéristiques de ce dernier.

Nous passerons à la dernière section de ce chapitre qui traitera les crédits bancaires.

Section 3 : Les notions fondamentales sur les crédits :

L'entreprise dans ses relations d'affaires avec les agents économiques, n'arrive pas souvent à se satisfaire par elle-même, d'une part elle exprime des besoins à long et à moyen terme pour d'éventuels renouvellements ou acquisitions d'investissements. D'une autre part, des besoins de financement à court terme afin de répondre aux besoins dégagés par le cycle d'exploitation.

Pour faire face à de telles situations, celle-ci sollicite la banque qui lui propose des différents types de crédits.

Mais la question qui mérite d'être posée est : comment doit-on définir toutes ces formes de crédits pour pouvoir les adapter aux différentes formes de besoins ?.

Nous essayerons de répondre à la question dans cette section, ainsi nous identifierons les caractéristiques et le rôle des crédits.

3.1. Définition d'un crédit bancaire :

Le crédit est une expression de « confiance », qui vient du mot latin « Crédere » qui signifie « faire confiance ».

L'article 68 de l'ordonnance n03 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit définit le crédit comme suit : « ... Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de locations assortis d'option d'achat, notamment le crédit-bail ». (L'article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit).

3.1.1. Définition juridique :

Le crédit, au sens de l'article 32 de la loi bancaire algérienne du 19 Août 1986 est : « tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique, ou de contracter pour celle-ci un engagement par signature ». (Code des banques algériennes 1986).

3.1.2. Définition économique :

Un agent de banque appelle une opération de crédit « toute opération par laquelle faisant confiance à son client, lui accorde le concours de ces capitaux ou de sa garanties ».

« Faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement à la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restituer dans un certain délai, le plus avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même du service ». (FERONNIERE J, « Opération de banque » P20).

Un remarquable expert en la matière (EMMANUEL DE SEGE) définit le crédit comme étant « une force incorporelle, c'est le levier essentiel des affaires, sans lui les entreprises se traineraient misérablement, incapable de se développer, avec lui les possibilités de la production et des échanges sont infinis, c'est le principal facteur du progrès de l'humanité ».

3.2. Typologie de crédit bancaire :

Nous pouvons distinguer différents types de crédits bancaires à savoir :

- ✓ Les crédits d'exploitation.
- ✓ Les crédits d'investissement.
- ✓ Les crédits au commerce extérieur.
- ✓ Les crédits accordés aux particuliers.

3.2.1. Les crédits d'exploitation :

Le crédit d'exploitation est un crédit à court terme qui finance le bas du bilan (actif circulant) destiné à rééquilibrer et à combler les décalages de trésorerie qui se produisent durant le cycle d'exploitation des entreprises.

D'après « FAROUK BOUYACOUB » les crédits d'exploitation (ou crédit à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou le réalisable (exemple : stockage).

A. Crédit par caisse :

Ces crédits permettent de remédier aux décalages entre les décaissements et encaissements de fonds, ils se divisent en crédits par caisse généraux et crédits par caisse spécifiques :

a. Les crédits par caisse généraux :

Ce dernier est un crédit particulier à court terme, prévu pour financer les besoins en fonds de roulement, sous réserve à un bref délai de remboursement, on y trouve plusieurs types qui sont :

- a.1. La facilité de caisse : Elle finance des décalages de trésorerie de court terme entre les dépenses et les recettes liées au cycle d'exploitation, l'avance en compte consentie par le banquier est remboursée par le simple feu de rentrées prévues. (MEYSSONIER F, « Banque, mode d'emploi », P105.).
- a.2. Les découverts : Le découvert permet de faire front temporairement à un besoin de fond de roulement dépassant ses possibilités. (BOUYAKOUB Farouk, « L'entreprise et le financement bancaire » P235).
- **a.3.** Les crédits de campagne : Le crédit de campagne est fait pour financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière.
- a.4. Les crédits relais : « Le crédit relais, est une forme de découvert permettant d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis ». (BOUYACOUB F, « L'entreprise et le financement bancaire » P.235).

b. Les crédits par caisse spécifiques :

Ces crédits participent généralement au financement de l'actif circulant, comme les stocks et le poste client. Nous pouvons ajouter que ces crédits comportent des garanties qui sont directement liées à l'opération du crédit, ils peuvent envelopper les formes suivantes :

b.1. Les crédits assortis de garanties réelles :

- ✓ L'avance sur stock : Pour le financement d'un stock lié au fonctionnement courant de l'activité de l'entreprise avant son achèvement.
- ✓ L'avance sur marchandises : Sollicitée par des clients qui disposent d'un stock important mais qui ont un manque de trésorerie.
- ✓ L'avance sur marchés publics : Pour anticiper les règlements attendus d'un organisme public.
- ✓ L'avance sur facture : A base de bons de commandes, de bons de livraisons, de factures.
- ✓ **Les avances sur titres :** L'avance sur titre est un crédit accordé à un client contre remise de valeurs mobilières en garanties.

b.2. Les crédits de mobilisations de créances commerciales : Tel que :

✓ L'escompte des effets de commerce : Il s'agit pour la banque de « l'acheter » avant son échéance moyennant une rémunération.

L'escompte est une forme de crédit professionnel a court terme qui permet à l'entreprise d'obtenir le paiement immédiat d'un effet de commerce, sans attendre sa date d'échéance.

✓ Le factoring (l'affacturage) : Selon l'article 543 du code de commerce algérien : « le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client appelé adhérent, en payant a ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en, prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement ».

B. Les crédits par signature :

La banque évite les décaissements de fonds, et prête par signature en guise de garanties de la solvabilité de son client.

- **a.** L'acceptation : Se traduit par la signature du banquier sur l'effet de commerce garantissant son paiement à échéance.
- **b.** L'aval : Un engagement de la banque qui se porte garante de payer tout ou une partie du montant d'un effet de commerce.
- **c.** Les cautions (cautionnement) : Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation si le débiteur ne le satisfait pas lui-même.

Selon les dispositions des articles 644 à 673 du code civil, le cautionnement est un contrat par lequel se traduit l'opposition au recto de l'effet de commerce, de la mention « bon pour acceptation » par le banquier.

3.2.2. Le crédit d'investissement :

Ce sont des crédits destinés au financement des immobilisations, permettant à l'organisme de produire plus ou dans de meilleures conditions. Ils sont octroyés aux entreprises à moyen et à long terme. Ils servent au financement des biens d'investissements tels que les marchandises, les immeubles d'exploitation, ... etc.

Nous pouvons trouver les formes suivantes : les crédits classiques, les crédits spéciaux et le crédit-bail en ce qui concerne le crédit d'investissement.

A. Les crédits d'investissements classiques :

Ces crédits sont destinés à financer l'actif immobilisé du bilan. Ils peuvent être accordés à long et à moyen terme, nous devons préciser que la durée d'un prêt est importante car ses conditions se différencient en fonction de sa durée.

a. Les crédits à moyen terme :

Le crédit à long et à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux (2) à sept (7) ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipements amortissables entre huit (8) et dix (10) ans. Il permet de financer le matériel, outillages et certaines constructions de faible coût dont les sociétés industrielles ont besoin.

Conformément à l'article 71 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Les crédits à moyen terme sont réescomptables auprès de la Banque d'Algérie. Il existe trois (3) types de crédits à moyen terme : réescomptable, mobilisables et non-mobilisables :

a.1. Le crédit à moyen terme réescomptable :

C'est généralement la forme la plus utilisée par les établissements de crédits en Algérie en raison de la flexibilité qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de l'élaboration du crédit.

Selon l'article 71 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit « la banque centrale peut réescompter aux banques et établissement financier pour des périodes de 6 mois au maximum ou prendre en pension les effets crées en présentation de crédit à moyen terme »

Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant pas dépasser 3 années, les effets doivent comporter en dehors de la signature du cédant, 2 signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'état. Les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des objets suivants :

- ✓ Développement des moyens de production ;
- ✓ Financement d'exportation ;
- ✓ Construction d'immeuble d'habitation.

La souscription des billets à ordre par l'emprunteur va servir à récupérer les fonds engagés par la banque en procédant au réescompte auprès de la banque d'Algérie, c'est pourquoi ce concours bancaire demeure le plus utilisé par les banques algériennes, il procure un soulagement à leurs trésoreries.

a.2. Le crédit à moyen terme mobilisable :

Selon FAROUK BOUYAKOUB : « ce type de crédit devrait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable ».

Dans le lexique finance : le crédit mobilisable est défini comme étant une expression qui ne s'applique que dans le monde bancaire. Lorsqu'une banque veut se refinancer, elle présente à la banque du premier rang (banque centrale) des titres de garanties notamment ses avoirs créances qu'elle détient en échange, la banque centrale lui accorde un crédit d'un montant correspondant.

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque centrale, mais le mobiliser sur le marché financier.

a.3. Le crédit à moyen terme non mobilisable :

Ou crédit à moyen terme direct, il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie. Il ne peut pas être refinancé.

b. Le crédit flexeo:

C'est un crédit destiné aux PME utilisable pendant 24 mois au maximum et remboursable en 36 mois.

Il permet de financer tous les types d'investissement de renouvellement ou de développement liés à l'activité professionnelle : matériel, travaux, ...etc. A l'exclusion des biens immobiliers, du fonds de roulement, des véhicules et des éléments immatériels.

Il est garanti par le nantissement du matériel financé.

Ses avantages:

- ✓ L'accès à ce crédit est facile avec la production de factures d'investissements acquittées.
- ✓ Le règlement des factures d'investissements sans se préoccuper à chaque fois d'une demande de financement.
- ✓ Les frais du dossier ne sont perçus qu'une seule fois à l'ouverture du crédit.

✓ Des remboursements anticipés (totaux ou partiels) sans pénalités possibles.

c. Le crédit à long terme :

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit (8) à vingt (20) ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions ».

Il s'agit d'un crédit destiné à financer les investissements volumineux tels que l'acquisition de matériels lourds, de chaines de production, de terrains, ...etc. Sa durée s'inscrit entre huit (8) et vingt (20) ans avec un différé de remboursement allant de deux (2) jusqu'à cinq (5) ans.

Lors de l'octroi d'un crédit à long terme, la banque court un grand risque, car elle dispose de ressources qui sont à court terme, voir même à vue, alors que les crédits à long terme mobilisent les fonds pour des périodes supérieurs à sept (7) ans. Le problème ne réside pas seulement dans l'importance du montant mais surtout dans son indisponibilité future. En effet, pour diverses raisons, les déposants peuvent venir à tout moment réclamer leurs dépôts, alors que la banque ne sera pas en mesure de les satisfaire, elle se retrouvera alors dans un déséquilibre financier qui pourra la conduire à la faillite.

B. Le crédit-bail:

Le crédit-bail ou le leasing est une opération commerciale et financière réalisée par une banque, un établissement financier ou une société de crédit-bail, avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers sur la base d'un contrat de location pouvant comporter une option d'achat au profit du locataire, comme il porte exclusivement sur les biens mobiles ou immobiles à usage professionnel.

L'entreprise locataire sera utilisatrice d'un bien sans en être propriétaire, la propriété reste à la société leasing ou la banque.

a. Son principe:

L'entreprise choisit son équipement le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail ou par la banque, sur la base d'une durée de contrat qui correspond à la durée de vie économique du bien loué et à la fin du contrat l'entreprise peut :

✓ Acquérir le bien en payant sa valeur résiduelle ;

✓ Renouveler le contrat de location ;

✓ Restituer le bien.

Remarque: la valeur résiduelle du bien doit être égale à 1‰ du prix du bien ou moins.

b. Le mécanisme du crédit-bail :

Le leasing est une opération tripartite qui met en relation trois intervenants à savoir le fournisseur, le bailleur et le client.

✓ Une entreprise qui a besoin d'un bien d'équipement pour son exploitation sans disposer des fonds nécessaires pour l'acquérir, va s'adresser à une banque pour conclure un contrat de crédit-bail ;

✓ La banque, sur les conseils de l'entreprise va acquérir le bien en question, seul le crédit bailleur est propriétaire du bien ;

✓ Le contrat de vente intervenu entre le crédit bailleur et le fournisseur est suivi d'un contrat de location entre le crédit bailleur et le crédit preneur. La période de location est irrévocable, sans possibilité de l'abréger ou de l'allonger.

✓ Enfin, concrètement l'entreprise utilisatrice pourra soit acheter le bien à l'issue de la période de location à une valeur résiduelle (valeur d'achat moins les amortissements pratiqués) soit restituer le bien ou en demander le renouvellement.

c. Les types de crédit-bail :

c.1. Le crédit-bail mobilier :

Il porte sur les biens d'équipements ou de matériel d'outillage à usage professionnel.

La gestion du risque d'obsolescence oblige le banquier à financer des matériels neufs et parfaitement identifiables.

c.2. Le crédit-bail immobilier :

Porte sur des biens immeubles à usage professionnel : bureau, magasin, ...etc. Sa durée est plus longue que le crédit-bail mobilier et son coût est ainsi élevé.

C. Les crédits spéciaux :

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer par des concours publics des activités soutenues.

a. Le crédit à l'emploi de jeune :

Afin de quadriller le fléau du chômage qui atteint une partie considérable de la population Algérienne, les pouvoirs publics en coopération avec le secteur bancaire ont érigé un système de financement dénommé « crédit à l'emploi des jeunes » qui sont des crédits d'investissement à moyen terme et qui entrent dans le cadre du dispositif du soutien à l'emploi des jeunes adopté et réglementé par :

- ✓ Le décret présidentiel N 96-234 du 02 juillet 1996.
- ✓ Les décrets exécutifs N 96-295, 96-296 et 96-297 du 08 septembre 1996.
- ✓ Le décret exécutif N 98-200 du 09juin 1998 modifié et complété par le décret exécutif N 03-289 du 06 septembre 2003.

a.1. Mode de financement :

Les crédits à l'emploi de jeune ont éclos pour contrecarré le chômage et faciliter la réinsertion des jeunes chômeurs dans la vie économique et sociale, en les habilitant à investir dans le domaine de la micro entreprise, ce mécanisme est basé sur une participation triangulaire : (ANSEJ-Banque-Promoteur) et un financement mixte (établissement bancaire et promoteur).

Deux méthodes sont prévues dans le cadre de l'ANSEJ.

Le financement triangulaire :

C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

Tableau n°01 : Le financement triangulaire dans le cadre de l'ANSEJ.

Apport personnel	Prêt sans intérêt ANSEJ	Crédit bancaire	
Niveau 1 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA			
1%	29%	70%	
Niveau 2 : le montant d'investissement de 5.000.000 à 10.000.000			
2%	28%	70 %	
		Durée de crédit : 8ans dont	
		+3ans de différé	

Source: BOUYACOUB Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, P261.

- **Le financement mixte :** Il est constitué de :
 - Apport personnel du jeune promoteur ;
 - Prêt non rémunéré de l'ANSEJ.

Tableau n°02: le financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ.

Montant de	Prêt non rémunéré	Apport personnel	
l'investissement	(ANSEJ)		
Niveau 1 : financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ			
Jusqu'à 5.000.000	29%	71%	
Niveau 2 : financement mixte dans le cadre de l'ANSEJ			
DE 5.000.001 DA à 10.000.000	28%	72%	

Source: BOUYACOUB Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, P261.

Le soutien à l'emploi des jeunes tend à :

- Favoriser la création d'activités de production de biens et de services par des jeunes promoteurs ;
- Contrecarrer le chômage.

3.2.3. Les crédits finançant le commerce extérieur :

Tous les pays du monde, selon le degré d'ouverture de leur économie et selon leur niveau d'activité entretiennent des relations commerciales avec l'extérieur. L'évolution persiste et continue de ces relations qui se concrétisent par des échanges de différentes natures, amenant les banques à s'appliquer davantage afin de participer au développement et d'en tirer profit. Elles mettent en place des dispositifs et diverses techniques qui sont destinées à financer, soit les importations ou les exportations.

A. Le financement des importations :

Les établissements de crédit interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques de financement des importations qui sont :

a. L'encaissement documentaire :

Est un ordre que reçoit la banque du vendeur d'encaisser une certaine somme auprès de l'acheteur contre la remise des documents d'expédition, le traitement peut s'effectuer par paiement au comptant ou par acceptation d'une traite.

b. Le crédit documentaire :

Est un engagement qu'accorde l'importateur à la banque de garantir le paiement des marchandises à l'exportateur (ou l'acceptation d'une traite contre remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises au contrat.

B. Le financement des exportations :

On peut trouver plusieurs formes de crédit en ce qui concerne le financement des exportations, à savoir :

a. Le crédit fournisseur :

Est un crédit bancaire directement accordé au fournisseur (exportation), qui a lui-même consentie un délai de paiement à son partenaire étranger (importation). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.

b. Le crédit acheteur :

Est un financement directement consentie à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.

3.2.4. Les crédits aux particuliers :

Afin de remédier aux difficultés financières que rencontrent les particuliers les empêchant de réaliser leurs projets envisagés, la banque leurs offre des crédits avec intérêts.

A. Les crédits à la consommation :

Ce type de crédit est destiné aux particuliers en vue de leur permettre d'acquérir des biens de consommation durables (automobile, équipement de maison, ... etc.), avec une activité et un revenu régulier.

B. Les crédits immobiliers :

Le crédit immobilier est un prêt à long terme octroyé aux particuliers, leurs permettant de couvrir toutes les opérations immobilières : acquisitions ou travaux, résidence principale ou secondaire.

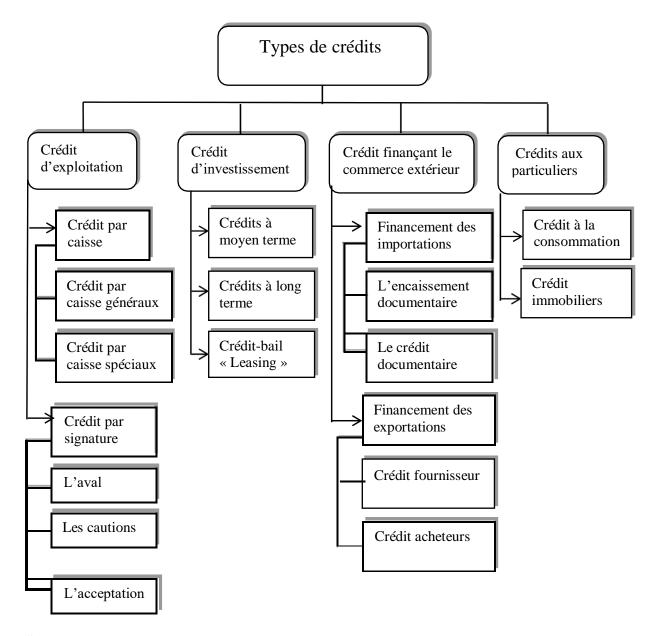


Schéma N°07 : Typologie des crédits.

Source: Etabli par nos soins, DJALIL et OUTMANI N, « Le financement de l'immobilier en Algérie », mémoire de licence, option finance et comptabilité, université de Bejaïa, 2010.

3.3. Les caractéristiques du crédit :

Les quatre (04) grandes caractéristiques du crédit sont : (MANSOURI Mansour, Edition HOUMA, P130).

3.3.1. La confiance :

Cette notion est primordiale pour qu'une opération de crédit soit possible. Pour une banque, la confiance vis-à-vis de son client se manifeste par les avances des fonds, l'exécution des ordres donnés et par l'indication des renseignements favorables. Le client en occurrence, doit être convaincu que l'appui de cette dernière lui sera donné au moment besoin et qu'elle fera usage purement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise. (MANSOURI Mansour, Edition HOUMA, P131).

3.3.2. Le risque :

On peut distinguer deux (02) risques :

- ✓ Le risque d'immobilisation qui réside dans le retard pour le client à rembourser son crédit de l'autre côté.
- ✓ Le risque d'insolvabilité qui consiste en la perte définitive d'une créance, en la gestion de la défaillance est lié à l'incapacité du client de respecter les termes du contrat du prêt.

3.3.3. Le temps :

Le temps est un élément qui ne porte pas égard à l'ordre psychologique (la confiance) mais qui s'attarde sur le délai fixé pour le remboursement par le client.

3.3.4. Le taux d'intérêt :

Les crédits peuvent être accordés avec un taux d'intérêt fixe ou variable :

A. Le taux d'intérêt fixe:

Dans le prêt à taux fixe, l'échéancier de remboursement est connu d'avance. Les prêts à taux fixe présentes l'avantage principal d'assurer à l'emprunteur et à la banque des conditions définitives leurs permettant de prévoir leurs trésoreries à long terme.

B. Le taux d'intérêt variable :

Dans ce cas, le taux d'intérêt et l'échéancier de remboursement varient dans un but de l'adapter à la situation du client. Les prêts à taux variable peuvent faire bénéficiaire pour les clients, dans le cas, d'une éventuelle baisse du taux, mais aussi, ils peuvent être aux des avantages du client

en cas d'une hausse des taux qui peuvent engendrer un risque d'augmentation des intérêts à payer.

3.4. Les objectifs d'un crédit bancaire :

L'objectif principale du crédit est de financer les investissements des entreprises et des particuliers. Le crédit d'investissement en particulier à pour objet le financement de la production d'un bien déterminé, son remboursement viendra du bénéfice résultat de la vente de ce bien. Ainsi, il peut subvenir aux besoins d'équipements des particuliers, qui anticipent la possibilité d'épargne future par le crédit.

Le seul objectif du banquier accordeur du crédit est d'avoir des gains mais à condition de pouvoir couvrir ses frais et s'assurer un bénéfice.

Le crédit joue un rôle multiple ; il permet l'échange, stimule la production, amplifie le développement et enfin crée la monnaie. (BOUYACOUB F, Edition casbah, Alger 2000, P56).

- Le crédit permet l'échange : le concours bancaire sous forme de crédit donne la possibilité d'anticiper sur des créances ainsi de bénéficier à l'avance d'un pouvoir d'achat ou d'échanges aux entreprises. Cette anticipation assure la continuité du processus de production et de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
- Le crédit stimule la production : la croissance de la production et sa modernisation dépendent généralement de l'innovation et renouvellement des équipements ;
- Le crédit amplifie le développement : En plus de l'agent économique bénéficiaire du crédit, les effets de celui-ci s'étendent indirectement à d'autres agents économiques ;
- Le crédit crée de la monnaie : Quand une banque accorde un crédit, en utilisant des ressources provenant de dépôts, elle crée des flux monétaires sans priver les déposants des possibilités de retirer leurs dépôts.

Dans ce chapitre on a exposé en générale les notions de base sur la banque, l'investissement des entreprises et la principale relation qui relie les deux à savoir « Le crédit ».

Cependant, le banquier est amené à jouer pleinement son rôle en matière d'aide, d'assistance et d'orientation de la clientèle vers le type de crédit le plus adapté aux besoins exprimés.

Pour cela, il doit parfaitement connaître son client aussi bien sur le plan moral que financier à travers un diagnostic global de l'entreprise pour pouvoir mener une étude minutieuse et approfondie de l'entreprise et des risques auquel elle aura à faire face. Tout cela fera l'objet du deuxième chapitre.

Chapitre 2

Dans le cadre de l'octroi d'un crédit à une entreprise, l'étude du dossier constitue la première étape qui permet à la banque d'apprécier les risques liés à l'objet de la demande de crédit.

Toute demande de crédit exposée donne lieu à la mise en place d'une procédure débutant par la constitution d'un dossier et s'achevant par la décision finale. Cela passe par l'étude des divers paramètres permettant de déterminer les besoins réels de l'entreprise, de cerner la moralité et l compétence de ses dirigeants, son niveau de performance, sa capacité à faire face à la concurrence, son aptitude à honorer ses engagements et par la même d'évaluer les risques.

Dans cette deuxième partie, nous essayerons de présenter la démarche empruntée par le banquier en matière de montage et de traitement du dossier de crédit ainsi que les risques liés à une opération de crédit. Nous aborderons à travers ce deuxième chapitre :

- Section 01 : constitution d'un dossier de crédit.
- Section 02 : étude d'un dossier de crédit.
- Section 03 : les risques de crédit, les moyens de préventions et décision finale.

Section 01 : constitution d'un dossier de crédit :

Pour commencer le travail du diagnostic financier, il est opportun que le banquier récolte certaines informations concernant le client afin de savoir à qu'il a à faire, d'identifier et connaître son champs d'application pouvant lui donner une idée sur les compétences et les performances de l'entreprise ainsi que sur la moralité et le sérieux de son client.

1.1. La collecte et la présentation des informations :

1.1.1. Etude de la demande de crédit :

- Le client se présente à l'agence suite à une prise de rendez-vous ;
- Le chargé d'affaires le reçoit afin d'avoir connaissance de sa demande, étudier son besoin, analyser ses attentes ainsi aiguiller le client en lui conseillant, si sa situation le permet, les lignes de crédit adéquates;
- Le chargé d'affaires doit recueillir le maximum d'informations concernant le client (KYC).

1.1.2. Documents fournis par le client :

A. Demande de crédit :

Demande de financement ou de renouvellement d'une ligne de crédit datée, cachetée et signée par la personne habilitée à engager la société. Cette dernière doit faire ressortir le montant du crédit, la durée ainsi que son objet.

B. Documents fiscaux et parafiscaux :

- Le NIF (Numéro d'Indentification Fiscal) ou un certificat de déclaration d'existence délivré par les services fiscaux pour les affaires récentes. (BELLAL Djamel. Op. Cit. P115.).
- Les mises à jour CNAS et CASNOS et extrait de rôle en cours de validité.

C. Documents comptables et financiers :

- Les trois derniers bilans fiscaux et les TCR et annexes certifiés conforme aux écritures (dument cachetés par les impôts) ;
- La situation comptable provisoire pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Rapport commissaire aux comptes de N-1;
- Situation intermédiaire si la demande est déposée au-delà de 30/06/N;
- Prévisionnel de clôture au 31/12/N
- Plan d'importation de l'exercice N voire N+1 si la demande est reçue au-delà de Sept/N;
- Rapport technico-économique, plan de financement, tableau de flux de trésorerie prévisionnel et états financiers prévisionnels pour toutes demandes de crédit à moyen terme.

D. Documents juridiques et administratifs : (décision réglementaire de BNP)

- La copie certifiée conforme du registre de commerce.

La copie certifiée conforme des statuts modificatifs si y avait eu une modification, ainsi
que le procès-verbal de l'assemblée générale désignant le gérant et les organes de
décisions.

Ces deux derniers constituent des documents de base très importants dans la mesure où ils constituent une preuve de l'existence juridique de l'entreprise.

- Un acte de propriété du fonds de commerce ou un contrat de location notarié.

En plus de l'ensemble de ces documents, le chargé d'affaires va identifier l'entreprise et vérifier les informations liées à l'entreprise par KYC pour l'aider dans la prise de décision.

a. Le KYC:

Afin, d'éviter d'être impliquée indirectement dans une affaire de fraude ou de blanchissement d'argent qui peut être lourde de conséquence pour une banque, cette dernière met en œuvre le « Know Your Custmer », ensemble de réglementations qui leur impose de récolter des informations sur leurs clients dans le but de repérer les opérations frauduleuses.

> Sa raison d'être :

En 2014, BNP PARIBAS s'était vu infliger une amende de près de 9 milliards de dollars par les régulateurs américains, qui lui reprochaient d'avoir contourné les embargos imposés par les Etats-Unis à l'encontre de plusieurs pays comme le Soudan, l'Iran ou Cuba. La banque s'était alors engagé à passer toutes ses activités au filtre de la « conformité » afin d'instaurer un contrôle strict des risques géopolitiques et sociétaux. Elle a donc procédé à un renforcement de ses outils de contrôle interne, comme les logiciels de filtrage des transactions et les procédures de revue périodique obligatoire du portefeuille de clients et de KYC.

> Définition :

KYC (Know Your Customer- connaissance du client) est un processus métier obligatoire et normalisé dont le but est de décider de l'entrée en relation avec un nouveau client ou de la poursuite d'une relation d'affaires existante. Cette décision repose sur :

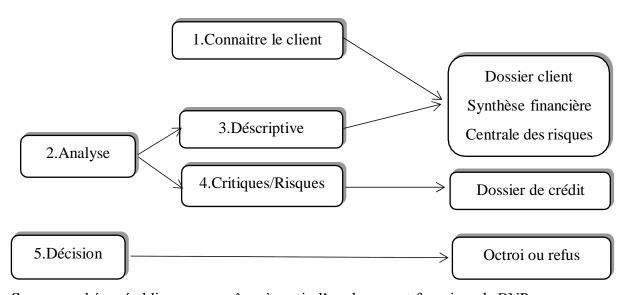
- L'identification du client et la collecte des informations requis.

- Une évaluation du risque présenté par la relation d'affaires en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de corruption et de sanctions financières internationales.

Le processus KYC doit être initié:

- Avant l'établissement de toute nouvelle relation d'affaires entre une entité opérationnelle et un client.
- Selon la date de recertification prévue. (C'est une mise à jour du dossier accompagnée d'une révision des informations et de la documentation, d'une réévaluation éventuelle du niveau de risque et d'une nouvelle prise de décision, elle peut conduire à une dégradation du niveau de risque ou son amélioration).
- Lorsque des événements particuliers surviennent, qui requièrent une revue ciblée du dossier ou la recertification du client.
 - Avant la cessation d'une relation d'affaires.

Schéma N°08 : L'analyse du crédit.



Source : schéma établi par nous même à partir d'un document fourni par la BNP.

Le KYC est effectué en complétant une fiche profil qui est considérée comme étant la pièce d'identité économique de l'entreprise, elle doit être correctement renseignée et régulièrement actualisée à chaque renouvellement du dossier de crédit.

Cette fiche nous renseigne sur l'entreprise, son activité, ses dirigeants, ses actionnaires, les pays avec lesquels l'entreprise est en relation (pour savoir si elle effectue des opérations avec les pays sous embargo ... etc.).

La fiche doit être actualisés une (1) fois par an pour les clients classés à High risque, une (1) par trois (3) ans pour ceux qui sont classés à Medium risque, et une fois tous les cinq (5) ans pour ceux à Low risque.

NB: le client peut passer du Low risque au Medium voir au High risque si, par exemple il a un nouveau client dans les pays sous embargo (Cuba, Iran, Corée du sud...etc.) et cela expose la banque à plus de risque et ça peut aller jusqu'à la clôture du compte du client.

1.1.3. La visite sur site :

Le CAE doit visiter sur site au moins une fois par an pour une bonne organisation de sa visite, il doit reclasser et étudier les documents précédemment cités pour recenser les questions utiles à poser au client pour une meilleure compréhension de ses états financiers. Après sa visite, le CAE doit rédiger un compte rendu de la visite qui sera jointe au dossier.

1.2. Identification du demandeur de crédit et son activité :

L'identification de l'entreprise est un élément crucial qui influence fortement sur la décision d'octroi ou de refus de crédit car c'est ce qui fait régner la confiance entre le banquier et le demandeur de crédit.

Une sous-estimation de l'entreprise peut mettre en danger la banque car il y'a risque de non remboursement qui est le souci premier du banquier.

Par conséquent, le banquier se voit tenu de prêter une attentive attention à cet aspect, donc, il est dans l'obligation d'identifier économiquement, juridiquement d'entreprise et étudier son produit, marché, ... etc.

1.2.1. Analyse interne:

A. Présentation du demandeur de crédit et son activité :

Il s'agit de chercher dans le passé de l'entreprise et cela par le biais de :

- La date de sa création ;
- Son ancienneté et son expérience dans son domaine d'activité ;
- Les modifications éventuelles de sa forme juridique ;
- L'évolution du capital.

B. Organisation de l'entreprise :

Le banquier doit s'intéresser à la manière dont l'entreprise exploite ses ressources bancaires, l'appréciation de l'organisation se basera sur les éléments suivants :

a. Les dirigeants :

Vu le rôle important qu'il joue dans la gestion de l'entreprise, le banquier doit s'interroger sur son niveau intellectuel, son expérience dans le domaine, les exploits qu'il à réaliser avec l'entreprise et s'il a des connaissances assorties du poste qu'il occupe.

b. L'encadrement:

Le banquier doit avoir une idée sur l'organigramme de l'entreprise pour mieux cerner les tâches et les pouvoirs délégués pour chaque fonction.

c. Le personnel :

Le banquier s'interroge sur leurs qualifications, leur savoir-faire, le climat social et l'harmonie au sein de l'entreprise.

d. Les moyens matériels :

Il faut indiquer la surface des locaux utilisés dans le cadre des activités de l'affaire. Préciser si le client est propriétaire ou locataire, donner des informations sur le matériel et l'outillage utilisés ainsi que sur leur état afin de prendre connaissance des garanties réelles existantes qui constituent l'un des moyens de prévention du banquier.

e. Les moyens financiers :

Analyser les sources de financement de l'entreprise, soit par autofinancement (ses fonds propres) ou par endettements (ses concours bancaires) et calculer la part de chacun dans le financement du projet.

1.2.2. Analyse externe:

A. L'étude du marché:

Le marché est le lieu où les vendeurs exposent leurs biens et services afin d'être acquis par les acheteurs contre un prix de vente.

C'est sans doute à cette étape de l'étude que la démarche du promoteur et celle du banquier convergent le plus. Les deux font de cette étude un élément primordial, car c'est de cette dernière que dépend la décision d'investir ou de ne pas investir. Comme il l'a constaté avant lui le promoteur, le banquier détermine lui aussi le marché global théorique, apprécie la part du marché local visée par l'entreprise et examine les possibilités d'exportations. Il met en lumière les particularités de la demande : types de clientèles, volume et prévisions d'évolution... etc. Ainsi que celle de l'offre : principaux concurrents, volume et prévisions d'évolution, importations, exportations, production nationale... etc. Il procède ensuite à une étude pointue du produit, ses caractéristiques technique, ses qualités, ses performances, son utilité et son utilisation sont alors mises en évidence. (BOUYACOUB F, « L'entreprise & le financement bancaire », P145).

« L'étude du marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelle ou potentielle d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales » (LASARY, K, « Evaluation et financement des projets » P31.).

B. Les partenaires :

Pour produire et vendre des biens et services à ses clients, l'entreprise a besoin d'acheter des matières premières auprès de ses fournisseurs.

Ses relations d'affaires avec ses clients et fournisseurs se matérialisent par la naissance des dettes et créances.

a. Les clients:

Vendre c'est bien, mais être payé c'est mieux. C'est pourquoi le banquier doit s'intéresser à la qualité des clients qui doivent être solvables ainsi qu'à la diversification de leur portefeuille.

b. Les fournisseurs :

Plus leur nombre est important, plus le risque de connaître des ruptures des stocks suite à des perturbations connues par un de ses fournisseurs est réduit, le banquier doit s'intéresser aux délais obtenus auprès de ses fournisseurs qui doivent être supérieurs aux délais accordés aux clients.

c. Les concurrents :

Il est important de connaître leur nombre, leur implantation, la part de marché que détient chacun d'entre eux, leur capacité de production, les prix qu'ils pratiquent et les conditions de vente qu'ils proposent (délais de règlement, modalités de livraison... etc.)

C. Le produit :

Est un bien ou un service associé à une production offerte sur le marché, afin de satisfaire les besoins et les envies des consommateurs, généralement contre un prix à payer par l'utilisateur. (https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/produit.pdf). Consulté le 14/03/2020).

Il peut être le point fort ou faible de l'entreprise en fonction de ses caractéristiques, ses qualités, son utilité et son utilisation, ses performances, son cycle, sa technique de fabrication et surtout son avenir face à de nouveaux produits de substitution.

D. Les moyens commerciaux :

- Le banquier s'informe sur les objectifs commerciaux fixés par l'entreprise, la part qu'elle se propose conquérir, les types de clientèles visés.
- Il situe l'entreprise par rapport au prix pratiqués par la concurrence.
- Il s'informe sur les canaux de distribution des produits (le circuit de distribution est-il court ou long ?).

- Il s'informe sur la pratique de communication de l'entreprise (les moyens que compte utiliser l'entreprise pour se faire connaître et faire connaître ses produits).

1.3. Relation banque client :

1.3.1. L'historique:

C'est en ayant une parfaite connaissance de son partenaire que le banquier peut orienter sa décision en ce qui s'agit de l'octroi ou non du concours sollicité.

De même, il y a nécessité d'apprécier la qualité de la relation banque-client. Le but de cette pratique sera de savoir dans quelle mesure le banquier peut faire confiance à son client et dans quelle situation il devra faire preuve de vigilance ainsi que de prudence.

1.3.2. Les mouvements confiés :

C'est un signe de fidélité du client qui nous renseigne sur la confiance dont le client accorde à sa banque.

Pour l'obtenir, le banquier relève le cumul des mouvements créditeurs du compte courant durant l'exercice précédent mais cela n'a pas de sens s'il ne le compare pas au chiffre d'affaires déclaré, il se calcule comme suit :

Mouvements confiés = versements+ virements reçus + remises de chèques et effets

1.3.3. Le niveau d'utilisation des crédits octroyés :

Le banquier voit si le client a d'autres crédits accordés par les banques confrères si oui il s'interroge sur l'honorabilité de ses dettes à échéance ainsi que les dépassements de leurs plafonds.

1.3.4. Les incidents de paiement :

Pour s'assurer de l'honnêteté et la moralité de son client, le banquier est tenu de vérifier si celui-ci n'a pas objet d'un incident de paiement (émission des chèques sans provisions, le non-paiement d'une traite à échéance ou encore le non-paiement d'une dette privilégiée

généralement sanctionnée par une saisie arrêt (la saisie d'arrêt désigne une procédure judicaire de blocage des comptes bancaires ou de saisie des biens d'un débiteur défaillant), ou un avis à tiers détenteur (est une procédure utilisée par l'administration fiscale pour récupérer les sommes dues en cas de défaut de paiement des impôts. Cette procédure, qui est passé par des tiers détenant des sommes d'argent qui appartiennent au créancier pour obtenir les sommes nécessaires).

1.3.5. Les fichiers de banques d'Algérie :

A. La centrale des risques :

La banque a intérêt avant d'accorder un crédit, à connaître la situation du solliciteur de crédit qui peut être déjà endetté auprès d'autres organismes. C'est pourquoi, le banquier doit consulter la centrale des risques qui est chargée de recueillir auprès de chaque banque et de chaque établissement financier le nom des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties prises pour chaque crédit. (Article 2 du règlement de banque d'Algérie n° 12-01 du 20 février 2012 portant organisation et fonctionnement de la centrale des entreprises et ménages).

B. La centrale des impayés :

Elle diffuse les informations relatives aux incidents de paiement survenus sur les crédits et/ou sur les instruments de paiement. Cette centrale peut prendre des mesures de sanctions qui peuvent aller à l'interdiction d'émission de chèques.

C. La centrale des bilans :

Elle a pour mission la collecte, la diffusion des informations comptables et financières des entreprises qui ont obtenues des crédits.

De part cette section, nous avons démontré que les éléments et documents constituant un dossier de crédit demeurent éminent et essentiels à l'étude du dossier en question et à la prise de décision, car ces derniers permettent au banquier d'avoir une idée sur la crédibilité de son client. C'est pourquoi nous aborderons la question de l'étude d'un dossier de crédit dans la section suivante.

Section 2 : Etude d'un dossier de crédit

L'étude du dossier du crédit débouche sur la décision du banquier, c'est l'étape la plus délicate car elle fait appel à d'autres procédés où l'esprit de finesse prend sa revanche sur les chiffres pour cerner les forces et les faiblesses de l'entreprise afin de juger sa situation économique et financière.

2.1. Analyse financière de l'entreprise :

L'analyse financière constitue en l'étude approfondie des états financiers de l'entreprise afin de déceler ses points forts et ses points faibles ainsi pour diagnostiquer sa santé financière et la qualité de ses performances.

Cette analyse se focalisera donc, sur l'étude de la situation passée de l'entreprise, son évolution dans le temps et ses perspectives futures de développement : d'où une analyse rétrospective et une analyse prospective.

2.1.1. Analyse rétrospective :

Vise à saisir l'évolution de la situation de l'entreprise et ses performances au cours des trois dernières années.

Elle est menée sur la base des données réelles matérialisées par les bilans, les TCR et les états annexes. Cette analyse se fera en quatre parties à savoir :

- > Elaboration d'un bilan financier ;
- Calcul des indicateurs d'équilibre financier;
- > Calcul des soldes intermédiaires de gestion ;
- Analyse par la méthode des ratios.

A. Elaboration d'un bilan financier :

Un bilan comptable est un état financier qui est en mesure de retracer le patrimoine de l'entreprise (passif) et comment ces ressources sont employées (actif).

Ce dernier ne reflète pas toujours la réalité économique et financière de l'activité et du patrimoine de l'entreprise, de même qu'il ne traduit pas de manière rigoureuse le degré de liquidité ou d'exigibilité des comptes, c'est pourquoi le retraitement du bilan s'avère nécessaire.

a. Le passage du bilan comptable au bilan financier :

C'est en essayant de détecter la réalité économique et financière qui se cache derrière les chiffres, que le banquier peut aboutir à un diagnostic raisonnable de l'entreprise.

C'est pourquoi le banquier est appelé à faire un classement rationnel des postes du bilan qui repose sur : la réévaluation et le reclassement.

a.1. La réévaluation :

Elle se fait en élaborant un tableau de réévaluation qui donne à chaque élément (stocks, créances clients, les terrains, les constructions, ...etc.) sa valeur réelle et ressortir une moins-value si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur réelle (le cas des stocks périmés, créances irrécouvrable, ...etc.) sinon une plus-value, la différence entre la somme des plus-values et la somme des moins-values instaure un écart d'évaluation qui sera classé dans les capitaux propres.

a.2. Le reclassement :

Il s'agit de changer les positions de certains postes dans le bilan, selon la réalité économique, nous invoquons les grands postes à changer :

• Les provisions : on distingue :

- Les provisions justifiées : à faire apparaître dans les DCT ou DLMT selon leur échéance.
- Les provisions non justifiées : appelées aussi les provisions à caractère de réserves, elles doivent être reclassées dans les capitaux propres après déduction de l'impôt (IBS).

• Impôts différés :

- L'impôt différé actif : sera déduit des capitaux propres.
- L'impôt différé passif : sera ajouté aux capitaux propres.

- Les effets : les détailler en effets escomptés non échus, effets escomptables et effets non escomptables dans les valeurs réalisables.
- Les prêts et emprunts : la partie à long terme sera classé en haut du bilan et la partie à court terme en bas du bilan.
- Les créances clients : doivent être scindées en : clients ordinaires et douteux (les créances irrécouvrables sont considérées comme une moins-value lors de la réévaluation des créances clients, elles participent à former l'écart d'évaluation).
- Le résultat de l'exercice : est partagé en deux ; la partie destinée à être distribuée comme dividendes va être reclassée en dettes à court termes et l'autre partie sera réintégrée dans les fonds propres comme réserves.

Une fois les différents reclassements sont effectués, l'analyse procède à l'élaboration du bilan financier.

B. Analyse des indicateurs d'équilibre financier :

a. Le fonds de roulement :

Il est défini comme étant l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés, il représente un financement total ou partiel des besoins liés au cycle d'exploitation. (Ben Belkacem.S, école supérieure de banque, 2017/2018).

C'est la marge de sécurité représentée par la fraction des capitaux circulants qui n'est pas financée par les dettes à court terme mais par une partie des capitaux permanents. (*Kamel HAMDI*, *P115*)

Il est calculé comme suit :

✓ Par le haut du bilan :

Fonds de roulement net= capitaux permanents – actifs immobilisés

✓ Par le bas du bilan :

Fonds de roulement net= actif circulant – dettes à court terme

Le fonds de roulement abondant est dans une certaine mesure, le gage de l'indépendance financière et de la solvabilité d'une entreprise, tandis que l'absence d'un fonds de roulement rend l'entreprise tributaire de ses créanciers.

a.1. L'origine du fonds de roulement :

Le fonds de roulement représente une ressource durable, mise à la disposition de l'entreprise par ses actionnaires ou créée via l'argent dégagé de son exploitation et destinée à financer les investissements ainsi que les emplois nets du cycle d'exploitation.

Le FR correspond à:

- La partie des ressources stables qui ne finance pas les emplois durables.
- La partie des actifs circulants financée par les ressources stables.

a.2. Il sert à :

- Financer les décalages temporels entre les encaissements et les décaissements.
- Maintenir le cycle d'exploitation de l'entreprise (l'achat des matières premières, la paye des salariés, ...etc.).

L'analyse du FR n'est pas suffisante en soi, il doit être confronter aux besoins de financement nés de l'activité appelés le besoin de fonds de roulement.

b. Le besoin en fonds de roulement :

Il se définit comme étant le solde des emplois circulants hors trésorerie active (stocks, clients, autres créanciers, ...) sur les dettes courantes hors trésorerie passive. Il correspond aux besoins de financement nets du cycle d'exploitation ou aux capitaux nécessaires à l'entreprise pour qu'elle puisse fonctionner normalement. (M. Haranger Gauthier, M. HALOU, P42)

Il est calculé comme suit :



BFR= actifs circulants – valeurs disponibles – (dettes à court terme – concours bancaires)

BFR= (valeurs d'exploitation + valeurs réalisables) – (dettes à court terme - concours bancaires courants)

b.1. Les facteurs qui influent sur le BFR:

✓ Le niveau d'activité : plus le cycle d'exploitation est long, plus le BFR est important et inversement.

✓ Les conditions d'exploitation :

La durée de stockage : plus le stock d'une entreprise est important, plus son besoin en fonds de roulement augmente.

Toutefois, pour baisser le BFR, il faut :

- Essayer d'accélérer le processus de livraison afin d'augmenter la rotation des stocks ;
- Optimiser la gestion des stocks pour éviter les surplus, les stocks dormants, les produits obsolètes;
- Réduire les délais de production afin de diminuer les en-cours.

La durée négociée avec les fournisseurs : pour maitriser son BFR, il convient d'augmenter le délai de paiement obtenu des fournisseurs. Cela doit faire l'objet d'une négociation entre l'entreprise et ses fournisseurs. Elle pourra notamment justifier sa demande en se basant sur des volumes de commandes.

La durée accordée aux clients : pour contrôler son BFR, il est nécessaire de bien gérer son poste client et d'abaisser au plus bas le délai de règlement accordé aux clients. Ceci pourra se faire en maintenant le paiement au comptant, c'est-à-dire en proposant un escompte incitant les clients à payer le plus rapidement possible.

c. La trésorerie :

La trésorerie d'une entreprise est la différence entre la somme des ressources dont dispose l'entreprise et la somme des besoins à couvrir.

La trésorerie découle de la relation entre le FR et le BFR

Trésorerie nette = FR net -BFR

Ou bien : la trésorerie = la trésorerie active – la trésorerie passive

Tel que : la trésorerie active = les valeurs disponibles

Et : la trésorerie passive = les concours bancaires courants

Donc:

La trésorerie = les valeurs disponibles – les concours bancaires courants

C. Calcul des soldes intermédiaires de gestion :

L'analyse financière ne se limite pas à l'étude du bilan, il faut également examiner le tableau des comptes de résultats afin de mener une étude financière complète et proche à la réalité économique.

Mais le tableau des comptes de résultat ne permet pas de traiter correctement l'analyse s'il n'a pas fait l'objet des reclassements en vue de sa transformation en un tableau permettant une analyse plus fine en formant des résultats intermédiaires appelés les soldes intermédiaires de gestion.

Les soldes intermédiaires de gestion sont des éléments intermédiaires du compte de résultat utilisés pour estimer les performances des entreprises de manière plus fine et pour pouvoir comparer les unes avec les autres.

a. Le chiffre d'affaire (CA) :

C'est le terme qui qualifie financièrement les ventes que l'entreprise réalise avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle et courante de l'entreprise.

56

Il est calculé comme suit :

Chiffre d'affaire = la quantité vendue × le prix de vente

Sa variation nous renseigne sur les parts de marché obtenues ou perdues au fil des exercices.

b. La production de l'exercice (PE) :

Elle se mesure par la différence entre le montant de la production de l'exercice et le cout d'achat des matières ayant permis la production.

Elle ne concerne donc que les entreprises productrices de biens et/ou services.

Elle se calcul comme suit :

Production de l'exercice = production vendue + production stockée + production immobilisée

c. La marge commerciale ou marge de production :

Elle mesure le supplément de valeur apportée par l'entreprise au coût des marchandises vendues. (Elle concerne généralement les entreprises ayant une activité commerciale).

✓ Le calcul de la marge commerciale (MC) :

Marge commerciale = vente de marchandise – coût d'achat de marchandise vendue (achat de marchandise +/- variation de stock de marchandise)

✓ Le calcul de la marge de production (MP) :

Marge de production = production de l'exercice (production vendu +/- production stockée + production immobilisée) – coût d'achat des matières premières consommées (achat de matières +/- variation de stocks de matières)

d. La valeur ajoutée (VA):

C'est la richesse supplémentaire créée par l'entreprise suite à son activité. (BEN BELKACEM, école supérieure de banque, 2017/2018).

Elle est calculée comme suit :

Valeur ajoutée = production de l'exercice + marge commerciale – les consommations intermédiaires

Tel que : les consommations intermédiaires = les achats consommés + les services.

La valeur ajoutée est ultérieurement répartie en :

- Paiement des charges du personnel ;
- Paiement des impôts et taxes.

e. L'excédent brut d'exploitation (EBE) :

C'est la ressource que l'entreprise tire régulièrement de son exploitation, calculée avant toute décision des dirigeants relative à la politique d'amortissement et de provision, à la politique d'endettement et de mode de financement.

Il est calculé comme suit :

Excédent brut d'exploitation = valeur ajoutée + subventions d'exploitation - charges de personnel – impôts et taxes

f. Le résultat brut d'exploitation (RBE) :

Ce solde est considéré comme le revenu avant impôts, avant remboursement des annuités de prêts et avant distribution aux actionnaires. (Farouk BOUYACOUB, CASBAH éditions, Hydra, P212).

Il est calculé comme suit :

✓ La première méthode :

RBE = EBE + autres produits opérationnels – autres charges opérationnelles – dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur + reprise sur provisions et pertes de valeur

✓ La deuxième méthode :

RBE = produits d'exploitation – charges d'exploitation

g. Le résultat financier :

Il est lié à l'intervention de l'entreprise sur le marché financier, c'est la différence entre le fruit de ses placements effectués (les produits financiers) et les charges financières qu'elle supporte en cas de perte sur la valeur des titres qu'elle possède.

Il est calculé comme suit :

Résultat financier = produits financiers – charges financières

h. Le résultat courant avant impôts (RCAI) :

Il résulte de l'activité normale et habituelle de l'entreprise, il fournit des renseignements sur le résultat de l'entreprise non perturbé par des événements exceptionnels où l'incidence fiscale.

Il est calculé comme suit :

Résultat courant avant impôts = RBE + résultat financier

i. Le résultat courant après impôts :

Il mesure la performance totale de l'entreprise nette d'impôts.

Il se calcule comme suit :

Résultat courant après impôts = résultat brut des activités ordinaires – impôts sur le bénéfice

j. Le résultat extraordinaire :

C'est le solde des opérations extraordinaires (incendie, catastrophe naturelle, ...etc.) qui n'ont pas de relation directe avec l'exploitation de l'entreprise.

Il est calculé comme suit :

Résultat extraordinaire = produits extraordinaires – charges extraordinaires

k. Le résultat net de l'exercice :

Il permet d'apprécier la rentabilité finale de l'entreprise, il est réparti en dividendes pour les actionnaires ou les réserves qui apparaitront dans le passif du bilan du prochain exercice.

Il est calculé comme suit :

Résultat net de l'exercice = résultat courant après impôts + résultat extraordinaire

La capacité d'autofinancement (CAF) :

C'est un indicateur financier qui permet de mesurer le niveau de création des ressources en interne par l'entreprise durant un exercice. Elle permet :

- Financer les outils de production existants ;
- Verser les dividendes aux actionnaires (rémunération du capital) ;
- Financer la croissance de l'entreprise, soit en permettant de nouveaux investissements, soit en contribuant à rembourser des emprunts.

Le plan comptable propose deux méthodes de détermination de la capacité d'autofinancement, l'une est soustractive (directe) et l'autre est additive (indirecte).

✓ Méthode additive :

Cette méthode de calcul dite ascendante ou indirecte apparait plus simple que la précédente. Elle retraite le résultat pour neutraliser les charges et les produits, n'engendre pas de mouvement de trésorerie et l'impact des opérations en capital. (HUBERT de la Bruslerie, « Analyse financière », P177).

Pour ce qui suit, nous allons présenter la méthode de calcul de la CAF à partir du résultat net dans le tableau suivant :

Tableau n° 03 : Présentation de la CAF à partir du résultat net.

Résultat net de l'exercice

- + Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
- + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
- -Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
- -Produit de cession d'élément d'actifs cédés
- -Quote-part de subvention virée au résultat de l'exercice

= Capacité d'auto financement

Source: DOV Ogien, « gestion financière de l'entreprise », Dunod, Paris 2008, P31.

> La méthode soustractive :

Cette méthode est directe ou descendante. Elle est parfaitement conforme à l'objet qui est de faire ressortir les flux globaux qui expriment le surplus monétaire net potentiel de l'entreprise. Elle met en lumière les notions de produit encaissable et de la charge décaissable. (HUBERT de la Bruslerie, P177).

Pour ce qui suit, nous allons présenter la méthode de calcul de la CAF à partir de l'EBE dans le tableau suivant :

Tableau n° 04 : présentation de la CAF à partir de l'EBE.

Excédent brut d'exploitation (EBE)

- + Autres produits de gestion courante
- + Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
- + Produits financiers
- + Produits exceptionnels (sauf PCEAC et QPSVR)
- + Transfert de charges
- -Autres charges de gestion courante
- -Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
- -Charges financières
- -Charges exceptionnelles (sauf VNCEAC)
- -Participation des salariés aux fruits de l'expansion
- -Impôts sur le bénéfice

= Capacité d'auto financement

Source: DOV Ogien, « gestion financière de l'entreprise », Dunod, Paris 2008, P31.

L'autofinancement (AF) :

L'autofinancement est un flux de fonds qui représente le surplus monétaire potentiel dégagé par l'entreprise au cours de l'exercice. (HUBERT de la Bruslerie, P175).

Il est calculé de la façon suivante :

AF = CAF – dividendes (distribuées aux actionnaires)

L'autofinancement permet d'assurer la croissance de l'actif sans faire appel à des emprunts externes, sans recourir à des tiers pour obtenir de nouveaux apports ou des prêts. Donc l'autofinancement est le réacteur de la croissance de l'entreprise.

D. Analyse par la méthode des ratios :

La méthode des ratios vient pour accompagner l'analyste financier à mettre en évidence un certain nombre de grandeurs significatives et d'en proposer une interprétation, qui à son tour l'aide à mieux comprendre la santé financière de l'entreprise. Le ratio peut être examiné à travers son évolution dans le temps ou à travers sa comparaison avec d'autres entreprise du même secteur d'activité.

L'analyse par la méthode des ratios passe par plusieurs stades à savoir :

- L'analyse de la profitabilité;
- L'analyse de l'efficacité de gestion des actifs ;
- L'analyse de solvabilité;
- L'analyse de rentabilité.

a. L'analyse de profitabilité :

Tableau N°05 : Présentation des ratios de profitabilité.

Le ratio	La méthode de calcul	Interprétation
Ratio de profitabilité	Résultat de l'exercice	Il mesure la capacité de l'entreprise à
nette	CA(HT)	générer un bénéfice net à partir du CA.
Ratio de compétitivité	CA(N) – CA (N-1)	Il mesure la croissance annuelle du CA,
	CA(N-1)	si ce ratio est positif cela signifie que
		l'entreprise gagne plus de parts de
		marché.
Ratio de croissance	VA(N) - VA(N-1)	Il mesure la croissance annuelle de la
	VA(N-1)	valeur ajoutée.
Ratio de création de	VA	Il mesure la capacité de l'entreprise à
valeur	CA(HT)	créer de la valeur et par conséquence
		son niveau de maitrise des
		consommations intermédiaires.
Ratio du poids des	Charges de personnel	La part de la valeur ajoutée affectée aux
charges de personnel	VA	charges de personnel.
Ratio du poids des	Impôts et taxes	Indique le poids des impôts et taxes
impôts et taxes	VA	dans la valeur ajoutée.
Ratio de couverture des	RBE	L'endettement de l'entreprise pèse-t-il
charges financières	Charges financières	beaucoup sur la rentabilité?. Plus il est
		important, plus l'entreprise maitrise
		bien sa structure.
C D. 11!	\ .' 1 OTTITI	

Source : Etabli par nos soins à partir de CHIHA K., « Gestion et stratégique financier », Edition Houma, 2émme édition, Paris 2006.

b. Analyse de l'efficacité de gestion des actifs :

Tableau $N^{\circ}06$: Présentation des ratios de gestion des actifs.

Ratio	Méthode de calcul	Interprétation
Ratio de rotation de l'actif.	CA(HT) Total actif	Il mesure pour chaque somme investie dans les actifs ; le montant du CA dégagé.
Ratio de rotation des stocks.	Stock moyen * 360 CA(HT)	La durée de détention en stock des marchandises depuis l'achat jusqu'à leur vente. Il détermine le niveau de maitrise de gestion des stocks par rapport aux ventes de l'entreprise.
Ratio de durée moyenne de recouvrement des créances clients.	Comptes clients* 360 CA(HT)	Il mesure la durée moyenne du crédit accordé par l'entreprise à ses clients. Il reflète le pouvoir de négociation de l'entreprise avec ses clients.
Ratio de durée moyenne de paiement des dettes fournisseurs.	Compte fournisseurs*360 Achats de l'exercice	Il mesure la durée moyenne de règlement obtenue par l'entreprise auprès de ses fournisseurs. Il apprécie la politique de l'entreprise en matière de crédits fournisseurs.
Ratio de rotation des immobilisations.	CA(HT) Immobilisations corporelles et incorporelles	Il mesure pour la somme des immobilisations utilisées pour la production, le montant du CA obtenue.

Source : Etabli par nos soins à partir de CHIHA K., « Gestion et stratégique financier », Edition Houma, 2émme édition, Paris 2006.

c. Analyse de solvabilité :

c.1. Analyse du risque de structure :

Tableau N°07 : Présentation des ratios de risque de structure.

Ratio	Méthode de calcul	Interprétation
Ratio de couverture du risque liquidatif	Capitaux propres Totale bilan	Il doit être > 33% pour dire que l'entreprise est en mesure de couvrir par les fonds propres l'ensemble des dettes contractées.
Ratio de capacité d'endettement	Capitaux propres DLMT	Il mesure le degré de dépendance de l'entreprise à l'égard des préteurs, il doit être >1.
Ratio de capacité de remboursement	DLMT CAF	Il mesure la capacité d'une entreprise à rembourser ses dettes financières à l'aide de la totalité des CAF successives. C'est-à-dire en combien de temps l'entreprise serait capable de rembourser ses dettes financières (emprunts) si elle utilisait toute sa CAF à cet usage.

Source: Beatrice et Francis Grandguillot, analyse financière, lextenso éditions, France, p141.

c.2. Analyse du risque de liquidité :

Tableau N°08 : Présentation des ratios de risque de liquidité.

Ratio	Méthode de calcul	Interprétation
Ratio de liquidité générale	Actifs circulants DCT	Il permet d'apprécier dans quelle mesure l'actif à court terme finance les engagements à court terme.
Ratio de liquidité réduite	Actifs circulants – Stocks DCT	Il mesure le degré de couverture des dettes à court terme par les créances a moins d'un an (les disponibilités et les valeurs mobilières de placement).
Ratio de liquidité immédiate	Valeurs disponibles	Il permet de dire si l'argent disponible suffit à financer la totalité des dettes à
	DCT	court terme.

Source: Beatrice et Francis Grandguillot, analyse financière, lextenso éditions, France, p141.

d. Analyse de la rentabilité :

Tableau N°09 : Présentation des ratios de rentabilité.

Ratio	Méthode de calcul	Interprétation
Ratio de rentabilité du total actif	Résultat de l'exercice	Il mesure la rentabilité de l'actif utilisé par l'entreprise pour produire.
	Total actif	
Ratio de rentabilité financière	Résultat de l'exercice	Permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds
	Capitaux propres	investis par les actionnaires et les associés.
Ratio de couverture du risque liquidatif	Capitaux propres	Plus ce ratio est élevé plus l'entreprise est indépendante de ses créanciers plus
	Total bilan	elle est autonome, si ce ratio>50% l'entreprise peut faire des extasions de son activité.

Source: Beatrice et Francis Grandguillot, analyse financière, lextenso éditions, France, p141.

2.1.2. L'analyse prévisionnelle :

C'est beaucoup plus la situation financière future de l'entreprise qui importe au banquier que sa situation financière actuelle. Lorsqu'il consent un crédit, c'est en effet la capacité de remboursement de l'affaire à l'échéance qui est déterminée et non pas celle ressort des derniers comptes sociaux.

Cette analyse repose essentiellement sur les documents suivants :

A. Le plan de financement :

Il représente le surplus de trésorerie dégagé par les ressources sur les emplois. (Kamel HAMDI, évaluation des projets, P43).

Il éclaircit au banquier sur la manière dont a évolué le fonds de roulement ainsi que sur l'évolution plausible de la trésorerie. Il lui permet d'estimer les besoins futurs de l'entreprise.

B. Le plan de trésorerie :

Ce document fait ressortir les soldes mensuels de trésorerie par différence entre les prévisions de dépenses et de recettes, il permet au banquier de déterminer la période pendant laquelle la

trésorerie de l'entreprise sera vraisemblablement négative et le montant du besoin pour fixer le montant et la durée du concours bancaire. (Farouk BOUYACOUB, Casbah édition, P28).

C. Le chiffre d'affaire prévisionnel et le seuil de rentabilité :

Le seuil de rentabilité est la quantité minimale que doit produire l'entreprise et à partir de laquelle elle peut espérer faire des bénéfices. (*Kamel HAMDI*, évaluation des projets, P141).

Le seuil de rentabilité détermine le chiffre d'affaire critique, c'est-à-dire que le chiffre d'affaire qui annule le résultat.

En calculant le seuil de rentabilité, l'entreprise peut soit revoir les prix de ses produits à la hausse, soit les charges à la baisse pour dégager des résultats excédentaires.

D. Les bilans et les TCR prévisionnels :

Ils sont surtout réclamés dans le cadre d'une demande de crédit d'investissement, ils préfigurent la structure et la situation financière de l'entreprise à financer. (Farouk BOUYACOUBA, Casbah édition, P141).

2.2. Evaluation des projets d'investissements :

Les étapes d'évaluation permettent de tester la faisabilité du projet et sa rentabilité. La finalité de cet ensemble d'étapes sera de répondre à la question de savoir si l'investissement sera profitable ou préjudiciable à l'entreprise.

Un document bien connu du banquier, aura pour rôle de retracer toutes ces étapes en approchant le projet d'investissement sous tous ses aspects, il s'agira de *l'étude technico-économique*.

Ce dernier sera le support privilégié du bailleur de fonds cherchant à mener une étude de crédit d'investissement.

Ce n'est qu'au terme de cette démarche que le banquier saura s'il peut accompagner l'entreprise client dans son aventure qu'est l'investissement. Il devra utiliser, pour bien traiter son étude, les méthodes d'évaluation de projet, en s'intéressant à la viabilité du projet et à sa rentabilité.

Phase d'identification :

Parmi les objectifs de l'identification, on relève :

- Voir si l'idée du projet est techniquement, financièrement et économiquement viable.
- S'assurer que l'on peut raisonnablement continuer à consacrer d'autres ressources.
- Donner un ordre de grandeur des besoins financiers nécessaires.

❖ Phase d'évaluation :

Consiste en l'étude de la viabilité et de la rentabilité du projet, elle avise à s'assurer que le projet ne comporte pas des risques de marché commerciaux, techniques ou autres qui compromettraient la réalisation ou l'exploitation du projet.

Dans la phase d'évaluation nous procéderons aux études suivantes :

2.2.1. L'étude de la viabilité du projet :

L'étude de la viabilité est une étude approfondie de la faisabilité du projet. Elle a pour objet d'évaluer les risques liés au marché, d'examiner les aspects techniques et organisationnels ainsi que de déterminer les coûts.

A. Analyse du marché :

L'étude de marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelle ou potentielle d'un produit ou d'un service, afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales. (*Kamel HAMDI, évaluation de projets, P12*).

L'objectif visé par l'étude de marché est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché. Ce volume dépend des paramètres suivants :

- La taille, la structure et l'évolution du marché;
- Le niveau de production et le prix de vente que l'on peut espérer pratiquer ;
- Le lieu et le secteur du marché visé et la zone d'implantation ;
- ➤ La politique commerciale à adopter...

B. Analyse commerciale:

« La connaissance du marché par une entreprise consiste plus à produire ce qui peut être vendu qu'à vendre ce qui a été produit ». Si véritablement par le passé, l'objectif de l'entreprise était d'écouler la marchandise qu'elle avait produite, désormais il s'agit de produire que ce qui peut être vendu en déterminant les besoins du marché et ceux des consommateurs.

Dans l'analyse commerciale, le banquier doit s'informer efficacement sur les éléments qualitatifs qui ont été définis par les quatre P de MC. CARTEY à savoir :

Product (produit), Price (prix), place (distribution) et promotion (communication). (*Les « 4P » de Mc Cartey, thèse de doctorat de 3éme cycle Université du Minnesota*).

- a. Produit : Le banquier doit s'intéresser à :
 - Les caractéristiques du produit ;
 - Sa qualité en étudiant le rapport qualité/prix;
 - Ses utilisations;
 - Son prix:
 - Son cycle de vie ;
 - Le type de besoins satisfait ;
 - Les produits de substitution ;
 - La gamme de produit (mono ou multi-produits).
- **b.** Le prix : il faudra penser à :
 - La compétitivité du prix pratiqué par l'entreprise ;
 - La stratégie de fixation des prix ;
 - L'existence de contraintes en matières de distribution ou de réglementation.
- c. La distribution : il est essentiel au banquier de se focaliser sur ce qui suit :
 - Au modes de distribution ;

- Au réseau de distribution de l'entreprise (est-il direct, courant ou long) ;
- A l'efficacité de la force de vente ;
- Aux performances de service après-vente.
- d. La promotion : L'évaluateur devra s'intéresser aux supports utilisés pour faire connaître le produit. Voir la politique de l'entreprise sur la sphère communicative, penser aux différents types de supports publicitaires, le niveau des charges de la promotion par rapport à de la concurrence. (LASARY, K. « évaluation et financement de projet », P42).

C. Analyse technique : Le banquier prend en considération :

- Le degré d'obsolescence de la technologie utilisée par l'entreprise (de pointe ou banalisée) ;
- La notoriété des fournisseurs et leur localisation par rapport au projet ;
- Les délais de réalisation (ils doivent être réalistes).

D. Analyse des coûts :

Il s'agira de recenser tous les coûts d'investissements et d'exploitation susceptibles d'intervenir dans le projet et évaluer leur juste montant afin d'obtenir une analyse crédible que possible.

2.2.2. L'étude de la rentabilité du projet :

Le banquier doit, après l'analyse de la faisabilité du projet, procéder à l'analyse de sa rentabilité pour s'assurer que le projet financé va permettre à l'entreprise de dégager des résultats suffisants pour désintéresser la banque dans les délais impartis.

Celle-ci sera axée sur les deux (02) pôles suivants :

- Rentabilité intrinsèque du projet.
- Rentabilité après financement du projet.

B. La rentabilité intrinsèque du projet :

a. La durée de vie de l'investissement :

C'est la durée la plus courte entre la durée de l'équipement (C'est la durée pendant laquelle l'équipement de production peut rendre service), du produit (C'est la période relative au cycle de vie du produit) et de sa technologie (C'est la durée pendant laquelle la technologie du produit sera obsolète).

- a.1. La phase d'investissement : c'est la période dans laquelle le projet est réalisé.
- **a.2.** La phase de montée en cadence : la période au cours de laquelle le personnel de l'entreprise va s'adapter à la technologie du produit (l'apprentissage du personnel), l'entreprise n'a pas encore atteint 100% de ses capacités de production.
- **a.3.** La phase de régime de croisière : c'est la période pendant laquelle le projet fonctionne en pleine capacité.
- **a.4.** La fin du projet : la phase de désinvestissement (vieillissement des équipements) et de cessation d'activité (chute de production, ...etc.).

* Représentation graphique du cycle de vie d'un investissement :

Nous avons représenté la durée de vie d'un investissement par le graphique suivant, en posant sur l'axe des abscisses les temps et sur l'axe des ordonnés les ventes.

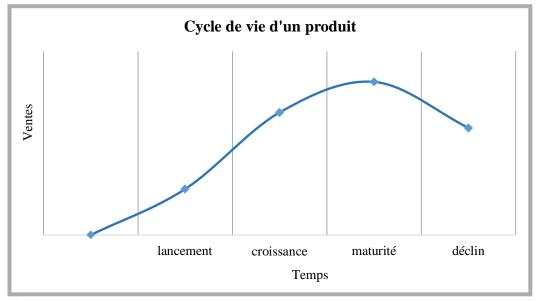


Figure N°01 : Cycle de vie d'un produit:

Source : établie par nos soins à partir de MARCHESNEY, M « Management stratégique », édition de l'ADREG, Paris, Mai 2004.

D'après la représentation graphique, nous constatons que :

- La phase de lancement : la courbe est en début de croissance ;
- La phase de croissance : la courbe est en croissance, elle augmente à chaque fois que les ventes augmentent ;
- La phase de maturation : la courbe a atteint son maximum de croissance, les ventes sont fixés ;
- La phase de déclin : la courbe est en décroissance, les ventes diminuent.

b. La nature des flux :

Il faut tenir compte de tous les flux liés au projet, à savoir :

- Les flux de dépenses d'investissement (dépenses de réalisation de projet).
- Les flux d'exploitation (la différence entre les encaissements et les décaissements).
- Les flux de désinvestissement : valeur résiduelle des actifs cédés.

c. Détermination des flux de trésorerie prévisionnels :

Les flux de trésorerie se déterminent en six étapes :

c.1. L'élaboration de l'échéancier des investissements : il détermine la répartition des dépenses liées au projet.

Tableau N° 10 : Exemple d'un échéancier d'investissement.

Désignations		ant des sements		Echéanciers	5
	Valeur en devise	Devise en dinars	Année 1	Année 2	Année 3
Investissements					
ŧ					
Total					

Source: Etabli par nos soins à partir de LASARY K, Op cit, P69.

c.2. L'élaboration de l'échéancier des amortissements : il détermine la somme des amortissements des investissements pendant leur durée de vie, ainsi de ressortir les dotations aux amortissements à inscrire dans le TCR prévisionnel.

Tableau N° 11 : Exemple d'un échéancier des amortissements.

Rubrique	Montant	Durée	1	2	3	4	5
Equipements de production							
Matériels roulants							
Agencement							
Matériels de bureau et informatique							
Total							

Source : Etabli par nos soins à partir de LASARY K, Op cit, P70.

c.3. Détermination de la VRI : c'est la différence entre le total immobilisations et le total amortissements de ces derniers pendant leur durée de vie. Donc :

 $\label{eq:VRI} VRI = total\ immobilisations - total\ amortissements.$

c.4. Détermination du BFR et sa variation :

Le BFR représente un fonds de démarrage nécessaire au projet pour la couverture de certaines charges d'exploitation notamment, les dépenses en matières premières et les salaires. Le BFR dépend du chiffre d'affaire, il augmente de la même proportion que celle du CA en période de montée en cadence pour se stabiliser lors du régime de croisière.

A la fin de la durée de vie du projet, le BFR restant constitue une ressource supplémentaire pour les promoteurs qui doit être récupérée.

Tableau N° 12 : Exemple de la détermination du BFR.

Désignations	1	2	3	4	5
Montée en cadence					
BFR					
Δ BFR					

Source : Etabli par nos soins à partir de la banque, BNP.

c.5. Elaboration du TCR prévisionnel : il permet de déterminer l'évolution des SIG pendant la durée de vie du projet pour enfin déterminer l'évolution de la CAF sur la base de laquelle le tableau emplois/ressources sera élaboré.

NB: Les dotations aux provisions et les frais financiers ne sont pas inclus dans le calcul des SIG.

Tableau N° 13 : Exemple du tableau de compte de résultats (TCR).

Désignation	Anı	née	
Chiffre d'affaire			
-Matières premières			
-services liés à l'activité			
= Valeur ajoutée			
-Frais du personnel			
-Frais divers			
-Impôts et taxes			
= EBE			
-Dotations aux amortissements			
$= \mathbf{RBE}$			
-IBS			
= Résultat net			
+Dotations aux amortissements			
= CAF			

Source: Etabli par nos soins à partir de Mme AYAD, cours évaluations de projet.

c.6. Elaboration du tableau emplois/ressources : c'est la dernière étape de l'analyse avant financement, il récapitule les résultats précédemment calculés pour obtenir l'évolution de la trésorerie qui nous renseigne sur le coût du projet et sur ce qu'il génère.

Tableau N° 14: Exemple du tableau Emplois/Ressources avant financement.

Rubrique	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
Ressources:					
- CAF					
- VRI					
- Récupération du BFR					
Total ressources (I)					
Emplois:					
- Investissement initial					
- Variation du BFR					
Total Emplois (II)					
Flux trésorerie (I) – (II)					
Cumul des flux trésorerie					_

Source : Etabli par nos soins à partir des documents remis par la banque, BNP Paribas.

d. Les critères de la rentabilité d'un projet :

Après avoir calculé les flux de trésorerie, il s'agira pour l'évaluateur de les soumettre à certains tests en vue de faire ressortir la rentabilité intrinsèque du projet.

Tout investissement est un échange entre des dépenses présentes ou prochaines contre des recettes futures.

Suite à cette définition nous constatons qu'il est impossible de comparer les présentes dépenses avec les futures recettes, d'où la notion d'actualisation qui permet de rapporter une dépense ou bien une recette future au présent.

Ainsi, nous avons jugé important de définir en premier, la notion d'actualisation pour ensuite procéder à la présentation des différents critères de rentabilité.

d.1. La notion d'actualisation:

Elle consiste à déterminer la valeur actuelle des montants futurs. (Farouk BOUYCOUB, Casbah édition, P68).

Elle fait intervenir le taux d'actualisation qui peut être défini comme étant le prix de la renonciation à la liquidité.

Taux d'actualisation = poids de la banque × TNE + poids des actionnaires × rémunération des actionnaires

Tel que : TNE = taux d'intérêts brut \times (1- taux d'IBS).

d.2. Les critères de la rentabilité :

❖ Le délai de récupération (DR) : c'est le temps pendant lequel l'entreprise devra activer pour récupérer le montant de l'investissement réalisé ou projeté. (Farouk BOUYACOUB, Casbah édition, P76).

Il est impératif de passer par ces trois étapes afin de calculer le DR :

1ère étape : cumuler les flux de trésorerie ;

2^{éme} étape: rapprocher le montant de l'investissement avec le cumul des flux;

3^{éme} étape : déduire la durée nécessaire pour effectuer « le retour sur investissement ».

La formule de calcul est la suivante :

$$Le\ cash\text{-flow cumul\'e de la 4$^{\'eme}$ ann\'ee}-I_0$$

$$DR=4ans+(5ans\text{-}4ans)*$$

$$Le\ cash\text{-flow cumul\'e de la 5$^{\'ehe}$ ann\'ee}$$

✓ Règles et décisions :

Le projet sera retenu s'il survient à récupérer de façon rapide son coût 'investissement.

❖ La valeur actuelle nette (VAN) : c'est la différence entre la somme des flux nets

actualisés d'exploitation sur toute la durée de vie de l'investissement et le capital investi

actualisé. (Kamel HAMDI, évaluation de projet, P31).

Elle est calculée comme suit :

VAN= Σ Cash-flows actualisés – I_0

Avec : I_0 = investissement initial.

✓ Règles et décisions :

- Lorsque la VAN est positive : le projet est acceptable, il permettrait de récupérer la

dépense initiale tout en rémunérant le capital ;

- Lorsque la VAN est négative : le projet n'est pas rentable ;

- Lorsque la VAN est nulle : l'investissement permettrait de récupérer la dépense initiale

et le coût des ressources mises en œuvre. Le projet n'a aucune incidence sur la valeur de

l'entreprise.

Contrairement au DR et au DRA, la VAN tient compte de la totalité des flux de trésorerie.

Néanmoins, elle ne permet pas de comparer des projets dont les coûts d'investissement et les

durées de vie sont différentes. A cet effet, la mise en place de l'indice de profitabilité était

nécessaire pour le prendre en charge.

❖ L'indice de profitabilité (IP) : Il permet de déterminer le rendement de chaque dinar

investi dans le projet, il sera supérieur à 1 si le projet est rentable (la VAN est positive) et

inversement.

IP = 1+ VAN / investissement actualisé

78

✓ Règles et décisions :

Il doit être supérieur à 1 pour que le projet soit rentable dans le cas d'une comparaison entre des projets de coût d'investissement différents on choisira le projet dont l'indice de profitabilité est le plus important.

❖ Le taux de rentabilité interne (TRI) : c'est le taux qui égalise le coût d'investissement aux recettes d'exploitation, et annule ainsi la VAN.

$$\Sigma$$
 Cash-flows actualisés – $I_0\!=0$

✓ Règles et décisions :

- Dans le cas d'un seul projet : le TRI doit être supérieur au taux d'actualisation pour que le projet soit rentable financièrement.
- Dans le cas de deux projets : le projet retenu est celui avec un TRI plus élevé.

✓ Les avantages et les inconvénients de chaque critère :

Les avantages et les inconvénients de ces critères sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°15 : Présentation des avantages et les inconvénients de chaque critère.

Critères	Avantages	Inconvénients
VAN	-Elle permet plusieurs projets sur la base d'un même taux d'actualisation ; -Elle prend en compte la totalité des flux induits, par le taux d'actualisation, la dépréciation liée au temps.	-L'impossibilité de comparer des VAN de projets dont la taille et la durée de vie sont différentes ; -Elle dépend du taux d'actualisation retenu, c'est-à-dire la VAN est très sensible au taux d'actualisation.
IP	 -Il montre la rentabilité d'une unité monétaire investie; -Il permet de comparer entre deux projets dont la mise de fonds initiale est différente. 	-L'IP ne permet pas de comparer des projets de durées différentes ; -Difficile à mettre en œuvre si les flux d'actualisation ne sont pas tous positifs.

TRI	-Il permet un classement des projets par ordre décroissant du taux de rentabilité; -Il est étroitement lié à la VAN et mène généralement aux même décisions.	-Le TRI est lié à l'hypothèse implicite de réinvestissement des flux de trésorerie dégagés au taux interne de rendement ; -Le risque de conflit avec la VAN.
DR	-Il tient compte de la valeur temporelle de l'argent ; -Il exclut les investissements dont la VAN a une estimation négative.	-Il peut exclure les investissements dont la VAN est positive, il ignore les flux des liquidités intervenant après de DR; -Il défavorise les projets à long terme tel que la recherche et développement.

Source: DORIATH B, contrôle de gestion, en 20 fiches, DUNOD, 5ème édition, Paris, 2008, P47.

C. Analyse après financement :

L'objectif de cette analyse est la mise en place de la structure de financement la plus adaptée ainsi que l'appréciation de la rentabilité des capitaux et de l'emprunt sur le projet.

Cette analyse se fera par la détermination de la structure de financement puis passer à l'étude de la rentabilité des capitaux.

a. La détermination de la structure de financement :

Consiste à déterminer les flux nets de trésorerie qui ne doivent pas être négatifs ni excédentaire non plus. Si non, le banquier joue sur les conditions de crédit pour obtenir les plus adéquates. Pour cela, il suit plusieurs étapes à savoir :

- **a.1.** L'échéancier de remboursement : permet de déterminer l'annuité de remboursement qui n'est autre que le principal majoré par le montant des intérêts annuels.
- **a.2.** Le TCR après financement : pour calculer la CAF après financement après la prise en compte des frais financiers et l'amortissement des intérêts intercalaires.

- a.3. Le plan de mobilisation : il représente toutes les dépenses d'investissement (immobilisations, Δ BFR, les intérêts intercalaires) et leur mode de couverture financière (emprunts, subventions d'investissement, apports des sociétés).
- **a.4.** Le tableau emplois/ressources : les ressources d'avant financement seront augmentées par les apports des associés ainsi que les emprunts bancaires, tandis que les emplois vont être majorés du montant du remboursement ainsi que les intérêts qui y sont rattachés.

Tableau N°16: Exemple du tableau Emplois/Ressources après financement.

Désignations	1	2	3	4	5
Ressources:					
CAF					
VRI					
Récupération du BFR					
Apports personnels					
Emprunts					
Total Ressources (I)					
Emplois:					
Immobilisations					
Variation du BFR					
Intérêt intercalaire					
Remboursement de l'emprunt					
Dividendes					
Total Emplois (II)					
Flux nets de trésorerie (I) – (II)					

Source: Etabli par nos soins à partir des documents remis par la banque BNP Paribas.

b. La rentabilité des capitaux :

Elle a pour but de déterminer la rentabilité des différents capitaux engagés dans l'investissement.

b.1. La rentabilité des fonds propres : elle est appréciée après détermination de la trésorerie des actionnaires.

Pour la déterminer, plusieurs critères sont utilisés à savoir : le délai de récupération des fonds propres (DRFP), la valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) et le taux de rentabilité interne des fonds propres (TRFP).

- ❖ Le délai de récupération des fonds propres (DRFP) : présente la durée pendant laquelle les actionnaires vont récupérer leurs apports.
- ❖ La valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP): représente le gain net fait par les actionnaires à la fin de la durée de vie de leur projet après avoir récupérer le montant de leurs apports et payer le coût de l'argent.
- ❖ Le taux de rentabilité interne des fonds propres (TRFP) : c'est le taux d'actualisation qui annule la VANFP.

b.2. La rentabilité de l'emprunt :

L'emprunt est un projet en lui-même, l'étude de la rentabilité de l'emprunt va donner lieu au calcul de la VANE (la VAN de l'emprunt) et le TRIE (le TRI de l'emprunt).

❖ La VANE : c'est le gain que rapporte l'emprunt aux actionnaires, il se calcule comme suit :
 VANE = VANFP - VAN

J

❖ Le TRIE : c'est le taux net d'emprunt, il est calculé comme suit :

TRIE = taux d'emprunt brut \times (1- taux IBS)

✓ La relation entre TRI, TRFP et TRIE :

TRIE < TRI ➡TRFP > TRI ➡effet de levier positif ➡ le promoteur à intérêt emprunter.

TRIE > TRI TRFP < TRI et VANFP < VAN effet de levier négatif (effet de massue)

Le promoteur n'a pas intérêt à emprunter sauf si l'emprunt est indispensable mais il faut s'assurer d'abord que la VANFP est positive.

L'étude du dossier de crédit est essentielle afin de constater si le projet en cours vaut la peine de courir les différents risques liés à ce prêt.

Pour cela, le banquier doit prendre des précautions nécessaires pour éviter les conséquences que ces risques peuvent engendrer.

En raison de l'importance de l'étude des risques liés au crédit sollicité et les moyens de s'en prémunir, nous avons jugé utile de lui préserver la prochaine section.

Section 3 : Les risques et garanties

Le risque zéro n'existe pas, c'est pour cela que les banques disposent de divers dispositifs pour atténuer, voir même maitriser le risque crédit.

Chaque banque, se doit de mettre en place des systèmes de détection, de mesure et de gestion de risque crédit dans le but d'assurer sa pérennité.

Pour contre carré les risques, réduire l'ampleur et couvrir les contrecoups qui peuvent jaillir, la banque fait appel à de nombreuses stratégies dans la gestion du risque de crédit, parmi ces dernières le recueil des garanties.

Dans cette section, nous allons maitre en évidence le concept du risque crédit en le définissant, mettant en avant ses types ainsi que, les garanties liées au crédit.

3.1. Les risque :

« Le banquier vous donne un parapluie quand il fait beau et le retire quand il pleut ».

3.1.1. Définition des risques :

« Si l'on veut maitriser les risques, il faut commencer par cerner la notion du risque, définir le risque, par la suite le comprendre, l'évaluer pour enfin mesurer sa compétence ». (BESSIS, J, 1995, P15).

Le concept du risque de crédit est : « directement associée au risque de contrepartie pour un dossier donné, il est clair que le risque premier réside dans la volonté mais aussi dans la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements ». (AMAROUCHE, R, 2004, P117).

« Le risque de crédit est le risque de défaut de remboursement de l'emprunteur, appelé aussi, risque de faillite » (DIESTSCH, M, & PETEY, J, 2008, P23). On distingue :

- O Le risque de défaut qui concorde à l'incapacité du débiteur à faire face à ses obligations. En effet, dans une telle situation, les créanciers sont susceptibles d'accuser une perte s'ils ne recouvrent qu'une partie du montant stipulé par le contrat de dette.
- Le risque de crédit provient de l'incertitude pesant sur le taux de recouvrement une fois le défaut survenu.
- La dégradation de la qualité du crédit constitue la troisième source de risque portant sur une dette.

3.1.2. Les types de risques :

Pour parvenir à affronter les risques il est nécessaire de les identifier au préalable, cette menace que représente le risque crédit, peut prendre plusieurs formes, parmi elles : le risque de contrepartie, le risque de liquidité et les autres risques :

A. Le risque de contrepartie :

Appelé aussi risque de « non remboursement » ou encore risque de « signature », se résume en l'impossibilité réelle ou probable de l'emprunteur de faire face à ses remboursements. Il représente le risque le plus dangereux et le plus courant pour une banque.

Le risque de signature se définit comme le risque que le débiteur n'honore pas tous ses engagements. (LOBIEZ, F, 1997, P157).

Les événements qui peuvent susciter l'emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multiples à connaitre :

- Une malhonnêteté évidente (escroquerie...)
- Il est fréquent que le non remboursement soit la conséquence d'une défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs : chômage pour un particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

Les origines de ce risque proviennent directement des risques liés à l'entreprise elle-même, on peut trouver :

a. Le risque particulier :

Ce risque est en fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources qui n'ont pas un fond de roulement suffisant, qui sont endettées ou dont la trésorerie est « lourde », qui possèdent des installations industrielles vétustes, affichent des frais généraux excessifs des prix de revient exagérés. Une production de mauvaise qualité doit inspirer au banquier une grande méfiance. (BOUYACOUB, F, 2000, P20).

b. Le risque professionnel:

Le risque professionnel est lié à l'activité même de la clientèle, celui-ci peut apparaître et s'aggraver lors de modifications brusques ou de changements profonds affectant les habitudes d'une profession. (Cécile KHAROUBI et Philippe THOMAS, RB édition, Paris, P25).

Tels principalement:

- Les changements de mode.
- Les découvertes et les révolutions des techniques et des technologies.
- La fermeture de marchés extérieurs.
- Les variations importantes des prix à l'échelle internationale, les fluctuations des cours des devises ...

c. Le risque général :

Le risque général dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit sollicité, pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voire la situation internationale. Le risque général est difficile à prévoir et il est encore plus difficile d'y parer. (http://www.memoireonline.com/09/09/2700/m_La-gestion-du-risque-de-credit-bancaire-dans-un-contexte-de-crise-economique-Cas-de-la-BNDE-d12.html Consulté le 15/03/2020).

« Il est lié à la situation politique, économique et sociale d'un pays et à la survenance des crises qui les affectent » (HADJ SEDDOUK, T, édition m'sila P73).

d. Le risque pays :

Ce risque appelé communément aussi risque souverain, à vue son apogée au début des années quatre-vingts et il concerne les pays en voie de développement à dette extérieur élevée.

Il recouvre en premier lieu, les composantes habituelles d'un risque : catastrophe naturelle, crise politique ou économique, insolvabilité propre de l'emprunteur et aussi une composante supplémentaire liée à la situation monétaire du pays ou l'emprunteur est installé.

L'emprunteur étant solvable mais son pays étant en état de faillite monétaire, la banque centrale n'est pas en mesure de transférer à l'étranger les sommes correspondant au service de la dette.

B. Le risque de liquidité :

« Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'impossibilité de pouvoir faire face à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances par la mobilisation de ses actifs ». (AUGROS.J.C QUERUEL. M, P15).

C. Les autres risques :

Ce sont les risques qui se relient autour du risque de crédit. Parmi eux on peut citer :

a. Le risque de taux :

« Pour le banquier, le risque de taux représente l'éventualité de voir sa rentabilité affectée par l'évolution des taux ». (MATHIEU, M, P154).

C'est pour cet effet que le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés pour, d'une part minimiser ce risque, d'une autre apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel.

b. Le risque de change :

« C'est la perte entrainée par la variation du cours des créances ou dettes libellées en devises, par rapport à la monnaie de référence de la banque ». (Rouach, Michel, Nolleau, Gérard, P249)

c. Le risque opérationnel :

Ce risque concerne les erreurs de traitement qui surviennent au cours de la vie d'un dossier de crédit. L'origine de ces erreurs peut être : ignorance, négligence, omission... etc.

d. Le risque de fraude :

Il s'agit des fraudes initiées par le client ou aussi par le personnel peu scrupuleux de la banque. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : faux documents, malversations... etc.

Le système de contrôle de la banque doit être assez performant pour minimiser ce genre d'incident.

e. Le risque de concentration :

C'est le risque de crédit issu de la concentration des engagements sur un seul client, un groupe réduit de clients, un secteur d'activité ou une zone géographique

3.1.3. Moyens de prévention du risque de crédit :

L'instauration de certains nombres de moyens de préventions est impérative pour faire face aux risques encourus par les banques, bien que la prévention du risque du crédit emprunte des voies différentes.

A. Les règles prudentielles :

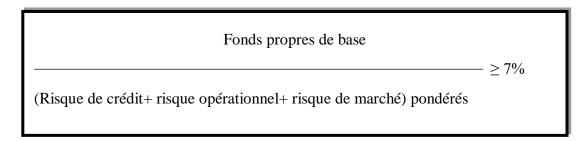
Pour but d'éviter le risque de concentration des engagements sur un seul ou plusieurs bénéficiaires, garantir les dépôts de la clientèle en assurant une couverture minimale permanente des crédits distribués par ses fonds propres et pour harmoniser les pratiques du secteur bancaire et financier national ainsi de le rapprocher des normes et pratiques internationales. (Farouk BOUYACOUB, casbah édition, P28).

a. Les ratios de solvabilité :

Le règlement 14-01 du 12 février 2014 a pour objet de fixer les ratios de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers. L'article 2 de ce règlement porte sur le coefficient minimum de solvabilité qui est calculé comme suit :

$$\frac{\Sigma \text{ fonds propres réglementaires}}{\text{(Risque de crédit+ risque opérationnel+ risque de marché) pondérés}} \geq 9.5\%$$

Les fonds propres réglementaires étant constitués des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, la réglementation fixe la couverture minimale des risques par les fonds propres de base, tel que :



L'article 4 de ce même règlement exige la constitution d'un coussin de sécurité :

Fonds propres de base

· ≥2%

(Risque de crédit+ risque opérationnel+ risque de marché) pondérés

b. Ratios des divisions des risques :

Le règlement 14-02 du 16 février 2014 a pour objet de définir les règles que les banques et établissements financiers doivent observer en matière de division des risques.

✓ Le plafond individuel : l'article 4 de ce présent règlement impose aux banques et aux établissements financiers de s'assurer que le rapport entre l'ensemble des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25% de leurs fonds propres réglementaires.

✓ Le plafond global : l'article 5 stipule que le total des grands risques encourus ne doit pas dépasser 8 fois le montant de ses fonds propres réglementaires.

 Σ grands risques encourus par une banque ≤ 8 fois ses fonds propres réglementaires.

B. Le provisionnement :

Afin de permettre aux banques de déterminer le niveau de provisionnement de leurs créances, la banque d'Algérie, grâce au règlement N° 14-03 du 16 février 2014, a fixé des critères de classement des créances en fonction du degré des risques de non remboursement, on distingue :

a. Les créances courantes : elles ne présentent aucun ou peu de risques et dont le recouvrement total parait assuré dans les délais prévus, elles sont provisionnées de 1%

par an dans la limite de 3% maximum de leur montant total. (*Tahar HADJ SADOK*, *Dahlab édition*, *P88*).

- **b.** Les créances classées : elles sont scindées en trois catégories suivant le degré du risque qu'elles présentent, à savoir :
- ✓ Les créances à problèmes potentiels : ce sont des créances dont le retard déremboursement de 3 à 6 mois, elles sont provisionnées à hauteur de 30%. (M, KOUDJETI, P20).
- ✓ **Les créances très risquées :** elles présentent un retard de remboursement de 6 à 12 mois. Elles sont provisionnées à hauteur de 50%. (M, KOUDJETI, P20).
- ✓ Les créances compromises : ce sont des créances dont le remboursement est incertain, elles présentent un retard de remboursement plus de 12mois, leur recouvrement éventuel dépendra des résultats des recours en justice, elles sont provisionnées à hauteur de 100%. (M, KOUDJETI, P20).

C. Le recueil des garanties :

La distribution du crédit par les banques se fait au moyen des capitaux empruntés auprès des épargnants et ne peut pas évidemment se réaliser sans étude minutieuse, mais quel que soit profonde cette étude, elle ne peut pas prémunir des risques imprévisibles, c'est pourquoi le banquier en plus de son étude qui est considéré comme une garantie principale recueille des garanties complémentaires qui servent à couvrir ces risques imprévisibles et assurer le remboursement du prêt à échéance.

On distingue trois sortes de garanties : les suretés personnelles, les suretés réelles et les garanties institutionnelles.

- **a.** Les suretés personnelles : c'est un engagement souscrit par un tiers, personne physique ou morale, de payer en lieu et place du débiteur défaillant. Elles peuvent revêtir deux formes : le cautionnement et l'aval.
- **a.1.** Le cautionnement : l'article 644 du code civil Algérien a défini le cautionnement comme étant : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». On distingue deux types de cautionnement :

- ✓ Le cautionnement simple : dans ce cas, la caution peut opposer le bénéfice de discussion (la caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur principal en saisissant ses biens) et le bénéfice de division (la caution peut demander, dans le cas de pluralité de cautions, au créancier de diviser ses poursuites en fonction de la part de chacune dans l'engagement). (Farouk BOUYACOUB, casbah éditions, p225).
- ✓ Le cautionnement solidaire : est un engagement personnel donné par une ou plusieurs personnes selon lequel, en cas de défaillance de la personne garantie, la caution solidaire peut être poursuivie pour la somme totale de la créance avant le débiteur principal.
- **a.2.** L'aval : l'article 409 du code de commerce définit l'aval comme suit : « c'est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce ».

Tout comme le cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit, mais à la différence de la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Il ne bénéficie donc pas des droits de division et discussion.

- a.3. La garantie à première demande : c'est un engagement de la banque en faveur du bénéficiaire qui est payable automatiquement dès la réception de la demande du bénéficiaire il suffit de réclamer le paiement pour être en droit de l'obtenir, et cela sans avoir à justifier la demande. (Hubert MARTINI, P363).
- **a.4.** Lettre d'intention : utilisée par des sociétés mères afin de permettre à des sociétés filles d'obtenir du crédit. A cet égard, elle permet de générer une certaine confiance de la part des établissements de crédit envers les emprunteurs.
 - **Les suretés réelles :** c'est l'affectation d'un bien en garantie d'un crédit jusqu'à parfait désintéressement du créancier.
- **b.1.** L'hypothèque : sureté réelle sans dépossession portant sur un bien immobilier affecté à la garantie d'une obligation dont elle est l'accessoire. Elle est soumise à une publicité et confère au créancier un droit de suite (le droit de suite permet au créancier de faire procéder à une saisie immobilière même si le débiteur n'est plus propriétaire) et un droit de préférence (le

droit de préférence permet au créancier d'être payé en priorité sur le prix de vente de l'immeuble en tenant compte toutefois du rang de l'hypothèque

- **b.2** Le nantissement : selon l'article948 du code civil : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance ».
- **c.** Les garanties institutionnelles : sont celles délivrées par certains organismes dans le cadre d'une création d'entreprises ou d'un soutien à l'innovation par un principe de caution mutuelle en complément d'un prêt bancaire.
- c.I. Le FGAR: l'objectif principal du fonds de garantie des crédits aux PME est de faciliter l'accès aux financement bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME; ce soutien est considéré comme garantie d'un projet viable qu'il soit pour la création ou pour le développement d'entreprise. (Ministère de l'industrie et des mines, 02/04/2018, disponible sur https://www.fgar.dz/portal/fr).
- c.2. La CGCI: la caisse de garantie d'investissement a pour objectif de soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit et la couverture du risque de non remboursement du crédit bancaire. (CGCI pme 2019, http://www.cgci.dz/index.php/fr/cgci-menu/presentation-de-la-cgci).

NB: l'octroi d'un crédit ne doit jamais se faire en se basant sur les garanties recueillies, il doit être le fruit d'une étude approfondie et exhaustive de la situation financière du demandeur de crédit, son honorabilité et la rentabilité de son activité.

Après avoir étudier le dossier de crédit, recueilli les garanties nécessaires de couvrir les risques y afférents, celui-ci passe à la phase finale qui est la décision de l'octroi de crédit.

D. La décision finale et la mise en place du crédit :

La décision d'octroi de crédit marque la fin du processus du montage et l'étude d'un dossier de crédit. Elle consiste pour le banquier de donner un avis favorable ou défavorable en fonction de ses conclusions, quant à la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Mais avant d'arriver à la décision finale et la mise en place du crédit, nous avons jugé nécessaire de présenter en premier lieu la hiérarchie décisionnelle.

a. La hiérarchie décisionnelle :

La décision d'octroi de crédit n'intervient qu'après une longue et minutieuse étude et elle relève d'une collusion entre plusieurs avis émanant de plusieurs niveaux et ce en fonction des seuils de délégation (un pouvoir de décision donnée par la direction générale aux directeurs de structures, autorisant celui-ci à prendre la décision d'octroi de crédits, et ce, dans la limite des seuils de délégation qui lui sont attribués).

Il est toujours validé selon le principe du double regard : regard métier et regard risque.

a.1. Les pouvoirs de décision d'octroi de crédits :

Le montage de la proposition de crédit repose sur un travail collaboratif entre le RM et l'analyste risque.

L'analyste réalise son analyse sur la base des éléments collectés par le RM, puis il fait un pour avec le RM pour échanger sur les points à éclaircir et/ou les documents à compléter, il rédige le compte rendu de l'analyse qui reprendra tous les items afin de formuler un avis.

Le RM rédige un avis conjoint de la PC à l'issue de l'analyse réalisée par l'analyste la PC achevée est envoyée au Manager de l'activité qui valide la stratégie commerciale du dossier.

Ensuite, le dossier est envoyé directement au représentant Risk idoine (CSR) qui, après examen de la PC, émet un avis favorable ou défavorable ou réservé sur le dossier étudié.

En cas d'avis réservé ou positif, le délégataire métier idoine est le décideur final sur le dossier présenté.

En cas de désaccord avec le représentant Risk, le délégataire métier peut faire remonter son dossier en arbitrage.

En cas de désaccord suite à l'arbitrage, le dossier sera présenté en comité siégeant.

Si le montant proposé dépasse les prérogatives des pouvoirs locaux, le dossier sera transmis au comité Pris IRB.

NB: les propositions de crédit pouvoirs siégeant, DG ou IRB Paris ou site pilote (il s'agit des banques appartenant au groupe BNP, dont la validation est nécessaire à l'octroi du prêt à une relation, si cette dernière est une filiale d'une maison mère qui est cliente de l'une de ces banques) ou en cas d'absence de consensus, en plus d'être validées sur le système, elles doivent être validées en comité de crédit siégeant (il se tient de manière hebdomadaire en présence des membres du comité : le DG, le RCE, le responsable des risques mais aussi du CAE et de l'analyste ayant pris en charge le dossier présenté).

a.2. Etablir le ticket d'autorisation :

Après avis favorable de la structure d'où relève la décision de crédit, il y'a lieu d'établir le ticket d'autorisation qui comprend les crédits autorisés en précisant la forme, le montant et l'échéance ainsi que les garanties recueillies et l'organe de décision.

b. La mise en place du crédit :

C'est la phase finale du processus du montage d'un dossier de crédit, elle se déroule comme suite :

- Vérifications préalables: avant le déblocage du montant du crédit, le banquier vérifie d'abord est ce que les conditions de crédit inscrites dur le ticket d'autorisation sont celles négociées par le comité.
- La convention de crédit : est un contrat de crédit signé entre un préteur et un emprunteur qui a pour objet de définir les obligations réciproques entre les parties cocontractantes signataires. Elle indique notamment la nature, les modalités et les conditions du crédit. (Nizar FASSI, publié le 09/01/2016).
- Comptabilisation : après la prise de décision, le banquier procède, dans le cas d'un avis favorable, à la saisie de l'autorisation d'engagement et des garanties recueillies.
- **Déblocage des fonds :** c'est la dernière étape de la mise en place du crédit elle signifie l'alimentation du compte courant du client.

Dans le chapitre ci-dessus, nous avons éventuellement démontré que l'étape de la constitution d'un dossier de crédit est une étape indispensable, considérable lors du traitement et de la mise en place du dossier par le banquier. C'est par le biais de ces documents que ce dernier pourra pratiquer son travail d'analyse financière de l'entreprise, l'évaluation de sa rentabilité ainsi que sa capacité de remboursement. Cette évaluation est cruciale notamment pour l'accord ou le refus du crédit en prenant en considération les risques et garanties liées à ce dernier.

Dans le chapitre suivant, nous mettrons en pratique la demande d'un crédit d'investissement ainsi que l'analyse financière de l'entreprise en question et l'évaluation du crédit demandé.

Chapitre 3

En vue d'illustrer et de mettre en exergue ce qui a été développé comme étude dans la revue de la littérature présentée dans les deux premiers chapitres, qui nous ont permis de comprendre en principe qu'est-ce qu'un crédit et l'importance de l'étude du dossier de son octroi. Nous avons tenté de mener une étude sur un dossier déjà traité au niveau de BNP Paribas Akbou.

Ce dossier portera sur un crédit d'investissement d'une entreprise existante souhaitant élargir sa gamme de production, nous utiliserons alors des techniques précédemment abordées.

A cet effet, ce chapitre est subdivisé en deux (02) sections :

- Section 01 : Présentation de la banque Paribas.
- Section 02 : Montage et étude pratique du dossier de crédit.
- Section 03 : Etude des risques et des garanties.

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil.

1.1. Présentation de la BNP Paribas :

1.1.1. Présentation du groupe BNP :

La BNP (Banque Nationale de Paris) est la première banque française, et un acteur majeur du secteur bancaire à l'échelle internationale née de la fusion du CNEP (Comptoir National d'Escompte de Paris) et de la BNCI Banque Nationale pour le Commerce de l'Industrie) en 1966, elle accompagne la bancarisation de la société française.

Ce groupe est présent dans de 80 pays et dénombre environ 200 000 collaborateurs à travers le monde, il dispose de l'un des plus importants réseaux bancaires internationaux.

Ses actions sont cotées sur le compartiment A d'Euronext Paris et pénètrent dans la composition de l'indice CAC 40. Au 31 décembre 2012, la capitalisation boursière du groupe était de 53.4 milliards d'euros.

Les principaux actionnaires sont les investisseurs institutionnels (65.90%), la SFPI-FPIM (10.80%) et Axa (5.20%).

Les leviers que BNP Paribas à identifier comme indispensable à son développement sont :

L'agilité, la satisfaction du client, la culture de conformité et l'ouverture. Ces derniers sont associés à quatre forces, qui sont : la solidarité, la responsabilité, l'expertise et good place to work.

La Paribas possède de nombreuses filiales parmi lesquelles on trouve : Cetelem (Organisme de crédit à la consommation), UCB (Gestionnaire de Crédits immobiliers), BNP Paribas Lease group ..., etc. (document fourni par la BNP Paribas).

1.1.2. Historique du groupe :

En 1993, elle a été privatisée sous la direction de Michel Pébereau qui la transforme en profondeur.

En 1999, à l'issue d'une offre publique d'échange et d'une bataille boursière mémorable, BNP prend le contrôle de Paribas et forme dans la foulée le Groupe BNP Paribas.

Suite à cette fusion, BNP Paribas est devenu l'un des premiers groupes bancaires français et européens. Cette position a été renforcée par plusieurs acquisition successives : Banc West en 2001, la BNL (Banca Nazionale Del Lavoro) en 2006, puis Fortis Banque en 2009.

Fin 2010, le groupe est devenu la plus grande banque mondiale en termes d'actifs (2670 milliards de dollars). En 2012, il a dégagé un bénéfice net (part du groupe) de 6553 millions d'euros, en progression de 8.3% par rapport à 2011. (Document fourni par la BNP Paribas).

1.1.3. Ses domaines d'activité :

Son organisation s'appuie sur trois grands domaines d'activité :

- La banque de détail et prestation de services financiers (Retail Banking).
- La banque de financement et d'investissement (Corporate Institutional Banking)
- Assurance de gestion institutionnelle et privée (Investment Solutions).

A. Retail Banking:

Regroupe les réseaux des banques de détail et les services financiers spécialisés du groupe, en France et à l'International. En 2016.

Ce pôle a réalisé 73% des revenus de la BNP Paribas. Il est présent dans plus de 60 pays et emploie près de 148000 collaborateurs dans le monde.

Son activité de Banque de Détail se retrouve principalement en France (BDDF), en Italie (BNL), en Belgique (BNP Paribas Fortis) et au Luxembourg (BGL BNP Paribas).

Parmi les pays hors zone euro où la banque de détail est bien implantée, nous pouvant citer, notamment les Etats-Unis avec la filiale Banc West qui détient une part de marché locale de 44% en termes de dépôts bancaires, ainsi que la Chine, l'Europe de l'Est et enfin l'Afrique du Nord.

B. Le Corporate Institutional Banking:

Ce domaine d'activité, au service de 13000 grandes entreprises et institutions financières à des clients entreprises et institutionnels avec près de 30000 collaborateurs présents dans près de 57 pays, CIB propose des solutions dans les domaines des marchés de capitaux, des services de titres, des financements, de la gestion de trésorerie, du conseil financier, et de la couverture des risques. (*Document fourni par la BNP Paribas*).

1.2. Présentation de la BNP Paribas EL Djazair :

1.2.1. Présentation de la BNP Paribas EL Djazair :

La BNP El Djazair est une filiale 100% du groupe BNP Paribas, sa création a suivi l'activation du bureau de représentation du groupe à travers la BNCIA. Elle a vu le jour en 2002 avec l'ambition de construire un important réseau d'agences en Algérie.

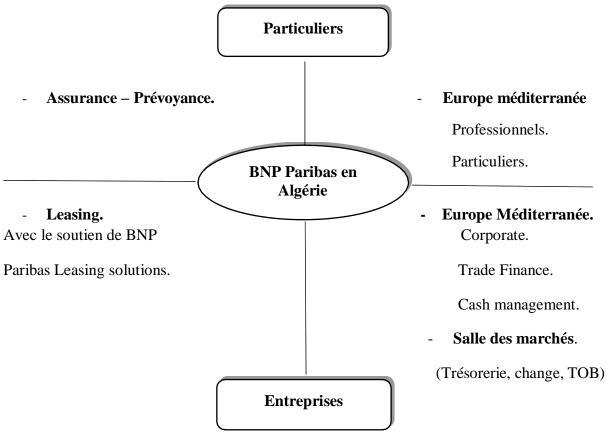
BNP Paribas EL Djazair devient l'une des banques du secteur privé les plus importantes sur le territoire algérien. Forte de ses succès, elle s'est activement déployée et compte plus de 70 agences et 13 centres d'affaires ouvertes aujourd'hui. Elle couvre ainsi progressivement le territoire national, avec une implantation dans plus de 20 wilayas. C'est une société par Action

(SPA) dotée de 26 milliards de Dinars Algérien au 30 juin 2017, 100% des actions sont détenues par le groupe BNP Paribas.

Avec l'appui du groupe, BNP Paribas EL Djazair développe une offre de proximité et s'applique à offrir des services de qualité supérieure à l'ensemble de sa clientèle : particuliers, professionnels et entreprises. (*Document fourni par la BNP Paribas*).

1.2.2. Les métiers présents dans la BNP Paribas :

Schéma N°09 : Les métiers présents dans la BNP Paribas.



Source: document fourni par la BNP.

1.2.3. Le département risque au seins de la BNP Paribas EL Djazair :

Ce département est en charge de la présentation des dossiers sur le plan risque, de l'analyse des propositions émanant des commerciaux et de la fonction contrôle du risque de crédit et Reporting ainsi que le service juridique. Il intervient dans le processus de décision au titre du deuxième regard indépendant.

Les principes d'organisation des risques sont clairs et visent en priorité :

- ✓ A définir la responsabilité du risque crédit qui repose sur l'existence d'une filière indépendante de la filière commerciale avec prise de décision conjointe des deux filières « politique des 4 yeux ». Cette prise de conjointe avec au préalable une analyse contradictoire s'exerce aussi bien sur les dossiers « pouvoirs sites » que sur les dossiers « pouvoirs Paris » et ce dans une structure pyramide dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus.
- ✓ Au respect des décisions de crédit et au suivi de l'évolution des encours clients, obligatoirement accompagnés de contrôles à priori et à posteriori.
- ✓ A la recherche systématique de l'optimisation du couple risque/rentabilité notamment par une rémunération proportionnée du risque. (*Document fourni par la BNP*).

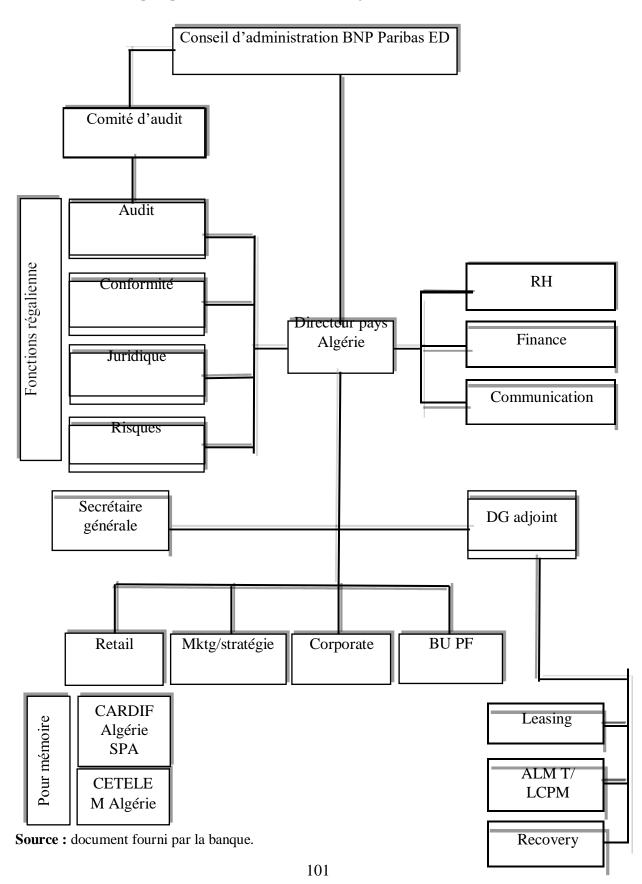


Schéma N°10 : Organigramme BNP Paribas EL Djazair.

1.3. Présentation de l'agence Akbou :

C'est une banque de détail et de proximité, où elle englobe diverses catégories de clientèles (particuliers, professionnels et professions libérales, entreprises... etc).

Elle a été ouverte en 02/2012, une agence qui comporte deux (02) étages.

Son nombre d'effectif actuel est de huit (08) employés (ils ne sont pas fixes c'est-à-dire qu'ils sont appelés à être modifié à tout moment en fonction des besoins).

C'est une agence mixte, c'est-à-dire qu'elle englobe de la clientèle RETAIL (les clients particuliers, les petits et moyens commerçants et les professionnels) et le Corporate (clientèle d'entreprise). (Document fourni par la banque).

1.3.1. Retail:

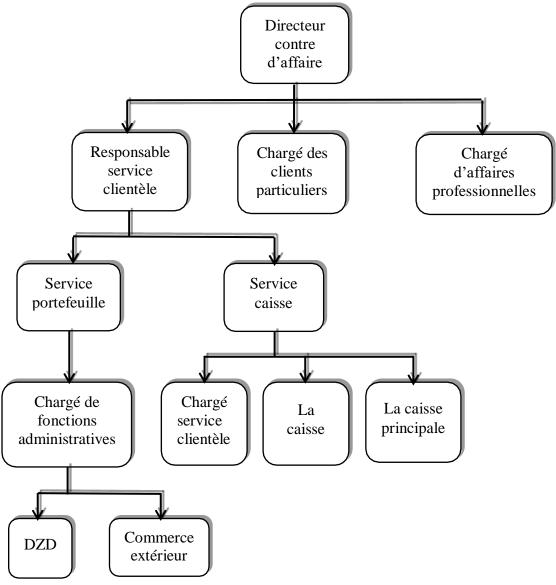
- ✓ Directeur d'agence retail (DA).
- ✓ Des commerciaux :
- Chargés clientèle particuliers (CCP);
- Chargés d'affaires professionnelles.
 - ✓ Des opérationnels au guichet :
- Chargés service clientèle (CSC);
- Responsable service clientèle (RSC).

1.3.2. Corporate:

- ✓ Des commerciaux :
- Chargés d'affaire entreprise (CAE), appelés aussi RM (Relationship Manager) ;
- Appui commercial entreprise (ACE).
- ✓ Des opérationnels :
- Caissier manipulateur ;

- Caissier principal;
- Chargé fonction administratives MIDDLE Office (CFA MO).

Schéma N°11 : Organigramme de la BNP Paribas Akbou.



Source: document fourni par la banque.

Section 2 : Le financement d'un crédit d'investissement :

Afin de respecter le secret professionnel de la banque, nous allons apporter quelques modifications susceptibles de révéler l'identité du client. Donc nous allons présenter

l'entreprise sous le nom de « Lyma » ; l'activité de cette dernière consiste en la production des eaux minérales.

Le projet d'investissement qui nous a été confié porte sur :

• L'acquisition d'une unité complète de production des boissons gazeuses.

La présente demande porte sur la mise en place d'un crédit à moyen terme (CMT).

2.1. Constitution du dossier :

Cette étude est basée sur un dossier de crédit comportant un ensemble des documents fournis par le client, afin d'obtenir le crédit qui lui permettrait de réaliser son projet, ce dossier de crédit est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de crédit.
- L'étude technico-économique du projet détaillé (bureau d'études).
- Copie des bilans fiscaux des trois (03) derniers exercices.
- Bilans prévisionnels sur cinq (05) ans.
- Situation comptable au 31/12/N-1.
- Copie des G50 de N-1.
- Mise à jour CNAS, CASNOS récentes et extrait de rôle récent.
- Fiche patrimoine : remplir la fiche caution les 2 pages et signature du gérant sur la 2^{éme} page (sans le cachet de l'entreprise).
- Demande d'autorisation de consultation de la banque d'Algérie (avec signature et cachet de l'entreprise).
- Plan de charge et copie des conventions de partenariat.

2.2. Etude de la viabilité du projet :

Elle sera scindée en deux (02) parties :

• Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur ainsi que son projet.

L'analyse du marché et les aspects commerciaux et techniques du projet.

2.2.1. Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur et son projet :

(Document interne de l'agence Akbou).

A. Présentation de l'entreprise :

a. Identité:

• La forme juridique : EURL.

Objet social : Production de boissons non alcoolisées.

• Capital social: 10 000 000,00 DA.

Date de création : 2008.

b. Localisation:

Le lieu d'implantation du projet (lieu-dit : ICHIKER) commune de Tazmalt, wilaya de Bejaia. Il s'agit d'un grand local industriel d'une superficie de 1776m², bâti spécialement pour recevoir les équipements de production, la matière première et les produits finis. Ce même bâtiment comporte une sous pente destinée pour l'usage administratif et technique.

B. Présentation du gérant :

Le promoteur en l'occurrence Mr X est un industriel ayant longue expérience dans le domaine de la production des boissons gazeuses, ce dernier était gérant associé dans une SARL limonaderie (près d'un vingtaine d'années), connaissant parfaitement le marché et les rouages

du métier.

C. Présentation du projet :

La société compte élargir sa gamme de production vers une extension de son activité pour la production des boissons gazéifiées (SODAS) par le biais de l'acquisition d'une unité de production et de mise en bouteilles de ces boissons.

105

Au stade actuel, la société produit de l'eau de source avec des bouteilles de 0.5L, 1.5L et 5.5L.

la demande ne cesse d'accroitre et le portefeuille clientèle déjà acquis sollicite d'autres gammes

de produits telle les sodas justement.

L'équipement en question sera importé de France (fournisseur SIDEL) pour une valeur

d'investissement de 4.4 M Euro soit 530 MDA.

L'équipement de production a pour objectif la production des boissons gazéifiées en bouteilles

PET de formats : 0.33L, 1L et 2L pour une capacité de production maximale de 11 000

bouteilles/heure. Le cout d'investissement est de 4.4 M Euro soit 530MDA (nous arrondissons

le cout d'investissement à 530MDA pour plusieurs raisons notamment (éventuel changement

des prix, taux de change, rajout d'options sur équipements...etc.).

Le crédit bancaire sollicité à cet effet est un CMT de 375 MDA sur 5ans d'amortissement capital

+ 2ans de différé+ 1an de délai de tirage sur un projet global de 530 MDA, soit 70% du total

coût d'investissement.

a. Position du projet :

✓ Branche : Agroalimentaire.

✓ Filière : Hydrique.

✓ Entreprise : EURL « Lyma ».

✓ Marché visé : National.

✓ Nature de l'investissement : Neuf.

b. Coût de l'investissement :

✓ Total: 631 822KDA dont:

c. Financement de l'investissement :

✓ Fonds propres : 358 822KDA dont :

Nature: 00 DA

106

- Numéraire : 358 822KDA (la source de financement s'agit principalement des cumuls des dividendes de l'unique associé de l'affaire ainsi que ses anciennes parts sociales sur l'affaire SARL limonaderie).
- ✓ Crédit bancaire : 273 000KDA. (Au final, la banque a décidé d'accorder un CMT de ce montant-là).

d. Etat de maturation du projet :

d.1. Etudes réalisées :

- Etude d'impact sur l'environnement : (Avril 2016), faite par un bureau d'énergie et d'études techniques en management et environnement.
- Etude de dangers et plan d'intervention interne : faite par le bureau d'ingénierie et d'études techniques en management et environnement.
- Analyse des eaux : faite par de différents laboratoires.

d.2. Autorisations obtenues :

- Autorisation d'exploitation (direction des ressources des eaux de la wilaya de Bejaia).
- Permis de construction.

d.3. Réalisations faites et les en cours :

- Bâtiment industriel.
- Puits de forage.
- Alimentation électrique (poste transformateur).

e. Impacts du projet :

e.1. Sur le plan socio-économique :

L'intérêt socio-économique que présente l'investissement pour la région en plus de la réalisation d'une plus-value profitable, la contribution à la satisfaction de la demande notamment la demande régionale. Le projet sera créateur dans un premier temps de pas moins de 20 postes de travail permanent.

e.2. Sur le plan environnemental :

Le projet consiste en une unité de production et de mise en bouteilles des boissons gazeuses, qui n'est ni particulièrement polluant ni dangereux. Il est implanté dans une zone favorable pour le développement de ce genre d'activité industrielle, donc il ne représente pas d'actions génératrices d'impacts potentiellement négatifs sur le milieu récepteur en générale et le voisinage.

D'une part, le projet contient une technologie moderne et écologique ainsi que des mesures préventives à prendre d'autre part, par le promoteur qui intègre des moyens adéquats permettant la prévention effective et efficace de toutes nuisances pouvant surgir dans le cadre de cette activité.

e.3. Sur le plan fiscal :

- TAP: 1% sur le CA hors taxes exonéré pendant les trois premières années (décision ANDI obtenue).
- Frais financiers : 3.5% du montant de l'emprunt en plus des CMT déjà obtenu.
- Frais divers (assurance) : 0.135% de la valeur à risques.

2.2.2. Analyse du marché et des aspects commerciaux et techniques du projet :

A. Etude du marché:

Le marché visé par notre client est le marché national. La concurrence est rude mais des parts de marché existent pour ce nouveau produit. Les concurrents principaux sont : IFRI, Coca-Cola

et Pepsi, Hamoud Boualem, Star... etc. selon une étude faite par l'APAB le niveau de

consommation des boissons gazeuses en 2015 est 25L/Tête/An, et le volume annuel global est

de 957 111 000 litres, avec une croissance de 15%. L'objectif à atteindre sur les parts de marché

visées par le client est de 3.5% en 2021.

B. Etude commerciale:

Pour qu'elle puisse conquérir un marché et garantir une place pour ses produits, l'entreprise

définit des stratégies commerciales lui permettant de se faire connaître distinctement.

Cette étude porte sur les avantages comparatifs que peut offrir le produit :

a. En matière de produit :

Un rapport qualité/prix sera attractif grâce à l'équipement moderne et au rendement élevé qui

sera acquis.

Les produits qui seront commercialisé par le promoteur sont des biens de consommation finale

destinés directement à la consommation.

b. En matière de prix :

La politique des prix est en général relative aux prix d'acquisition des matières premières et

fournitures, ainsi qu'aux données macro-économiques (l'offre et la demande).

Les prix unitaires de vente envisagés par le client sont :

✓ Première année à la troisième année :

Bouteille 0.33L: 14.52 DA/HT.

Bouteille 1L: 26.35 DA/HT.

Bouteille 2L: 47.00 DA/HT.

✓ Quatrième et cinquième année :

Bouteille 0.33L: 15.24 DA/HT.

109

- Bouteille 1L: 27.66DA/HT.

Bouteille 2L: 49.25DA/HT.

c. En matière de promotions :

L'entreprise a envisagé de lancer les promotions au début, afin de faire circuler et connaître la

marque par le consommateur. Le portefeuille est déjà acquis à travers les clients de l'eau et ces

clients exigent et réclament déjà ces types de produits (SODAS).

C. Les partenaires :

a. Clients:

La clientèle de la société est diversifiée et étalée sur tout le territoire national (Est/Ouest, Centre

et Sud).

Le réseau de distribution est élargi et la clientèle est composée principalement des grossistes et

dépositaires dans Jus/Eau et sodas des autres wilayas (soit 75% du CA).

Ainsi que des sociétés de Catering livrées directement par l'entreprise, aussi elle dispose d'un

propre réseau de distribution qui vend aux clients finaux (soit 25% du CA).

La majorité des clients paient au comptant à la livraison et la société accorde parfois des délais

(01 à 02 mois max de délai de paiement) pour quelques clients sélectionnés mais avec des seuils

à ne pas dépasser.

Il n'y a pas de client potentiel qui pèse sensiblement sur le CA de la relation. Les paiements se

font en espèces, chèques et virements.

La livraison est assurée par le client parfois mais aussi par des transporteurs de la place qui

assurent la prestation à leurs comptes et à la charge du client.

b. Fournisseurs:

Les approvisionnements de l'entreprise en matières premières proviennent des fournisseurs

locaux et étrangers à savoir :

110

- Les bouchons et bouteilles, ainsi que les films étirables et étiquettes proviennent des fournisseurs locaux.
- L'entreprise importe aussi une partie de ses besoins en matière première ; tel que les diverses pièces de rechange pour la maintenance et la rénovation des chaines de productions et des divers compresseurs d'air chez ses fournisseurs étrangers.

Le mode de paiement des fournisseurs est principalement ; les lettres de crédit et/ou TL et Remises, avec des modes de règl ement soit à vue ou à échéance.

D. Relations bancaires:

- a. BDL Akbou : banquier historique de l'affaire depuis sa création en 2008 à ce jour. La
 BDL a financé les deux équipements de production :
- Chaine de production d'eau 0.5L/1.5L : un CMT bonifié de : 60 MDA est accordé en 2011 sur 05 ans de remboursement et 02 ans de différé. Le CMT est en cours de remboursements et arrivera à échéance en 12/2018. Le remboursement se fait par des trimestrialités avec capital constant.
- Chaine de production d'eau 5.5L : un CMT2 bonifié de 70 MDA accordé en 2014 sur 5ans de remboursement avec 2ans de différé. La première échéance de remboursement est assurée en 12/2016, et le terme de remboursement sera 09/2021. Le remboursement se fait par des trimestrialités avec capital constant.
- **b.** AGB Akbou : compte secondaire de la relation, sans engagement. Compte ouvert pour encaissement de certaines ventes avec des clients domiciliés à AGB Banque.
- c. BNP Paribas Akbou : date EER : 01/2016 Mouvements confiés 2016 : 32.17 MDA soir 5.5% du CA 2016. Le compte a vécu une période d'inactivité suite à un petit malentendu d'ordre opérationnel, mais après revisite le client dans le but de réchauffement du compte, nous avions pu s'entendre sur les méthodes de travail et aussi on a pu dénicher la présente opportunité dont le client tient absolument à la réaliser dans les plus brefs délais, d'où il nous sollicite et attend une réactivité de notre part. le client s'engage à nous confier davantage de flux graduellement.

La présente PC « CMT+CT » nous permettra de nous positionner dans un court terme comme banquier principal de l'affaire, au vu de la taille du CMT sollicité comparativement aux financements des confrères. Ceci nous permettra d'accroître les flux sur le compte, gagner en rentabilité avec le client et aussi placer d'autres produits et services (Del Coll de 55 salariés notamment).

E. Analyse technique:

Elle se divise en deux principales catégories ; les moyens humains et les moyens matériels, qui sont les suivants :

a. Les moyens humains :

• Effectif:

- 15 opérateurs.
- 03 agents de maitrise.
- 03 chefs d'ateliers.

b. Les moyens matériels :

Les investissements de l'EURL sont composés principalement de 02 chaines de production comme suit :

- Chaine de production 01 : production d'eau en bouteille de 0.50L et 1.5L (alternativement).
- Chaine de production 02 : production d'eau en bouteille de 5.5L.
- Chaine de production 01 : acquise de l'Espagne en 2011 pour une valeur de : 160MDA.
- Chaine de production 02 : acquise de l'Espagne en 2014 pour une valeur de : 110MDA.

• Equipements:

Les équipements principaux portes sur une chaine complète de production d'eau et de boissons gazéifiées comprenant.

- Machine d'étirage-soufflage avec moule (3formats).
- Groupe de compression d'air sec débit horaire 1200 Nm³/H.
- Machine monobloc remplisseuse bouchonneuse.
- Elévateur mécanique pour bousin plastique.
- Ligne de convoyeur pour bouteilles PET.
- Tunnel sécheur pour bouteille PET.
- Machine étiqueteuse mode ETIROLL.
- Contrôle niveau capsule étiquette avec deux éjecteurs.
- Ligne de convoyeurs pour back.
- Machine de conditionnement par film thermo-rétractable.
- Equipements premix.
- Equipements de froid.
- Salle de sirop.
- Compresseur basse pression.
- Tuyauterie et accessoires.
- Armoire électrique de contrôle général.
- Unité de robotisation pour packs.
- Système de contrôle d'eau avec 2 dépôts de stockage d'eau.

• Equipements complexes:

- Deux (02) chariots élévateurs.
- Groupe électrogène 675 KVA.
- Deux (02) cuves de stockage sucre liquide (20 000litres).

• Matériels roulants :

L'EURL dispose d'une flotte de camions pour assurer la distribution de ses produits à ses principaux clients « grossistes ».

Elle fait appel aussi à d'autres prestataires afin de combler ses besoins pour l'acheminement de la matière première et éventuellement la distribution.

Aussi, elle dispose des petits camions qui assurent la distribution de ses produits aux grandes surfaces de la région, ainsi que des véhicules utilitaire et touristiques pour ses commerciaux et superviseurs.

c. La capacité de production :

- ✓ Travail de deux (02) équipes pour les deux premières années et trois (03) équipes pour les années qui suivent.
- ✓ Capacité nominale : 12 000 bouteilles/heure pour 0.33L.

11 000 bouteilles/heure pour 1L.

6 000 bouteilles/heure pour 2L.

- ✓ Capacité première année d'exploitation : 80% de la capacité nominale.
- ✓ Capacité à partir de la deuxième année d'exploitation : 100% de la capacité nominale.

2.2.3. Analyse des coûts :

A. Coût de l'investissement :

Le coût de l'investissement s'élève à : 631 822KDA. Il est structuré comme suit :

Tableau N°17 : Détermination du coût de l'investissement :

Unité: KDA.

N° compte	Intitulé des postes	Montants
215	Installation technique, matériel et outillage industriels	613 886
218	Matériel de transport	12 023
218	Autres immobilisations corporelles	5 913
	Total	631 822

Source: Document fourni par la banque.

NB: Partie devises ; la valeur de conversion en dinars est à la base du taux de change

suivant:

$$1£ = 125DA$$

B. Structure de financement :

Tableau N°18 : Détermination de la structure de financement :

Unité: KDA.

Financement	Montant KDA	Montant devises	Totaux
Apport promoteur (en numéraire)	118 292	240 530	358 822
Crédit bancaire	17 622	255 378	273 000
Total	135 914	495 908	631 822

Source: Document fourni par la banque.

Conclusion de l'étude de la viabilité :

Etant donné l'expérience du promoteur dans la gestion des projets et sa prise de précautions pour mener à terme la concrétisation de ses projets peut positionner son entreprise à côté des principaux acteurs de ce secteur.

On trouve que ce projet présente une activité de très grande valeur économique.

Le terrain et les constructions qui sont la propriété du promoteur ont diminués la lourdeur des coûts du projet sur la banque.

Le taux d'avancement de la réalisation du bâtiment abritant les équipements est de 90%, ce qui témoigne la volonté du promoteur à mettre en place le projet envisagé.

Ceci nous amène à juger, tout en se basant sur notre étude et les documents fournis par le client, que cet investissement est viable.

Toutefois, il convient d'évaluer la rentabilité de ce projet et ce, à travers les flux prévisionnels qu'aurait dégagée l'activité.

2.3. Etude de la rentabilité du projet :

Pour évaluer l'entreprise, en raison de savoir si elle est rentable, il est impératif de passer par l'analyse des éléments suivants :

- L'analyse de la structure du bilan.
- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).
- La capacité d'autofinancement (CAF).
- Les ratios.

2.3.1. L'analyse de la structure du bilan :

A. L'actif:

- Actif immobilisé: qui présentait 32% du total bilan en 2015 est passé à 35% en 2016.
 Cette augmentation est expliquée par l'acquisition de nouveaux équipements (augmentation des immobilisations incorporelles de l'ordre de 32%).
- Actif circulant : ce dernier a augmenté en passant de 64% en 2015, à 67% en 2016 et cela est expliqué par les postes suivants :
- Stocks: une diminution remarquable de 53% des stocks due à la réduction du délai de stockage qui est passé de 46 jours en 2015 à 30 jours en 2016.
- Clients: le poste client affiche une augmentation passant de 12% en 2015, à 25% en 2016 et les délais clients sont passés de 32 à 36 jours en 2016 suite à la politique commerciale de l'entreprise qui vise à fidéliser ses clients en leurs prolongeant les délais de paiement.
- **Disponibilités :** une baisse des disponibilités de l'ordre de 59% en 2015 et de 51% en 2016 due à la diminution du fonds de roulement (qui est à l'origine de la baisse des fonds propres) et la diminution du besoin en fonds de roulement (à cause de la diminution des délais fournisseurs en 2017).

B. Le passif:

• Capitaux permanents : baisse de 10% des capitaux permanents et cela est dû à :

Les fonds propres sont en permanente progression en valeur estimé en 2016 à 450MDA et qui représente 70% du total bilan, ceci est grâce à l'incorporation et présentation des bénéfices antérieurs dans la société.

Les dettes à long/moyen terme sont à hauteur de 112MDA en 2015 et 96.5MDA en 2016 qui représentent les encours CMT contracté au niveau de la BDL.

■ Passif courant : le passif courant représente 7%, en effet la structure permet de financer les emplois à long terme ainsi que le cycle d'exploitation.

2.3.2. Analyse des indicateurs d'équilibre financier :

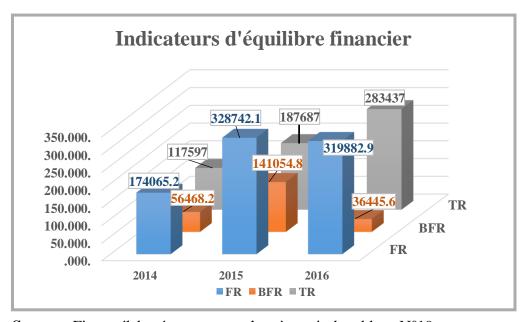
Tableau N° 19: les indicateurs d'équilibre financier de l'entreprise « Lyma ».

Unité: KDA.

Désignations	Méthode de calcul	2014	2015	2016
Le fonds de roulement	Capitaux propres – Actif immobilisé.	174 065.2	328 742.1	319 882.9
Le besoin en fonds de roulement	VE + VR – DCT.	56 468.2	141 054.8	36 445.6
Le BFR en jours du CA	BFR*360 / CA (HT).	55	81	22
La trésorerie FR – BFR		117 597	187 687	283 437

Source: établi par nos soins à partir des documents fournis par la BNP.

Figure N°02 : Représentation de l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier des trois exercices 2014, 2015 et 2016.



Source : Figure élaborée par nous-même à partir du tableau N°19.

Commentaires:

D'après la figure, nous constatons que :

• FR, BFR et TR sont positif tout au long de ces trois (03) années ;

- FR en 2014 est de 174MDA avec un BFR de 56MDA qui représente 55 jours du CA ce qui permet de dégager une trésorerie positive de 117MDA;
- FR en 2015 marque une importante hausse estimée à 328MDA ainsi qu'un BFR de 141MDA qui représente 81 jours du CA et qui dégage une trésorerie positive de 187MDA;
- FR en 2016 diminue à 320MDA avec un BFR de 36MDA qui représente 22 jours du CA permettant une trésorerie positive estimé à 283MDA.

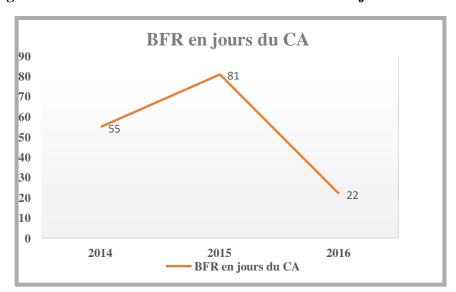


Figure N°03 : Présentation de la variation du BFR en jour du CA.

Source : Figure établie par nous-même à partir du tableau N°19.

Commentaires:

D'après cette représentation, nous constatons que le besoin en fonds de roulement varie tout dépend des jours du chiffre d'affaire ; lorsque les jours sont en augmentation, on enregistre une hausse du BFR ainsi que dans le cas où les jours du CA sont en diminution, on enregistre une baisse du BFR.

2.3.3. Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

D'après les calculs des soldes intermédiaires de gestion, on constate que :

- Pour le chiffre d'affaire (CA): en 2015 est de 628 327KDA avec une évolution de +69% par rapport à 2014, en 2016 le CA est de 586 476.3KDA en régression de -6% qui s'explique principalement par la perturbation du marché d'eau en Juin/Juillet 2016 suite à la nouvelle taxation exigée par l'Etat de 1.08DA/L sur la concession d'eau pour l'ensemble des producteurs d'eau.
- La marge commerciale (MC) : marque une importante augmentation en 2015 de 288 099.4KDA par rapport à 2014 qui est de 173 734.5KDA, mais elle a fait une légère régression en 2016 à 256 903.6KDA, cette dernière se situe à 46% en 2015 contre 43.8% en 2016. Une MC importante dans les normes du secteur.
- L'excédent brut d'exploitation (EBE): en 2015 se situe à 233 981.1KDA soit 37% du CA, contre 132 074KDA en 2016 soit 22% du CA qui s'explique par la nouvelle taxe imposée par l'Etat qui a engendré une charge fiscale non seulement supplémentaire mais conséquente de 13% du CA.
- Le résultat net de l'exercice (RNE): en 2015 est de 186 089.1KDA soit 29.6% du CA 2015, contre 14.8% en 2016 avec un R net de 86 605.1KDA expliqué à la charge fiscale supplémentaire (taxe: 1.08DA/L d'eau) qui a augmenté les charges et par conséquent le R net a baissé.

❖ La capacité d'autofinancement (CAF) :

Le calcul de la capacité d'autofinancement est réalisé par la méthode additive qui est la suivante :

CAF= Résultat net de l'exercice + dotations aux amortissements et aux provisions et pertes de valeurs – reprise sur pertes de valeurs et provisions + valeur comptable des investissements virés au résultat de l'exercice.

Tableau N°20 : calcul de la CAF.

Unité: KDA.

Désignations	2014	2015	2016
• Résultat net de l'exercice.	93 222.8	186 089.1	86 605.1
• (+) dotations aux amortissements et aux provisions et pertes de valeur.	17 533.9	25 247.3	35 021.5
• (-) reprise sur pertes de valeurs et provisions.	0	0	0
• (+) valeur comptable des investissements virés au R net.	0	0	0
CAF	110 756.7	211 336.4	121 626.6

Source: Etabli par nos soins à partir des données remises par la banque.

D'après le tableau n°04, on remarque que la capacité d'autofinancement est positive durant les trois (03) exercices, cela veut dire cette entreprise dégage un surplus monétaire qui permet de financer ses investissements, rémunérer les actionnaires et autofinancer les emplois sans faire recours aux tiers (banques, investisseurs, ...etc.).

On remarque que la CAF en 2016 a diminué par rapport à l'année 2015 et cela revient à la taxe d'eau imposée par l'Etat qui a augmenté les charges fiscales ainsi a baissé le R net en 2016.

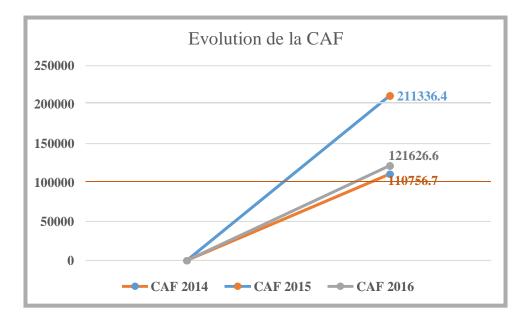


Figure N°04 : Evolution de la capacité d'autofinancement.

Source : Etabli par nos soins à partir des résultats calculés dans le tableau N°20.

Commentaires:

D'après la figure, nous constatons que :

- La CAF est positive tout au long de ces trois (03) années ;
- On constate une évolution progressive de la CAF, en 2014 de 110 756.7KDA, en 2015 elle augmente à 121 626.6KDA et en 2016 elle marque une énorme évolution qui est de 211 336.4KDA.

2.3.4. L'analyse par les ratios :

A. Ratios de gestion des actifs :

Tableau $N^{\circ}21$: Calcul des ratios de gestion des actifs.

Unité: KDA.

Ratios	Méthode de calcul	2014	2015	2016
Rotation de l'actif.	CA / total actif	0.90	1.16	0.91
Rotation des stocks.	Stocks* 360 / CA	41	46	30

durée moyenne de recouvrement des créances clients.	Comptes clients* 360 / CA	48	32	36
durée moyenne de paiement des dettes fournisseurs.	Fournisseurs* 360 / Achats.	3	10	3

Source : établi par nos soins à partir des documents remis par la banque.

Commentaires:

- Le ratio de rotation des stocks est maitrisé en 2015 par rapport aux autres années, cela reflète l'écoulement plus vite des stocks vu la forte demande.
- Les délais clients sont courts puisque ses clients sont généralement des grossistes qui le règlent par cash.
- Les délais fournisseurs sont inférieurs aux délais clients et ils sont relativement très courts car la société s'approvisionne généralement auprès des fournisseurs algériens qu'elle règle par chèque ou au comptant à bonne date.

B. Ratios de solvabilité :

a. Ratios de liquidité:

Tableau N° 22 : Calcul des ratios de liquidité.

Unité: KDA.

Le ratio	Méthode de calcul	2014	2015	2016
Ratio de liquidité général	Actif circulant / DCT	5.14	10.04	4.25
Ratio de liquidité réduite	(VR+VD) / DCT	4.14	7.82	3.75
Ratio de liquidité immédiate	VD / DCT	2.76	5.15	2.88

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la banque.

Commentaires:

• Le ratio de liquidité général est supérieur à 1 durant les 3 années ce qui démontrent la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme par son actif circulant.

- Le ratio de liquidité réduite quant à lui, il suit la même tendance que celle de la liquidité générale et enregistre un pic de 7.82 en 2015 ce qui signifie que l'entreprise est capable d'assurer le remboursement de ses DCT sans la vente de ses stocks.
- La liquidité immédiate est appréciable et en progression durant 2015 pour rebaisser en 2016 en cause de la nouvelle taxation exigée par l'Etat de 1.08DA/L sur la concession d'eau, mais l'entreprise reste en mesure de faire face à ses DCT avec ses valeurs disponibles.

b. Ratios du risque de structure :

Tableau N° 23 : Calcul des ratios du risque de structure.

Unité: KDA.

Le ratio	Méthode de calcul	2014	2015	2016
Ratio de couverture du risque de liquidatif	Fonds Propres / total bilan	60%	73%	70%
Ratio de capacité d'endettement	Fonds Propres / DLMT	2.05 fois	3.5 fois	4.65 fois
Ratio de capacité de Remboursement	DLTM / CAF	1.09 an	1.52 an	0.79 an

Source : établi par nos à partir des documents fournis par la banque.

Commentaires:

- Les ratios de structure sont très satisfaisant, en effet, la couverture du risque liquidatif est supérieure aux normes (supérieur à 33%) donc, l'entreprise peut réaliser des extensions étant donné qu'elle est très autonome et de plus en plus indépendante de l'extérieur.
- Le ratio de capacité d'endettement est également satisfaisant parce qu'il est supérieur à 1 et enregistre une progression d'année en année à cause de la diminution des dettes à long et moyen terme et l'augmentation des fonds propres.
- La capacité de remboursement est en amélioration en 2015 puis connais une baisse à cause de la nouvelle taxe d'eau (taxe : 1.08DA/L d'eau), mais cela n'empêche pas le fait que la CAF permet de rembourser quasi la totalité et parfois la totalité des dettes à long terme.

C. Ratios de rentabilité:

Tableau N°24 : Calcul des ratios de rentabilité.

Unité: KDA.

Le ratio	Sa méthode de calcul	2014	2015	2016
La rentabilité commerciale	Résultat net / CA	25%	30%	15%
La rentabilité économique	Résultat net / Total actif	23%	34%	13%
La rentabilité financière	Résultat net / Fonds Propres	38%	47%	19%

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la banque.

Commentaires:

- La rentabilité commerciale augmente en 2015 puis connais une baisse à cause de la nouvelle taxe d'eau exigée en 2016, mais cela n'enlève en rien le mérite de l'entreprise en ce qui concerne la maitrise des charges par la relation, ce qui implique que l'entreprise gagne de plus en plus des parts de marché.
- La rentabilité économique suit une tendance haussière en 2015 puis chute toujours en 2016 à cause de la nouvelle taxe exigée par l'Etat.
- La rentabilité financière est supérieur à la rentabilité économique ce qui implique que cette entreprise bénéficie d'un effet de levier et que l'incidence de l'endettement de cette dernière est positive.

2.4. Analyse des critères d'évaluation du choix d'investissement :

Cette analyse portera sur une analyse avant financement.

2.4.1. Analyse de la rentabilité avant financement :

L'analyse des flux de trésorerie avant le financement sert à la détermination de la rentabilité propre (intrinsèque) de l'investissement et cela indépendamment des conditions de financement.

Après avoir été jugé viable, on se doit de déterminer si le projet est en lui-même va avoir des profits.

A. Elaboration de l'échéancier d'investissement :

Le coût global de l'investissement est de 631 822KDA, dont la structure d'investissement de présente dans le tableau suivant :

Tableau N°25 : Elaboration de l'échéancier d'investissement.

Unité: KDA.

N° compte	Intitulé des postes	Montants
215	Installation technique, matériel et outillage industriels	613 886
218	Matériel de transport	12 023
218	Autres immobilisations corporelles	5 913
	Total	631 822

Source: Etabli par nos soins à partir des documents fournis par la banque.

B. Elaboration de l'échéancier d'amortissement :

La méthode d'amortissement appliqué est l'amortissement linéaire, il se présente comme suit :

La durée de vie pour les installations complexes et les autres immobilisations corporelles est de 10 ans, ainsi que 5 ans pour le matériel de transport.

Tableau N°26: Elaboration de l'échéancier d'amortissement.

Unité: KDA.

Rubrique	Montant	Durée	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Installations complexes	613 886	10	61 388.6	61 388.6	61 388.6	61 388.6	61 388.6	306 943
Matériel de transport	12 023	5	2 404.6	2 404.6	2 404.6	2 404.6	2 404.6	12 023

Autres immobilisatio ns corporelles	5 913	10	591.3	591.3	591.3	591.3	591.3	2 956.5
Total	631 822	/	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	321 922.5

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la banque.

a. Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (VRI) :

 $VRI = Total\ immobilisations - Total\ amortissements$

VRI = 631822 - 321922.5

VRI = 309 899.5 KDA

C. Détermination du besoin en fond de roulement (BFR) :

Le BFR dépend de la variation du niveau d'activité (chiffre d'affaire). Dans notre cas, le BFR se présente comme suit :

Tableau N°27: Présentation de l'évolution et la variation du BFR.

Unité: KDA.

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA	/	1 590 516.6	1 701 085.6	1 904 470.7	1 952 934.6	2 022 357.2
BFR en jour du CA	/	13	37	62	60	35
BFR	/	56 141.4	172 977.8	325 502.5	324 956.4	290 946.4
Variation BFR	56 141.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	/

Source: établi par nos soins à partir des documents fournis par la BNP.

Pour mieux expliquer cette évolution de la variation du BFR, on le présentera dans la figure suivante :

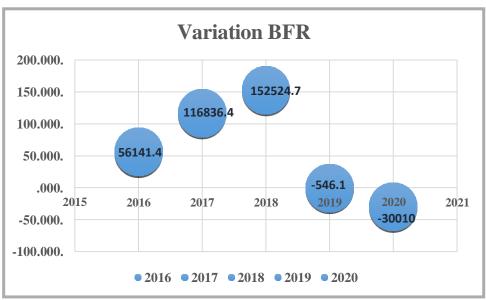


Figure N°05: Evolution de la variation du BFR.

Source : établi par nos soins à partir du tableau n°27.

Commentaires:

- Au cours des années 2017 et 2018, l'entreprise a enregistré une variation du BFR croissante par rapport à l'année 2016.
- ➤ Dans les années qui suivent (2019, 2020), la variation a baissé avec des valeurs négatives (cela est un signe que l'entreprise ne fait pas appel à la trésorerie ou bien à un crédit bancaire).

D. Elaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR) :

Tableau N°28 : Tableau des comptes de résultats avant financement.

Unité: KDA.

Rubrique	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaire	1 590 516.6	1 701 085.6	1 904 470.7	1 952 934.6	2 022 357.2
Stocks produits finis	31 466	3 579	133 246	340	-38 821
=Production de l'exercice	1 621 982.6	1 704 664.6	2 037 716.7	1 953 274.6	1 983 536.2
-Achats consommés	848 041	881 546	990 543	991 215	996 443
-Services extérieurs	15 905	17 010	19 044	19 529	20 223

Chapitre 3 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque Paribas Akbou.

= Consommations de l'exercice	-863 946	-898 556	-1 009 587	-1 010 744	-1 016 666
= Valeur ajoutée	758 036.6	806 108.6	1 028 129.7	942 530.6	966 870.2
-Charges de personnel	39 953	41 447	43 214	44 942	46 740
-Impôts et taxes	6 500	6 547	6 765	19 529	20 223
= EBE	711 583.6	758 114.6	978 150.7	878 059.6	899 907.2
-Autres charges d'exploitation	1 869	1 925	1 983	2 043	2 104
-Dotations aux amortissements	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5
= RBE	645 330.1	691 805.1	911 783.2	811 632.1	833 418.7
-Charges financières	2 675	3 546	11 951	8 931	6 406
=Résultat financier	-2 675	-3 546	-11 951	-8 931	-6 406
= Résultat avant impôt	642 655.1	688 259.1	899 832.2	802 701.1	827 012.7
Impôt sur les sociétés	74 483.7	79 769.2	104 290.5	152 513.2	157 132.4
= Résultat net	568 171.4	608 489.9	795 541.7	650 187.9	669 880.3
Dotations aux amortissements	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5
= CAF	632 555.9	672 874.4	859 926.2	714 572.4	734 264.8

Source: établi par nos soins à partir des documents fournis par la BNP.

NB: Taux IBS = 19% avec un taux d'exonération de 61% (décision ANDI) pour les 3 premières années.

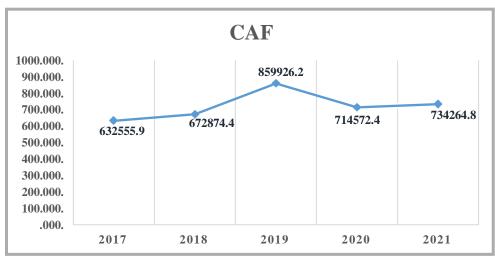


Figure N° 06 : L'évolution de la CAF prévisionnelle.

Source : établi par nos soins à partir du tableau n°28.

Commentaires:

- ➤ Au cours des années 2017, 2018 et 2019 l'entreprise enregistre une augmentation de la CAF.
- ➤ Par contre en 2020 et 2021, la CAF diminue par rapport à 2019 et cela revient aux impôts payés après les 3ans passés.

E. Elaboration du plan de financement prévisionnel :

Tableau N°29 : Tableau emplois/ ressources avant le financement.

Unité: KDA.

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources	-	-	-	-	-	-
CAF	-	632 555.9	672 874.4	859 926.2	714 572.4	734 264.8
VRI	-	-	-	-	-	309 899.5
Récupération BFR	-	-	-	-	-	290 946.4
Total ressources	0	632 555.9	672 874.4	859 926.2	714 572.4	1 335 110.7

Chapitre 3 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque Paribas Akbou.

Emplois						
Immobilisations	631 822	-	-	-	-	-
Variation BFR	56 141.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-30 010	-
Total emplois	687 963.40	116 836.40	152 524.7	-546.1	-30 010	0
Trésorerie	-687 963.4	515 719.5	520 349.7	860 472.3	744 582.4	1 335 110.7
Trésorerie cumulé	-687 963.4	-172 243.9	348 105.8	1 208 578.1	1 953 160.5	3 288 271.2
Taux d'actualisation (10%)	1	0.909090909	0.8264462 81	0.7513148	0.683013455	0.620921323
Trésorerie actualisé	-687 963.4	468 836	430 041	646 485.5	508 559.7	828 998.7
Trésorerie actualisé cumulé	-687 963.4	-219 127.4	210 913.6	857 399.1	1 365 958.8	2 194 957.5

Source : établi par nos soins à partir des documents fournis par la BNP.

NB: Pour calculer le taux d'actualisation, on a pris en considération les éléments suivants :

- L'apport du promoteur représente 30% du coût du projet et il prévoit une rémunération de 25%.
- L'emprunt bancaire représente 70% du coût du projet avec un taux net de 3.5%.

Donc :
$$\mathbf{i} = (25\% * 0.3) + (3.5\% * 0.7)$$

$$i=9.95\approx 10\%$$

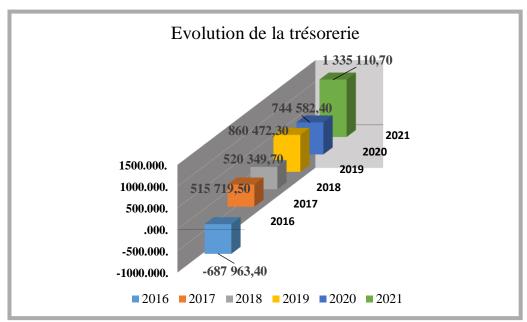


Figure N° 07 : L'évolution de la trésorerie prévisionnelle.

Source : réalisé par nous même à partir du tableau n°29.

Commentaires:

La figure ci-dessus montre une augmentation de la trésorerie pendant toute la durée de vie du projet avec une légère diminution en 2020 (cela revient au début de paiement des impôts, vu que le taux d'exonération concerne uniquement les 03 premières années du projet), sauf la première année qui est négative.

On remarque également qu'un flux de trésorerie est très élevé (soit 1 335 110.7 KDA) ceci est dû à la récupération du BFR et de la valeur résiduelle de l'investissement.

F. Calcul et appréciation des critères de rentabilité :

Après avoir analyser l'activité d'exploitation prévisionnelle liée au projet, nous allons procéder à l'application des différents critères afin de déterminer la rentabilité du projet.

a. Le délai de récupération (DR) :

Dernier flux négatif * 12mois

DR = l'année du dernier flux négatif +

Dernier flux négatif + premier flux positif

$$DR = 1an \frac{(172\ 243.9 * 12mois)}{(172243.9 + 348\ 105.8)}$$

b. Le délai de récupération actualisé (DRA) :

Le cumul des flux devient positif entre la 1ère et la 2éme année.

➤ La période à parcourir pour récupérer le montant du capital investi pour ce projet est de 1an et 6mois, cette dernière est acceptable.

c. La valeur actuelle nette (VAN):

 $VAN = \Sigma$ des flux nets de trésorerie actualisés

$$VAN = 2 194 957.5KDA$$

- ➤ La VAN de ce projet est positive. Elle fournit l'accroissement de valeur de l'entreprise « Lyma ». De ce fait, le projet permet de récupérer le capital investi et de dégager un excédent de liquidité d'un montant de 2 194 957.5KDA.
- ➤ La réalisation de l'investissement revient à décaisser 631 822KDA et recevoir immédiatement un montant de 2 194 957.5KDA donc, d'avoir une VAN de 2 194 957.5KDA en contrepartie. L'investissement est donc rentable ainsi la VAN mesure sa rentabilité.

d. L'indice de profitabilité (IP) :

$$IP = 1 + (VAN / I_0)$$

$$IP = 1 + (2\ 194\ 957.5/631\ 822)$$

$$\mathbf{IP} = 3.47$$

- Chaque KDA investi le projet génère 3.47KDA, ces prévisions viennent de confirmer que le projet est viable et profitable donc il est acceptable d'investir selon cet indice.
- **e. TRI**: suite aux différents essaies effectués à des taux de 40%, 50%, 60%, la VAN est toujours positive, chose qui prouve que le projet est très rentable par rapport aux charges qu'il pourra supporter.

2.4.2. Analyse de la rentabilité après financement :

L'étude après le financement a pour objectif de déterminer la rentabilité des capitaux engagés et l'impact de l'endettement sur la rentabilité des fonds propres. Elle sera en outre, un outil de mise en place des conditions du crédit adéquates (taux, durée, ...etc.).

Cette étude intègre en plus des éléments figurant dans l'analyse avant financement, le plan de financement, les intérêts intercalaires et leur amortissement ainsi que les frais financiers.

A. Elaboration de l'échéancier de remboursement :

Le montant du CMT est de 273 000 KDA, le remboursement s'effectue à principal constant sur une durée de 5ans avec 2ans de différé et un taux d'intérêt de 3.5% comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau N°30 : Echéancier de remboursement :

Unité: KDA.

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	273 000	273 000	273 000	218 400	163 800	109 200	54 600
Principal	-	-	54 600	54 600	54 600	54 600	54 600

Intérêts	9 555	9 555	9 555	7 644	5 733	3 822	1 911
Annuités	9 555	9 555	64 155	62 244	60 333	58 422	56 511

Source : établi par nos soins à partir des données fournis par la BNP.

B. Calcul des nouvelles dotations aux amortissements :

NB: Les intérêts intercalaires sont amortissables sur trois (03) ans.

Tableau $N^{\circ}31$: Calcul des nouvelles dotations aux amortissements.

Unité: KDA.

Rubrique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Amorti des intérêts intercalaires	3 185	3 185	3 185	-	-	-	-
Anciennes dotations	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5
Nouvelles dotations	67 569.5	67 569.5	67 569.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5	64 384.5

Source : établi par nos soins à partir des données précédentes.

C. Elaboration du tableau des comptes de résultat (TCR) après financement :

Tableau N°32 : Calcul du TCR après financement.

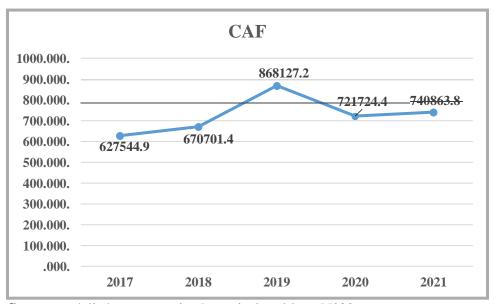
Unité: KDA.

Rubrique	2017	2018	2019	2020	2021
EBE	711 583.6	758 114.6	978 150.7	878 059.6	899 907.2
-Nouvelles dotations	67 569.5	67 569.5	67 569.5	64 384.5	64 384.5
-Frais financiers	9 555	7 644	5 733	3 822	1 911
= RBE	634 459.1	682 901.1	904 848.2	809 853.1	833 611.7

-IBS	74 483.7	79 769.2	104 290.5	152 513.2	157 132.4
=RNE	559 975.4	603 131.9	800 557.7	657 339.9	676 479.3
+Nouvelles dotations	67 569.5	67 569.5	67 569.5	64 384.5	64 384.5
= CAF	627 544.9	670 701.4	868 127.2	721 724.4	740 863.8

Source : établi par nos soins à partir des données précédentes.

Figure 08 : L'évolution de la CAF après financement.



Source : réalisé par nos soins à partir du tableau N°32.

Commentaires:

- ➤ Au cours des années 2017, 2018 et 2019 l'entreprise enregistre une augmentation de la CAF.
- ➤ Par contre en 2020 et 2021, la CAF diminue par rapport à 2019 et cela revient aux nouvelles dotations aux amortissements.

D. Elaboration de la structure de financement :

Tableau $N^{\circ}33$: la structure de financement (après financement).

Unité: KDA.

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Immobilisations	631 822	-	-	-	-	-
Variation du BFR	56 141.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-
Intérêts intercalaires	9 555	-	-	-	-	-
Total investissement	697 518.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-
Emprunt	273 000	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-
Apport	424 518.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-

Source : établi par nos soins à partir des tableaux précédents.

E. Elaboration du plan de financement :

Tableau $N^{\circ}34$: Elaboration du plan de financement.

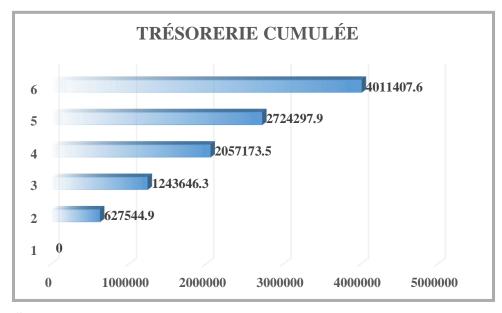
Unité: KDA.

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources						
CAF	-	627 544.9	670 701.4	868 127.2	721 724.4	740 863.8
VRI	-	-	-	-	-	309 899.5
Récupération BFR	-	-	-	-	-	290 946.4
Emprunt	273 000	-	-	-	-	-
Apport	424 518.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-
Total ressources	697 518.4	744 381.3	823 226.1	867 581.1	687 714.4	1 341 709.7
Emplois						

	1	I		ı		
Immobilisations	631 822	-	-	-	-	-
Variation BFR	56 141 4	116 926 4	152 524 7	546.1	24.010	
	56 141.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	1
Intérêts	9 555	_	_	_	_	_
intercalaires	7 555					
Remboursement	_	_	54 600	54 600	54 600	54 600
de l'emprunt			31000	21000	21000	31000
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Total emplois	697 518.4	116 836.4	207 124.7	54 053.9	20 590	54 600
La trésorerie	0	627 544.9	616 101.4	813 527.2	667 124.4	1 287 109.7
Trésorerie cumulée	0	627 544.9	1 243 646.3	2 057 173.5	2 724 297.9	4 011 407.6

Source : établi par nos soins à partir des données précédentes.

Figure N° 09 : Représentation graphique de l'évolution de la trésorerie cumulée.



Source : établi par nous même à partir du tableau n°34.

Commentaires:

Nous remarquons d'après le tableau emplois/ressources après financement que :

• Les flux de trésorerie sont nuls pendant la période de réalisation, ce qui signifie que tous les emplois du projet sont couverts par les ressources.

• L'application de des conditions de crédit 5ans de remboursement + 2ans de différé, nous a permis d'obtenir des flux de trésorerie excédentaires.

Mais le but du banquier n'est pas de financer le projet plus qu'il mérite et d'enrichir le client, il doit chercher les conditions de crédit les plus adéquates. Pour cela nous allons tester des conditions plus sévères, donc nous allons revoir à la baisse la durée de remboursement, soit 5ans + 1ans de différé.

a. Echéancier de remboursement (5+1) :

Tableau N°35 : Elaboration de l'échéancier de remboursement 5+1.

Unité: KDA.

Rubrique	0	1	2	3	4	5
Encours	273 000	273 000	218 400	163 800	109 200	54 600
Principal	-	54 600	54 600	54 600	54 600	54 600
Intérêts	9 555	9 555	7 644	5 733	3 822	1 911
Annuités	9 555	64 155	62 244	60 333	58 422	56 511

Source : établi par nos soins à partir des données précédentes.

b. Elaboration du plan de financement :

Tableau $N^{\circ}36$: Elaboration du plan de financement (5+1).

Unité: KDA.

Rubrique	0	1	2	3	4	5
Ressources						
CAF	-	627 544.9	670 701.4	868 127.2	721 724.4	740 863.8
VRI						309 899.5
Récupération BFR						290 946.4
Emprunt	273 000	-	-	-	-	-
Apport	424 518.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-

Total ressources	60 ₩ ₩10.4	= 44.204.2	000 00 (1	0.00 004 4	20≡ ■4.4.4	1 241 500 5
	697 518.4	744 381.3	823 226.1	867 581.1	687 714.4	1 341 709.7
Emplois						
Immobilisations	631 822	-	-	-	-	-
Variation BFR						
	56 141.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-
Intérêts						
intercalaires	9 555	-	-	-	-	-
Remboursement						
de l'emprunt	-	54 600	54 600	54 600	54 600	54 600
Dividendes						
	-	-	-	-	-	-
Total emplois	697 518.4	171 436.4	207 124.7	54 053.9	20 590	54 600
La trésorerie	0	572 944.9	616 101.4	813 527.2	667 124.4	1 287 109.7
Trésorerie						
cumulée	0	572 944.9	1 189 046.3	2 002 573.5	2 669 697.9	3 956 807.6

Source : établi par nos soins à partir des données précédentes.

Commentaires:

Nous constatons que les flux de trésorerie sont toujours positifs, toutefois il est impossible de baisser au-delà de la durée du crédit ou bien de la durée du différé car les flux de trésorerie cumulés deviennent négatifs.

F. Etude de la rentabilité des capitaux :

a. La rentabilité des fonds propres :

Tableau N°37 : Elaboration du tableau de rentabilité des fonds propres.

Unité: KDA.

Rubrique	0	1	2	3	4	5
Apport	424 518.4	116 836.4	152 524.7	-546.1	-34 010	-
Flux de trésorerie	-	572 944.9	616 101.4	813 527.2	667 124.4	1 287 109.7
Dividendes	-	-	-	-	-	-

TR des actionnaires	-424 518.4	456 108.5	463 576.7	814 073.3	701 134.4	1 287 109.7
TR des actionnaires cumulée	-424 518.4	31 590.1	495 166.8	1 309 240.1	2 010 374.5	3 297 484.2
Coefficient 10%	1	0.91	0.83	0.75	0.68	0.62
TR des actionnaires actualisée	-424 518.4	414 644.1	383 121.2	611 625.3	478 884.2	799 193.8
TR des actionnaires actualisés cumulée	-424 518.4	-9 874.3	373 246.9	984 872.2	1 463 756.4	2 262 950.2

Source : établi par nos soins à partir des données précédentes.

b. Calcul et appréciation des critères de rentabilité des fonds propres :

b.1. Délai de récupération des fonds propres (DRFP) :

$$(9\ 874.3 * 12)$$
DRFP = 1an+ — = 1an et 3 mois.
$$(9\ 874.3 + 373\ 246.9)$$

➤ Les fonds propres engagés dans le financement du projet seront récupérés dans 1an et 3mois, une période assez courte et appréciable qui témoigne la liquidité du projet.

b.2. Valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) :

La VANFP (2 262 950.2KDA) est appréciable cas elle est supérieure à la VAN du projet (2 194 957.5KDA), ce qui signifie que les montants récupérés par le promoteur sont supérieurs à ceux du projet.

b.3. Taux de rentabilité des fonds propres (TRFP): Suite aux différents essaies effectués à des taux de 40%, 50%, 60%, la VAN est toujours positive, chose qui prouve que le projet est très rentable par rapport aux charges qu'il pourra supporter

c. La rentabilité de l'emprunt :

c.1. Le taux de rentabilité interne de l'emprunt (TRIE) :

Suite aux différents essaies effectués à des taux de 40%, 50%, 60%, la VAN est toujours positive, chose qui prouve que le projet est très rentable par rapport aux charges qu'il pourra supporter.

c.2. La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE) :

VANE = VANFP - VAN

VANE = 2 262 950.2 - 2 194 957.5

VANE= 67 992.7KDA

➤ L'emprunt lui-même est rentable du fait qu'il dégage une VANE positive de 67 992.7KDA.

2.4.3. Etude des risques, des garanties et de la décision finale :

A. Etude des risques :

Au terme de notre étude qui porte sur la viabilité et la rentabilité du projet de l'entreprise « Lyma », nous pouvons conclure que ce dernier est économiquement viable et financièrement rentable.

Les indicateurs financiers et les indicateurs de rentabilité sont rassurants et dans le vert avec une bonne structure bilancielle et une bonne capitalisation.

Les capacités de remboursement sont suffisantes (rajouter la part des sodas sur les futures CAF) pour faire face aux remboursements des CMT en cours et le présent CMT sollicité.

Malgré que la concurrence est existante sur le marché, mais nous sommes très optimistes quant à l'aboutissement de ce projet car l'entreprise a déjà acquis des parts de marché via les produits d'eau (une moyenne de croissance de 15%).

L'entreprise dispose déjà d'un portefeuille clientèle pour l'écoulement ce son nouveau produit (sodas).

Le promoteur est connu par son honorabilité, son sérieux ainsi que son expérience depuis son commencement dans le domaine, un taux de 95% sur les travaux d'extension avec fonds propres engagés.

B. Garanties réelles :

- Caution personnelle et solidaire (CPS) du gérant associé des lignes CT soit : 10MDA ;
- Nantissement matériel/équipement objet du financement ;
- Délégation d'assurance multirisque professionnel sur l'équipement objet du CMT.

C. Décision finale:

Vu les éléments développés ci-dessus, nous sommes d'avis favorable pour le financement du présent projet par un crédit à moyen terme (CMT), d'un montant de 273 000KDA pour une durée de 6ans dont une année de différé (5+1).

Comparaison avec la décision de la banque :

La banque a émis un avis favorable pour le financement du projet par un crédit à moyen terme d'un montant de 280 000KDA sur 6ans dont 1an de différé (5+1).

La différence entre notre décision et celle du banquier réside dans le montant du CMT et cela du essentiellement au fait que le banquier trouve que le projet est une belle affaire, les indicateurs sont au-dessus de la norme du secteur.

Il est à signaler que la méthode d'évaluation des projets d'investissement utilisée par le banquier et totalement différente de celle que nous avons empruntée. Elle est basée sur l'analyse des états financiers et l'élaboration du plan de financement sans pour autant passer par les étapes qui le précédent.

Dans ce chapitre, nous avons exposé un traitement d'un cas pratique dans le but d'illustrer les notions déjà développées dans la partie théorique.

Au terme de notre étude, nous avons comparé nos résultats avec ceux obtenus par le banquier ce qui nous a permis de faire le point sur les différents éléments de divergence découlant de cette comparaison, ces derniers ont été portés sur les démarches empruntées pour l'octroi des concours sollicités.

Cependant, en matière des crédits d'investissement, la méthode suivie par le banquier est inefficace puisqu'elle se base sur le plan de financement souhaité par le client et proposé dans l'étude technico-économique sans pour autant approfondir son analyse en essayant de calculer les critères de rentabilité ou même prévoir la trésorerie du projet, ce qui l'empêche de déterminer les conditions de crédit les plus adaptées aux besoins du client.

Nous avons également constaté le recours du banquier à l'analyse financière dans le cas des crédits d'investissements qui est jugé inutile puisqu'elle est préconisée dans les études rétrospectives et non prévisionnelles.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Dans ce présent travail, nous avons essayé de cerner sous différentes angles, l'essentiel de la relation banque/entreprise en matière de crédit, nous avons alors tenté de regrouper un éventail de connaissances nécessaires pour confronter les notions déjà acquises sur le plan théorique à la réalité pratiquée dans les banques algériennes malgré l'écart important qui subsiste entre la pratique et la théorie.

A travers les trois chapitres développés tout au long de notre travail, nous avons tenté de passer en revue les différents produits et services proposés par la banque à sa clientèle, qu'ils soient relatifs à l'exploitation ou à l'investissement, ainsi que d'exposer le rôle principal des projets d'investissement dans la politique de développement des entreprises et aussi l'importance de l'évaluation financière car elle détermine les dépenses futures que l'entreprise doit engager et étudie les différents flux de trésorerie sur la durée de vie de l'investissement à travers des critères qui ont pour objet d'évaluer la rentabilité financière attendue d'un investissement.

Cela nous permet de confirmer notre première hypothèse selon laquelle les critères d'évaluation ont un rôle considérable dans la prise de décision d'investissement.

Toutefois, il est difficile de cerner les besoins financiers des entreprises et de leur adapter les concours appropriés car les facteurs qui peuvent influer sur l'issue finale sont autant variés qu'imprévisibles, ces aléas futurs qui risquent de fragiliser la situation de la banque font naitre la notion de risque. Ainsi pour pouvoir gérer ce risque le banquier s'entoure de garanties et d'un bon nombre de moyens de préventions.

Ceci nous amène à confirmer notre deuxième hypothèse selon laquelle le banquier doit assurer la bonne gestion contre les risques potentiels en s'armant de garanties nécessaires.

Enfin, nous avons conclu notre travail par l'illustration de la partie théorique par une étude de cas pratique en présentant une démarche dans l'étude et le suivi d'un dossier de crédit par la banque, ainsi que les outils d'analyse et d'évaluation nécessaires avant tout engagement à l'octroi de crédit, en illustrant les techniques d'analyse et d'évaluation.

Cette dernière nous a conduit à confirmer notre troisième hypothèse selon laquelle le banquier doit identifier son client, cerner ses besoins, étudier sa demande et apprécier les différents aspects relatifs à son activité pour enfin décider de l'octroi du crédit.

Références bibliographiques

Ouvrages:

- AMELON J.L, « L'essentiel à connaître en gestion financière », 3eme édition MAXIMA,
 2002.
- AMROUCHE. R, « Régulation, risque et contrôle bancaire », édition BIBLIOPOLIS Alger, 2004.
- ANDREANIC. « Les métiers de la banque et de la finance », édition l'Etudiant Paris,2007.
- AUGROS.J.C QUERUEL. M, « Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », édition ECONOMICA, France, 2000.
- BARRAU J, DELAYA, « Gestion financière », DUNOD, Paris, 1991.
- BANCEL F, ALBAN R, « Le choix de l'investissement », édition ECONOMICA, 1995.
- BESSIS J, « Gestion des risques et gestion actif passif des banques », édition DALLOZ,
 Paris, 1995
- BIALSEM, LEURIONR et RIVAUDJ, « L'essentiel sur l'économie », 4^{éme} Edition BERTI, Alger, 2007.
- BOUGHABA A, « Analyse et évaluation des projets », édition BERTI, 1998.
- BOUYACOUB F, « L'entreprise et le financement bancaire », édition Casbah, Alger, 2000.
- CAPUL JV, GARNIER O, « Dictionnaire d'économie et de science », DUNOD édition, Paris, 2005.
- CONSO P, HENICI.F, « Gestion financière de l'entreprise », 10émme Edition, DUNOD, Paris, 2002.
- COUSSERGUES. S, « Gestion de la banque du diagnostic », édition DALLOZ, Paris,
 1996.

- DIESTSCH M, PETEY J, « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », édition REVUE BANQUE, Paris, 2008.
- FERONNIERE J, « Opération de banque », édition DALLOZ, Paris, 1954.
- HADJ SEDOK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, M'sila.
- KHAROUBI Cécile, THOMAS Philippe, « analyse du risque de crédit », RB édition Paris.
- LASARY K, « Evaluation et financement des projets », édition DAR ELOUTHMANIA, Alger, 2007.
- LOBEZ F, « Banque et marché du crédit », édition PUF, Paris, 2008.
- Luc BERNEN-ROLLANDE, « Principes de techniques bancaire », DUNOD édition.
- MANSOURI M, « Système et pratique bancaire en Algérie », édition HOUMA, Alger, 2006.
- MATHIEU M, « L'exploitant bancaire et le risque crédit », édition REVUE BANQUE, Paris, 1995.
- MARGUERIM J, AUSSET G, « Choix des investissements », édition SEDIFOR, 1984.
- MEYSSONIER F, « Banque, mode d'emploi », édition EYROLLES, 1992.
- OBEZ, Frédéric. « Banque et marchés du crédit ». Finance, Paris, 1997.
- ROUACH M, NOLLEAU G, « Le contrôle de gestion bancaire et financière », édition LA REVUE BANCAIRE, Paris, 1993.
- TEULIE J, TOPSACALIAN P, « Finance », 2eme édition VULBERT, Paris, 1997.
- Travedet-popiolek, « Guide de choix d'investissement », édition d'organisation, lieu,
 2006.
- VIZZAVONA P, « Gestion financière », édition BERTI, 9^{éme} édition, 1998.

Mémoires:

- MERABTENE Yasmine, « méthodes de financement bancaires des entreprises cas BNP Paribas EL Djazair », brevet supérieur bancaire, école supérieur de banque,2019.
- BAKDI Hakim, LAIDI Houria, « étude de l'octroi d'un crédit d'investissement et l'évaluation de son risque, cas : CPA Agence194 Tizi-Ouzou », Mémoire de fin de cycle, 2017.

Documents école supérieure de banque :

- Cours « analyse financière » de BENBELKACEM. S, 2017/2018.
- Cours « évaluation des projets » de HAMDI Kamel, 2017/2018.
- Cours « crédit », M. KOUDJETI, 2017/2018.

Lois et réglementations :

- L'ordonnance 03-11 du 26 Aout 2003, relative à la monnaie et au crédit.
- Le code monétaire et financier (France).
- Le code de commerce.
- Le code civil algérien.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990.

Sites internet:

- https://www.bank-of-algeria.dz/doc/Chapitre%20V-02.doc.
- https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf.
- https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/produit.pdf.
- http://www.memoireonline.com/09/09/2700/m La-gestion-du-risque-de-credit-bancaire-dans-un-contexte-de-crise-economique-Cas-de-la-BNDE-d12.html.

- Ministère de l'industrie et des mines, 02/04/2018, disponible sur https://www.fgar.dz/portal/fr.
- CGCI pme 2019, http://www.cgci.dz/index.php/fr/cgci-menu/presentation-de-la-cgci.

Autres:

- Nomenclature des engagements, BNP Paribas EL Djazair.
- Les garanties internationales, BNP Paribas.
- Procédure de BNP Paribas El Djazair.

Annexes

Annexe I : Bilan financier de l'entreprise « Lyma ».

Société : Groupe :	Boisson				Commissaires aux comptes :		NON		
Saisie automatisée (même partiellement) ? (o/n):	si oui, les contrôle	s spécifiques sont-i	ls effectués ? (o/n)		-				
ACTIF	12/2013	12/2014	12/2015	12/2016	PASSIF	12/2013	12/2014	12/2015	12/2016
	1,000 Fiscal	1,000 Fiscal	1,000 Fiscal	1,000 Situation	FР/ТВ	67% Fiscal	60% Fiscal	73% Fiscal	70% Situation
Actifs immobilisés (nets)	88 715,2	193 488,8	176 321,2	226 285,4	Fonds propres	173 751,2	246 974,0	393 063,3	449 668,4
Immobilisations d'exploitation brutes - Amortissements et Provisions	112 704,7 24 239.6	235 262,3 41 773,5	243 343,0 67 021,8	328 328,7 102 043,3	Capital Réserves Bénéfice Intérêts minoritaires	10 000,0 81 930,5 81 820,7 0.0	10 000,0 143 751,2 93 222,8 0.0	10 000.0 196 974,2 186 089,1 0,0	10 000,0 353 063,3 86 605,1 0.0
= Immobilisations nettes <dt immo,="" incorporelles="" nettes=""></dt>	88 465,2 <193.2>	193 488,8 <265.8>	176 321,2 <196,0>	226 285,4 <126,3>	Prov. risques et charges stables	0,0	0,0	0,0	0,0
Survaleur/ Goodwill	2 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	and the second second	1				in the second se		Marie Langue Communication
Survateur/ Goodwill Immobilisations financières nettes Sociétés apparentées	0,0 250,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	Dettes à long / moyen terme Dettes financières <y an="" annuités="" compris="" d'1="" moins=""></y>	62 580,0 62 580,0 <0.0>	120 580,0 120 580,0 <0,0>	112 000,0 112 000,0 <0,0>	96 500,0 96 500,0 <0,0>
Actifs circulants (nets)	171 168,3	216 060,7	365 106,0	418 099,6	Sociétés apparentées	0.0	0,0	0,0	0,0
Stocks	29 602,9	42 124,4	80 684,5	49 519,7	Exigibles court terme	23 552,2	41 995,4	36 363,9	98 216,6
<dont cours="" en="" travaux=""> Citients Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponible</dont>	<0,0> 26 374,4 3 046,5 500,0 111 644,4	<0,0> 49 538.6 6 966,9 0,0 117 430,8	<0.0> 55 505.2 41 427.9 0.0 187 488.4	<0.0> 58 435.0 26 707.4 0.0 283 437.5	Avances et Acomptes reçus Fournisseurs Autres dettes control: blue; Avant provisions et dividendes> Concours bancaires de trésorerie	0.0 20 072,7 3 479.5 <0.0> 0,0	0,0 1 645,6 40 276,1 <0,0> 73,7	0,0 10 094.5 26 269.4 <0,0> 0,0	229,2 2 967,2 95 020,2 <0,0> 0,0
(*) Total Actif	259 883,5	409 549,5	541 427,1	644 385,0	(*) Total Passif	259 883,4	409 549,4	541 427,1	644 384,9
Hors bilan Engagements recus Fonds de roulement Besoin en fonds de roulement (net) BFR (en Jours de C.A.)	0,0 147 616,1 35 471,7 59 112 144	0,0 174 065,2 56 468,2	0,0 328 742,1 141 054,8 81	0,0 319 882,9 36 445,6	Hors bilan Effets escomptés non échus Engagements de crédit bail Autres	0.0 0,0 0,0	0.0 0,0 0,0	0.0 0.0 0.0	0,0 0,0 0,0
Trésorerie		55 117 597	81 187 687	22 283 437			44/4444		
COMPTE DE RESULTAT	12/2013 🔻	12/2014	12/2015	12/2016	TABLEAU DE FLUX	12/2013	12/2014	12/2015	12/2016
Chiffre d'affaires H.T.	217 134,5	370 571,9	628 327,0	586 476,3	Excédent Brut d'Exploitation	92 063,2	141 035,5	233 981,1	132 074,0
+ Product° stockée et immobilisée + Autres produits	10 761,9 94,5	(5 382,3) 446,7	14 734,7 1 245,7	(13 082,1) 642,3	- Résultat financier retraité - Impôt sur les sociétés	(20,6) 5,0	2 449,9 28 068,7	6 179,9 16 423,7	2 650,7 7 597,8
= Production	227 990,9	365 636,3	644 307,3	574 036,5	= Cashflow d'Exploitat° Brut	92 078,8	110 516,9	211 377,4	121 825,5
- Achats et sous-traitance + Variat* des stocks de march.	123 280,1 0,0	191 901,8 0,0	356 207,8 0,0	317 132,9 0,0	Variation du BFR (brut) - Variation des Stocks (bruts) - Variation des Clients (bruts)	35 471,7 29 602,9 26 374.4	(1 398 012.8) (19 485 577,6) (3 785 210.5)	84 586.5 38 560,1 5 966.6	(104 609.2 (31 164,8 2 929.8
≃ Marge commerciale	104 710,7	173 734,5	288 099,4	256 903,6	+ Variation des Fournisseurs - Var. autr. créances+var. autr. dettes	20 072,7	(18 919 032,4) 2 953 742.9	8 448,9 48 508,7	(7 127,3)
- Charges de personnel - Autres charges	7 711,4 4 936,2	15 819,6 16 879,5	28 754,5 25 363,9	30 666,3 94 163,2	= Cashflow d'Exploitat" Net (CFEN)	(432,9) 56 607,1	1 508 529,7	126 790,9	(83 501,5 226 434,6
= EBE	92 063,2	141 035,5	233 981,1	132 074,0	- Investissements industriels	98 723,2	(2 036 948,3)	8 079,7	84 985,7
- Dotation aux amortissements - Dotat ^e nette aux provis ^e d'exploitat ^e	10 258,0 0,0	17 533,9 0,0	25 247,3 0,0	35 021,5 0.0	- Remboursement dettes MLT - Part en capital de l'annuité de crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat économique	81 805,2	123 501,6	208 733,7	97 052,6					
- Frais financiers bruts - Annuités de crédit-bail + Produits financiers	24.4 0.0 45.0	2 531,6 0,0 81,7	6 187,1 0,0 7,2	2 675,0 0,0 24,3	= Cashflow Disponible - Investissements financiers + Cessions d'actifs	(42 116,1) 0,0 0,0	3 545 478,0 0,0 0,0	0.0 0.0	0.0 0.0
≃ Résultat courant	81 825,8	121 051,7	202 553,8	94 401,9	+ Variation des Dettes MLT + Variat° des Dettes financ, CT	62 580,0 0,0	120 580,0 73,7	(8 580,0) (73,7)	(15 500,0 0,0
+ Exceptionnel et autres (y, c, transferts de charges)	0,0	239.8	(41,0)	(198.9)	Dividendes payés dans l'année Autres variations de Fonds Propres Produits & charges hors exploitation	0,0 91 930,5 0,0	0,0 (2 633 891,8) (296 654,1)	0,0 (39 999,8) 0,0	0,0 (30 000,0 (0,0)
Impôt sur les sociétés	5,0	28 068,7	16 423,7	7 597,8	+ Autre	(250,0)	(706 976,0)	(0,1)	0,1
Résultat net publié	81 820,8	93 222,8	186 089,1	86 605,1	= Variation des liquidités Variation de cash calculée au bilan	112 144,4 111 644,4	28 609,8 28 609,8	70 057,6 70 057,6	95 949,0 95 949,0
RATIOS	12/2013	12/2014	12/2015	12/2016	Difference RATIOS (suite)	500,0 12/2013	0,0	0,0	0,0 12/2016
Résultat net / Fonds Propres (%) Résultat net / CA (%) Résultat net / Total Actif (%)	47,1% 37,7% 31,5%	37,7% 25,2% 22,8%	47,3% 29,6% 34,4%	19,3% 14,8% 13,4%	EBE / Frais financiers EBE / Service de la dotte (yc CB) EBE / Frais financiers + Annuité de CB	3773,1 3773,1 3773,1	55,7 55,7 55,7	37,8 37,8 37,8	49,4 49,4 49,4
Marge commerciale / C.A. (%)	48,2%	46,9%	45,9%	43,8%	CFEN / Service de la dette (yc CB)	231 996%	59 589%	2 049%	8 465%
BE / C.A. (%) Résultat économique / CA. (%)	42,4% 37,7%	38,1% 33,3%	37,2% 33,2%	22,5% 16,5%	CFEN - invest. / Service de la dette (yc CB)	n/d	140 051%	1 919%	5 288%
Evolution du CA (annualisée)	rid	70,7%	69,6%	(6,7%)	Dettes Fin. Tot. / CFEN (années) Dettes Fin. MLT / Fonds Propres (%)	1,1	8% 49%	0% 0%	0% 0%
6 des exportations	n/d	n/d	n/d	r/d	Dettes Fin. Tot. / Fonds Propres (%)	36%	49%	0%	0%
Achats & Sous-traitance / CA	56,8%	51,8%	56,7%	54,1%	Dettes Fin. Tot. Nettes / Fonds Propres (%) Dettes Fin. Tot. / EBE (années)	n/d 0.7	1% 0,9	n/d 0,0	n/d 0,0
Dettes Fin. Court Terme (yc Part CT DMLT) Dettes Fin. Moyen & Long Terme (yc Hors Bilan) Dettes Fin. Totales (yc Hors Bilan)	0 62 580 62 580	74 120 580 120 654	0 0	0 0	Dettes Fin. Tot. Nettes / EBE (années) Rotation des stocks (J. de C.A.)	n/d 49	0,0	r√d 46	n/d 30
Dettes Fin. Totales Nettes	(49 564)	3 223	(187 488)	(283 437)	Délais clients (J. de C.A.) Crédit fournisseurs (J. d'achats)	44 59	48	32 10	36 3
ommentaires			7		Echancier de la delte MLT fan 2 ans 2/5 ans > 5 ans Folst	59 0,0	0,0	0,0	0.0

Annexe II : Bilan prévisionnel de l'entreprise « Lyma ».

	EURL					Commissaires aux comptes :				Consolidé :	Non Non
Groupe : Saisie automatisée (même partiellemen											-
ACTIF	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021	PASSIF	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021
Actifs immobilisés (nets)	Prévisionnel 500 388,4	Prévisionnel 436 003,8	Prévisionnel 371 619,2	Prévisionnel 307 234,6	Prévisionnel 243 300,0	Saisir durée, en jours, du 1er exercice hist Fonds propres	66,0% 960 410,4	77,1% 1 568 230,3	85,9% 2 362 897,9	85,9% 3 013 084,5	85,9% 3 682 961,6
mmobilisations d'exploitation brutes Amortissements et Provisions	631 794,8 131 406,4	631 794,8 195 791,0	631 794,8 260 175,6	631 794,8 324 560,2	632 244,8 388 944,8	Capital Réserves Bénéfice Intérêts minoritaires	10 000,0 383 063,3 567 347,2 0,0	10 000,0 950 410,4 607 819,9 0,0	10 000,0 1 558 230,3 794 667,6 0,0	10 000,0 2 352 897,9 650 186,6 0,0	10 000,0 3 003 084,5 669 877,1 0,0
Immobilisations nettes <dt immo.="" incorporelles="" nettes=""></dt>	500 388,4	436 003,8 <422.0>	371 619,2 <422.0>	307 234,6 <422.0>	243 300,0	Prov. risques et charges stables	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0
Survaleur/ Goodwill	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	Dettes à long / moyen terme	373 000,0	357 500,0	276 900,0	196 300,0	127 700,0
mmobilisations financières nettes Sociétés apparentées	0,0	0,0 0,0	0,0	0,0	0,0	Dettes financières <y an="" annuités="" compris="" d'1="" moins=""></y>	373 000,0 <0.0>	357 500,0 <0.0>	276 900,0 <0.0>	196 300,0	127 700,0
Actifs circulants (nets)	955 766,7	1 598 785,0	2 377 788,6	3 017 372,0	3 684 990,5	Sociétés apparentées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Stocks <dont cours="" en="" travaux=""></dont>	112 600,6 <0,0>	116 180,4	249 426,6 <0,0>	249 767,4	210 945,5	Exigibles court terme	122 744,6	109 058,5	109 610,0	115 222,1	117 178,9
Coont travaux en cours? Clients Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponible	59 505,2 6 780,2 0,0 776 880.6	165 855,8 0,0 0,0 1 316 748,7	185 685,9 0,0 0,0 1 942 676,2	190 411.1 0.0 0.0 2 577 193,5	197 179,8 0,0 0,0 3 276 865,2	Avances et Acomptes reçus Fournisseurs Autres dettes <dont dividendes="" et="" provisions=""> Concours bancaires de trésorerie</dont>	0,0 90 235,5 32 509,1 <0,0> 0,0	0,0 85 950,8 23 107,7 <0,0> 0,0	0,0 82 545,3 27 064,7 <0,0> 0,0	0,0 82 601,3 32 620,9 <0,0> 0,0	0,0 83 036,9 34 142,0 <0,0> 0,0
) Total Actif	1 456 155,1	2 034 788,8	2 749 407,9	3 324 606,7	3 928 290,6	() Total Passif	1 456 155,1	2 034 788,8	2 749 407,9	3 324 606,7	3 927 840,6 450,0
Hors bilan Engagements recus Fonds de roulement Besoin en fonds de roulement (net) BFR (en Jours de C.A.) Trésorerie	0,0 833 022,0 56 141,4 13 776 881	0.0 1 489 726,5 172 977,8 37	0,0 2 268 178,6 325 502,5 62 1 942 676	0,0 2 902 149,9 324 956,4 60 2 577 194	0.0 3 567 361,6 290 946,4 35 3 276 415	Hors bilan Effets escomptés non échus Engagements de crédit bail Autres	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0.0 0.0 0.0
COMPTE DE RESULTAT	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021	TABLEAU DE FLUX	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021
AF/CA Chiffre d'affaires H.T.	40% 1 590 516,6	40% 1 701 085,6	45% 1 904 470,7	37% 1 952 934,6	36% 2 022 357,2	Excédent Brut d'Exploitation	709 691,8	756 186,5	976 165,6	876 015,7	897 800,1
Product° stockée et immobilisée Autres produits	31 446,1 0,0	3 579,8 0,0	133 246,2 0,0	340,8 0,0	(38 821,9) 0,0	Résultat financier retraité impôt sur les sociétés	2 675,0 75 285,1	3 546,3 80 435,7	11 951,3 105 162 2	8 931.5 152 512,9	6 406,8 157 131,7
= Production	1 621 962,8	1 704 665,4	2 037 716,8	1 953 275,4	1 983 535,4	≃ Cashflow d'Exploitat° Brut	631 731,7	672 204,5	859 052,2	714 571,2	734 261.7
- Achats et sous-traitance + Variat* des stocks de march.	848 041,8 0,0	881 546,4 0.0	990 543,2 0,0	991 215,2 0,0	996 443,3 0,0	- Variation du BFR (brut) - Variation des Stocks (bruts) - Variation des Clients (bruts)	56 141.4 112 600.6 59 505.2	116 836.4 3 579,8 106 350,7	152 524.7 133 246.2 19 830.0	(546,1) 340,8 4 725.2	(34 010,0) (38 821,9) 6 768.7
= Marge commerciale	773 920,9	823 119,0	1 047 173,6	962 060,2	987 092,1	+ Variation des Fournisseurs - Var autr. créances+var, autr. dettes	90 235,5 (25 728,9)	(4 284.7) 2 621,2	(3 405,5) (3 957,0)	56,0 (5 556.2)	435,7 (1 521,1)
- Charges de personnel - Autres charges	39 954.0 24 275.2	41 447,9 25 484,6	43 214.2 27 793,8	44 942,8 41 101,7	46 740,5 42 551,5	= Cashflow d'Exploitat° Net (CFEN)	575 590,3	555 368,1	706 527,4	715 117,4	768 271,7
= EBE	709 691,8	756 186,5	976 165,6	876 015,7	897 800,1	- Investissements industriels - Remboursement dettes MLT	564 773,0 0.0	0,0	0,0	(0,0)	450,0 0,0
- Dotation aux amortissements - Dotat° nette aux provis° d'exploitat°	64 384,6 0,0	64 384,6 0,0	64 384,6 0,0	64 384,6 0,0	64 384,6 0,0	- Part en capital de l'annuité de crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
= Résultat économique	645 307,2	691 801,9	911 781,0	811 631,1	833 415,5	= Cashflow Disponible	10 817,3	555 368,1	708 527,4	715 117,4	767 821,7
- Frais financiers bruts - Annuités de crédit-bail + Produits financiers	2 675,0 0,0 0,0	3 546,3 0,0 0.0	11 951,3 0.0 0.0	8 931.5 0,0 0,0	6 406,8 0,0 0,0	- Investissements financiers + Cessions d'actifs	0.0	0,0	0,0	0,0 0,0	0,0
= Résultat courant	642 632,2	688 255,6	899 829,8	802 699,6	827 008,8	+ Variation des Dettes MLT + Variat* des Dettes financ. CT	373 000,0 0.0	(15 500,0) 0,0	(80 600,0)	(0,000 08)	(68 600,0) 0,0
Exceptionnel et autres	0.0	0.0	0.0	0,0	0,0	Dividendes payés dans l'année Autres variations de Fonds Propres	0.0 393 063,3	0,0	0,0	0,0	0,0
(y, c, transferts de charges) - Impôt sur les sociétés	75 285,1	80 435,7	105 162,2	152 512,9	157 131,7	+ Produits & charges hors exploitation + Autre	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0
■ Résultat net publié	567 347,1	607 819,9	794 667,6	650 186,6	669 877,1	= Variation des liquidités Variation de cash calculée au blian Difference	776 880,6 776 880.6 0.0	539 868,1 539 868,1 0.0	625 927,4 625 927,4 0.0	634 517,4 634 517,4 0.0	699 671,7 699 671,7 0,0
RATIOS	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021	RATIOS (suite)	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021
Résultat net / Fonds Propres (%)	59.1%	38,8%	33,6%	21,6%	27,3%	EBE / Frais financiers	265,3	213,2	81,7	98,1	140,1
Résultat net / CA (%) Résultat net / Total Actif (%)	35,7% 39,0%	35,7% 29,9%	41;7% 28,9%	33,3% 19,6%	49,7% 25,6%	EBE / Service de la dette (yc CB) EBE / Frais financiers + Annuité de CB	265,3 265,3	213,2 213,2	81,7 81,7	98,1 98,1	140,1 140,1
Marge commerciale / C.A. (%) EBE / C.A. (%)	48,7% 44,6%	48,4% 44,5%	55,0% 51,3% ;	49,3% 44,9%	48,8% 44,4%	CFEN / Service de la dette (yc CB) CFEN - Invest. / Service de la dette (yc CB)	21 517% 404%	15 661% 15 661%	5 912% 5 912%	8 007% 8 007%	11 992% 11 985%
Résultat économique / CA (%)	40.6%	40,7%	47,9%	41,6%	41,2%	Dettes Fin. Tot. / CFEN (années)	0,6	64%	39%	27%	1796
Evolution du CA (annualisée) % des exportations	n/d n/d	7,0% n/d	12,0% n/d	2,5% n/d	3,6% n/d	Dettes Fin. MLT / Fonds Propres (%) Dettes Fin. Tot. / Fonds Propres (%)	39% 39%	23% 23%	12% 12%	7%	3% 3%
Achats & Sous-traitance / CA	53,3%	51,8%	52,0%	50,8%	49,3%	Dettes Fin. Tot. Nettes / Fonds Propres (%) Dettes Fin. Tot. / EBE (années)	n/d 0.5	n/d 0.5	n/d 0.3	n/d 0,2	n/d 0,1
Dettes Fin. Court Terme (yc Part CT DMLT) Dettes Fin. Moven & Long Terme (yc Hors Bi Dettes Fin. Totales (yc Hors Bilan)	0 373 000 373 000	0 357 500 357 500	0 276 900 276 900	0 196 300 196 300	0 127 700 127 700	Dettes Fin. Tot. Nettes / EBE (annees) Rotation des stocks (J. de C.A.)	n/d 25	n/d 25	n/d 47	n/d 46	n/d 25
Dettes Fin. Totales Nettes	(403 881)	(959 249)	(1 665 776)	(2 380 894)	(3 149 165)	Délais clients (J. de C.A.) Crédit fournisseurs (J. d'achats) Echéancer de la datte MLT fan	13 38	35 35	35 30	35 30	23 20
Commentaires		9 =	E merchanis	£ 5]		2 ans	0.0	0,0	0.0	0,0	
						2/6 ans > Sons Total	0.0	0.0	0,0	2.0	

Annexe III : Tableau des comptes de résultat prévisionnel de l'entreprise « Lyma ».

VII.ANALYSE FINANCIERE DU PROJET:

VII.1 COMPTES DE RESULTAT

N°compte	Detail des postes	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
	Ventes des produits fabriqués et prestations	1 590 516 632,00	1 701 085 626,75	1 904 470 662,80	1 952 934 553,38	2 022 357 248,50
72	Variation des stocks produits finis et d'en-cours	31 466 131,40	3 579 795,14	133 246 175,14	340 807,81	-38 821 887,37
	Production immobilisés	0,00		0,00	0,00	0,00
Section of the Control	1-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 621 982 763,40	1 704 665 421,89	2 037 716 837,94	1 953 275 361,19	1 983 535 361,13
60	Achats consommés	-848 041 823,54	-881 546 439,90	-990 543 197,98	-991 215 197,98	-996 443 274,18
61/62	Services exterieurs	-15 905 166,32	-17 010 856,27	-19 044 706,63	-19 529 345,53	-20 223 572,48
	2-CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	-863 946 989,86	-898 557 296,17	-1 009 587 904,61	1 010 744 543,51	-1 016 666 846,66
Sales Land	3-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	758 035 773,54	805 108 125,72	1 028 128 933,33	942 530 817,68	966 868 514,47
63	Charges de personnel	-39 953 973,08	-41 447 917,40	-43 214 217,28	-44 942 785,97	-46 740 497,41
	Impôts, taxes & verssements assimilés	-6 500 348,72	-6 547 996,69	-6 765 575,28	-19 529 345,53	-20 223 572,48
a most of an interpretation	4-FXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	711 581 451,74	758 112 211,63	978 149 140,78	878 058 686,18	899 904 444,58
	Autres produits operationnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges operationnelles	-1.869.659,08	-1 925 748,85	-1 983 521,32	-2 043 026,96	-2 104 317,77
	Dotations aux ammortissements, provisions & pertes de	-64 384 594,00	-64 384 594,00	-64 384 594,00	-64 384 594,00	-64 384 594,00
	Reprises sur pertes de valeur et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	S. RESULTTAT OPERATIONNEL	645 327 198,66	691 801 868,78	911 781 025,46	811 631 065,22	833 415 532,81
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges financières	-2 675 000,00	-3 546 250,00	-11 951 250,00	-8 931 500,00	-6 406 750,00
TO SECURITION OF THE PARTY OF T	6-RESULTAT FINANCIER	-2 675 000,00	-3 546 250,00	-11 951 250,00	-8 931 500,00	-6 406 750,00
	7-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	642 652 198,66	688 255 618,78	899 829 775,46	802 699 565,22	827 008 782,81
695	Impôt sur le benifice resultat activités ordinaires	-75 106 119,81	-80 435 745,91	-105 162 206,03	-152 512 917,39	-157 131 668,73
	Impôt differés actif/passif	-198 903,89	0,00	0,00	0,00	0,00
032,033	TOTAL PRODUITS ACTIVITES ORDINAIRES	1 621 982 763,40	1 704 665 421,89	2 037 716 837,94	1 953 275 361,19	1 983 535 361,13
	TOTAL CHARGES ACTIVITES ORDINAIRES	-1 054 635 588.44	-1 096 845 549,02	-1 243 049 268,51		
	8-RESULTAT NET ACTIVITES ORDINAIRES	567 347 174,96				
	Eléments extraordinaires produits	0,00				
	Eléments extraordinaires charges	0,00				
546555565	9-RESULTAT ACTIVITES EXTRAORDINAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00
	10-RESULTAT NET EXERCICE	567 347 174.96		794 667 569,43	650 186 647,82	669 877 114,08

NB: TAUX IBS=19% AVEC UN TAUX EXONERATION DE 61,51%(DECISION ANDI) POUR LES 3 PREMIERES ANNEES

Annexe IV : Bilan prévisionnel de l'entreprise « Lyma »

COMPANIES AND A CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PARTY O	ACTI				
Detail des postes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année :
DECATIONS POSTOS	CANADA SA CASA	La contrata de la compansión de la compa			
lisations incorporelles	422 000,00	422 000	422.000	422 000	42
et outilage	613 886 361,31	613 886 361	613 886 361	613 886 361	613 88
immobilisations	17 936 476	17 936 476	17 936 476	17 936 476	17 93
ssement bruts	632 244 837,43	632 244 837	632 244 837	632 244 837	632 24
ssements	131 406 422	195 791 016	260 175 610	324 560 204	388 94
issements nets	500 838 416	436 453 822	372 069 228	307 684 634	243 30
	MATERIAL CONTRACTOR OF THE STATE OF THE STAT	200			
es et fournitures	58 380 039,64	58 380 039,64	58 380 039,64	58 380 039,64	58 380 0
finis	53 770 573,24	57 350 368,38	190 596 543,53	190 937 351,33	152 115 4
tocks	112 150 613	115 730 408	248 976 583	249 317 391	210 49
(A) (N)	1	The state of the s			
	59 505 174,07	165 855 848,61	185 685 889,62	190 411 118,95	197 179 8
créances	6 780 219,52	0,00	0,00	0,00	****************
realizes	66 285 393,59	165 855 848,61	185 685 889,62	190 411 118,95	197 179 8
Hbilités	776 880 648,01	1 316 748 712,73	1 942 676 153,54	2 577 193 528,54	3 276 865
TEDESTICAL				3 324 606 671,99	3 927 840 5
actif	1 456 155 070,01	2 034 788 790,89	2 749 407 655,66	3 324 000 01 2,20	
	PASS	de			
	1 Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année
Detail des postes	Annee	All Hee 2		THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	
AUX PROPRES		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000
e emis	10 000 000,00	950 410 433,94		2 352 897 876,24	3 003 084
es	383 063 258,98	607 819 872,87	794 667 569,43		669 877
at de l'exercice	567 347 174,96	1 568 230 306,81	2 362 897 876,24		3 682 961
TOTAL CAPITAUX PROPRES	960 410 433,94	1 568 250 500,61	2 302 837 670,24	30230000	
IFS NON COURANTS		357 500 000,00	276 900 000,00	196 300 000,00	127 700
nts & dettes financieres	373 000 000,00				
OTAL PASSIF NON COURANT	373 000 000,00	357 300 000,00	270 300 000,00	133333	
IF COURANT		05 050 777 00	82 545 266,50	82 601 266,50	83 036
sseurs et comptes rattachés	90 235 497,05		The second secon		0.000
nnel et comptes rattachés	3 329 497,75		AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE		
	28 196 853,61	The second secon	The second control of		
ollectivité publique et compte rattachés		1 200 007 50			
dettes	982 787,66				
	982 787,66 122 744 636,07	109 058 484,08	109 609 977,62	115 222 147,93	117 178
dettes	982 787,66	109 058 484,08	109 609 977,62	115 222 147,93	117 17

Annexe V : plan de financement prévisionnel de l'entreprise « Lyma ».

ANCEMENT DES CINQ PREMIERES ANNEES

BELLE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
N-1	187 488 430,89		1 316 748 712,73	1 942 676 153,54	2 577 193 528,54
oilisations	388 901 838,00	0,00	0,00	0,00	0,00
fournitures		1 035 694 053,84	1 162 341 053,03	1 159 665 781,64	1 165 402 957,78
rsonnel	39 068 953,13		41 858 128,04	43 538 323,91	Control to the second control of the
et taxes	170 566 770,04	Company of the Compan	263 485 637,04	330 122 430,42	
SEL LONGS	15 905 166,32	- The second of	CONTRACTOR OF THE OWNER OF THE OWNER OF THE OWNER OF THE OWNER OWNER, THE OWNER OWNER OWNER, THE OWNER OWNER, THE OWNER,	19 529 345,53	THE RESERVE OF THE PROPERTY AND PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH
nce CMT	12 000 000,00	processing the second control of the	Contract to the Contract of th	80 600 000,00	
IILE CIVII	2 675 000,00			8 931 500,00	to the parameter for the entire contract of the entire contract of the entire for the entire for the entire contract of the entire for the entire contract of th
S	1.869 559 08	2 908 536,51	3 192 418,91	3 303 441,63	
VSE	1 540 512 242,32	1 350 831 663,56	1 582 473 193,65	1 645 690 823,13	1 659 717 604,09
					0.00
(T)	273 000 000,00	0,00	0,00		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
ent	1 856 904 459,44	1 890 699 728,28	2 208 400 634,46	2 280 208 198,12	2 359 389 267,96
TTES	2 129 904 459,44	1 890 699 728,28	2 208 400 634,46	2 280 208 198,12	2 359 389 267,96
/N		1 316 748 712,73	1 9/2 676 153 5/	2 577 193 528 54	3 276 865 192,41

Table des matières

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Liste des tableaux.

Liste des schémas.

Liste des figures.

Sommaire.

Introduction générale	01
Chapitre 1 : Généralités sur les banques, les investissements et les crédits.	
Section 01 : Généralités sur les banques	05
1.1. Définition de la banque	05
1.2. Aperçu sur le système bancaire Algérien	0′
1.3. Activités des banques	08
1.4. Les différentes catégories de banque	08
1.4.1. Les banques de dépôts	09
1.4.2. Les banques d'affaires	09
1.4.3. Les banques d'investissements	09
1.4.4. Les banques d'épargne	09
1.5. Les différentes formes d'activités des banques	10
1.5.1. Les opérations de banque	10
1.5.2. Les activités annexes	11
1.5.3. Les prises de participations	11
1.6. Le rôle de la banque	12
1.6.1. Le traitement de l'information	12
1.6.2. La banque et l'assurance de liquidité	13
1.6.3. L'expertise de la banque en matière d'évaluation et de suivi des risques	13
Section 02: Notions de base sur les investissements	14
2.1. Définition de l'investissement.	15
2.2. La classification des investissements	16

2.2.1.	L'investissement selon l'objet	.16
2.2.2.	L'investissement selon la nature	. 17
2.2.3.	L'investissement selon la durée	. 18
2.2.4.	L'investissement selon la finalité	. 19
2.3. Les	caractéristiques des investissements	20
2.3.1.	Le capital investi	. 21
2.3.2.	La durée de vie du projet	.22
2.3.3.	Les recettes nettes	.22
2.3.4.	La valeur résiduelle	. 22
2.4. L'o	bjectif d'un projet d'investissement	. 23
2.4.1.	Les objectifs d'ordre stratégique	23
2.4.2.	Les objectifs d'ordre opérationnel	.23
Section 0	3: Les notions fondamentales sur les crédits	. 24
3.1. Déf	inition d'un crédit bancaire	. 24
3.2. Typ	ologie de crédit bancaire	. 25
3.2.1.	Les crédits d'exploitation	. 26
A. Le	es crédits par caisse	26
a.	Crédits par caisse généraux	. 26
b.	Crédits par caisse spécifique	. 27
B. Le	es crédits par signature	. 28
a.	L'acceptation	. 28
b.	L'aval	. 28
c.	Les cautions	. 28
3.2.2.	Les crédits d'investissement	.28
A. Le	es crédits d'investissement classique	. 28
a.	Crédits à moyen terme	.29
b.	Crédit flexeo	.30
c.	Crédit à long terme	31
B. Le	es crédits-bails	.31
C. Le	es crédits spéciaux	.33
3.2.3	Les crédits finançant le commerce extérieur	.35

A. Le financement des importations	35
a. L'encaissement documentaire	35
b. Le crédit documentaire	35
B. Le financement des exportations	35
a. Le crédit fournisseur	35
b. Le crédit acheteur	35
3.2.4. Les crédits aux particuliers	36
A. Les crédits à la consommation	36
B. Les crédits immobiliers	36
3.3. Les caractéristiques du crédit	37
3.3.1. La confiance	38
3.3.2. Le risque	38
3.3.3. Le temps	38
3.3.4. Le taux d'intérêt	38
3.4. Les objectifs d'un crédit bancaire	39
Chapitre 02 : Constitution, étude et gestion des risques d'un dossier de créd	it
d'investissement.	
Section 01 : Constitution d'un dossier de crédit	41
1.1. La collecte et la présentation des informations	41
1.1.1. Etude de la demande de crédit	41
1.1.2. Documents fournis par le client	42
A. Demande de crédit	42
B. Documents fiscaux et parafiscaux	42
C. Documents comptables et financiers	42
D. Documents juridiques et administratifs	42
1.1.3. La visite sur site	45
1.2. Identification du demandeur de crédit et son activité	45
1.2.1. Analyse interne	45
A. Présentation du demandeur de crédit et son activité	45
B. Organisation de l'entreprise	
-	46
1.2.2. Analyse externe	

B. Les partenaires	47
C. Le produit	48
D. Les moyens commerciaux	48
1.3. La relation banque client	49
1.3.1. L'historique	49
1.3.2. Les mouvements confiés	49
1.3.3. Le niveau d'utilisation des crédits octroyés	49
1.3.4. Les incidents de paiement	49
1.3.5. Les fichiers de banques d'Algérie	50
A. La centrale des risques	50
B. La centrale des impayés	50
C. La centrale des bilans	50
Section 02 : Etude d'un dossier de crédit	51
2.1. Analyse financière de l'entreprise	51
2.1.1. Analyse rétrospective	51
A. Elaboration d'un bilan financier	51
B. Analyse des indicateurs d'équilibre financier	53
C. Calcul des soldes intermédiaires de gestion	56
D. Analyse par méthode des ratios	62
a. Analyse de profitabilité	63
b. Analyse de l'efficacité de gestion des actifs	64
c. Analyse de solvabilité	65
d. Analyse de rentabilité	66
2.1.2. Analyse prévisionnelle	
A. Le plan de financement	
B. Le plan de trésorerie	66
C. Le chiffre d'affaire prévisionnel et le seuil de rentabilité	
D. Les bilans et les TCR prévisionnels	
2.2. Evaluation des projets d'investissements	
2.2.1. L'étude de la viabilité du projet	
A. Analyse du marché	
R Analyse commerciale	69

C.	Analyse technique	70
D.	Analyse des coûts	70
2.2.2.	L'étude de la rentabilité du projet	70
A.	La rentabilité intrinsèque du projet	.71
a.	La durée de vie de l'investissement	71
b.	La nature des flux	72
c.	Détermination des flux de trésorerie prévisionnels	73
d.	Les critères de la rentabilité d'un projet	.76
B.	Analyse après financement	.80
a.	La détermination de la structure de financement	. 80
b.	La rentabilité des capitaux	. 82
Section	03: Les risques et les garanties	. 83
3.1. I	es risques	.84
3.1.1.	Définition des risques	.84
3.1.2.	Types de risques	.84
A.	Risques de contrepartie	. 85
B.	Risques de liquidité	. 86
C.	Autres risques	. 87
3.1.3.	Moyens de prévention du risque de crédit	. 88
A. L	es règles prudentielles	. 88
B. L	e provisionnement	. 89
C. L	e recueil des garanties	. 90
D. I	La décision finale et la mise en place du crédit	.92
Chapit	re 03 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la BNP Akbou.	
Section	n 01 : présentation de l'organisme d'accueil	.96
1.1. Pı	résentation de la BNP Paribas	96
1.1	.1. Présentation du groupe BNP.	96
1.1	.2. Historique du groupe	97
1.1	.3. Ses domaines d'activité	97
1.2. Pr	résentation de la BNP Paribas EL Djazair	98
1.2	.1. Présentation de la BNP Paribas EL Djazair	98
1.2	.2. Les métiers présents dans la BNP Paribas	99

1.2.	3. Le département risque au seins de la BNP Paribas EL Djazair	99
1.3. Pro	ésentation de l'agence Akbou	102
Section	02: Le financement d'un crédit d'investissement	103
2.1. C	onstitution du dossier	104
2.2. Etu	ude de la viabilité du projet	104
2.2.1.	Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur et sor	proje105
A.	Présentation de l'entreprise	105
B.	Présentation du gérant	105
C.	Présentation du projet	105
a	. Position du projet	106
b	o. Coût de l'investissement	106
c	:. Financement de l'investissement	106
d	l. Etat de maturation du projet	107
e	. Impacts du projet	108
2.2.2.	Analyse du marché et des aspects commerciaux et techniques du projet	108
A.	Etude du marché	108
B.	Etude commerciale	109
C.	Les partenaires	110
D.	Relations bancaires	111
E.	Analyse technique	112
2.2.3.	Analyse des coûts	115
A.	Coût de l'investissement	115
B.	Structure de financement	115
2.3. Etu	de de la rentabilité du projet	116
2.3.1.	L'analyse de la structure du bilan	117
2.3.2.	Analyse des indicateurs d'équilibre financier	118
2.3.3.	Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)	119
2.3.4.	L'analyse par les ratios	122
2.4. Ana	alyse des critères d'évaluation du choix d'investissement	125
2.4.1.	Analyse de la rentabilité avant financement	126
A.	Elaboration de l'échéancier d'investissement	126
R	Elaboration de l'échéancier d'amortissement	126

Annexes		
Références bibliographiques		
Conclusion générale		145
C.	Décision finale	143
B.	Etude des garanties	143
A.	Etude des risques	142
2.4.3.	Etude des risques, des garanties et de la décision finale	142
F.	Etude de la rentabilité des capitaux	140
E.	Elaboration du plan de financement	137
D.	Elaboration de la structure de financement	137
C.	Elaboration du tableau des comptes de résultat (TCR) après financement	135
B.	Calcul des nouvelles dotations aux amortissements	135
A.	Elaboration de l'échéancier de remboursement	134
2.4.2.	Analyse de la rentabilité après financement	134
F.	Calcul et appréciation des critères de rentabilité	132
E.	Elaboration du plan de financement prévisionnel	130
D.	Elaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR)	128
C.	Détermination du besoin en fond de roulement (BFR)	127

Résumé

La banque autant qu'interlocuteur de sa clientèle (entreprises), effectue son activité principale

qui est l'octroi des crédits. Cette activité illustre et explique la relation banque/entreprise mais

nous ne devons pas faire abstraction des risques courus par cette dernière. C'est pour cela que

l'identification et l'évaluation des projets des entreprises clientes sont supportés par la banque

afin de pouvoir prendre une meilleure prise de décision ainsi qu'une bonne gestion des risques

y relatifs. A cet effet, il est évident d'enchainer une étude approfondie concernant l'évaluation

de la rentabilité, la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur et cela en se

basant sur l'analyse financière de l'entreprise d'une part et l'analyse des critères d'évaluation

du choix d'investissement d'autre part.

Dans ce cadre, l'étude pratique d'un dossier de crédit d'investissement menée au sein de la

BNP Paribas Akbou nous a permis de juger le projet en question bénéfique et favorable sur le

plan économique.

Mots clés: Banque, Entreprise, Crédit, Risque, Remboursement, Rentabilité, Viabilité, BNP.

163